Ontario

Ministère *des* Finances

COMPTES PUBLICS *de* L'ONTARIO

2011–2012

ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES DU GOUVERNEMENT (SUITE)

Volume 2b

TABLE DES MATIÈRES

Page

Volume 2b

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics iv

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement – (suite)

Office ontarien de financement	31 mars 2012	1-1
Ornge	31 mars 2012	1-17
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre	31 mars 2012	1-19
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est	31 mars 2012	1-37
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest	31 mars 2012	1-55
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain	31 mars 2012	1-73
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair	31 mars 2012	1-93
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant	31 mars 2012	1-109
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton	31 mars 2012	1-127
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-est	31 mars 2012	1-145
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest	31 mars 2012	1-161
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka	31 mars 2012	1-179
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-est	31 mars 2012	1-201
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-ouest	31 mars 2012	1-221
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre	31 mars 2012	1-237
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington	31 mars 2012	1-261
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 décembre 2011	1-279
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2012	1-281
Société ontarienne de financement de la croissance	31 mars 2012	1-295
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	31 mars 2012	1-313
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	31 mars 2012	1-327
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	31 mars 2012	1-349
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	31 mars 2012	1-371
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2012	1-385
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	31 mars 2012	1-401
Société ontarienne de travaux d'infrastructure(Infrastructure Ontario)	31 mars 2012	1-413

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales et du Logement
- Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
- AgriCorp
- Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique et du Commerce
- Société ontarienne de financement de la croissance
- Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
- Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)
- Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Ministère de l'Énergie
- Commission de l'énergie de l'Ontario
- Gestionnaire indépendant du réseau électrique
- Hydro One Inc.
- Office de l'électricité de l'Ontario
- Ontario Power Generation

Ministère de l'Environnement
- Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
- Caisse de retraite des juges provinciaux
- Commission des courses de l'Ontario
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds de garantie des prestations de retraite
- Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
- Office ontarien de financement
- Pertes radiées des comptes
- Régie des alcools de l'Ontario
- Remises de recettes
- Société des loteries et des jeux de l'Ontario
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
- Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère de l'Infrastructure
- Portefeuille immobilier général
- Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
- Société ontarienne de travaux d'infrastructure

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère du Procureur général
- Aide juridique Ontario
- Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin
- Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- Action Cancer Ontario
- Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
- cyberSanté Ontario
- Ornge
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
- Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair
- Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
- Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
- Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
- Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre
- Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services gouvernementaux
- Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme et de la Culture
- Centre des congrès d'Ottawa
- Centre des sciences de l'Ontario
- Commission des parcs du Niagara
- Conseil des arts de l'Ontario
- Fondation Trillium de l'Ontario
- Musée royal de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place Ontario
- Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
- Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
- Metrolinx
- Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministère du Travail
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2011-2012 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le **volume 2** contient les états financiers des Organismes de services du gouvernement et des Entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des paiements versés par les ministères aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui ne sont pas censés d'être interdit par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.*

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT - (SUITE)

Office ontarien de financement

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 13 juin 2012.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction

Gadi Mayman
Directeur général

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié les états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2012, ainsi que l'état des résultats, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme étant nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification. J'ai effectué ma vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants concernant les montants et l'information fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, en ce qui a trait notamment à l'évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. La vérification comprend également l'évaluation du caractère approprié des méthodes comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que j'ai obtenu des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2012 ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Le vérificateur général

Jim McCarter, FCA
Comptable public autorisé

Toronto (Ontario)
Le 13 juin 2012

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2012

(en milliers de dollars)	2012	2011
ACTIF FINANCIER		
Encaisse	8 672 $	*3 916 $*
Intérêts à recevoir – SOAM (note 2)	996	*1 819*
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 8)	2 149	*1 913*
Montant dû par la province de l'Ontario	1 846	*1 669*
Prêts non remboursés (note 2)	44 235	*73 865*
	57 898	*83 182*
PASSIF		
Comptes créditeurs	4 467	*1 647*
Intérêts à payer – SOAM (note 2)	996	*1 819*
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 147	*1 274*
Dette (note 2)	44 235	*73 865*
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	2 006	*2 400*
	52 851	*81 005*
Actif financier net	**5 047**	*2 177*
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 3)	2 001	*2 377*
	2 001	2 377
Excédent accumulé	**7 048 $**	*4 554 $*

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Steve Orsini
Président

Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)	2012 Budget	2012 Chiffres réels	2011 *Chiffres réels*
REVENUS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 5)	20 126 $	18 752 $	*19 995 $*
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 8)	5 104	4 621	*5 073*
Produit d'intérêts (note 2)	6 642	7 227	*9 252*
	31 872	30 600	*34 320*
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	18 894	18 754	*18 503*
Intérêt sur la dette (note 2)	4 701	4 733	*7 263*
Frais administratifs et généraux	5 101	3 559	*5 466*
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	1 235	1 060	*1 110*
	29 931	28 106	*32 342*
Excédent de fonctionnement	1 941	2 494	*1 978*
Excédent de fonctionnement accumulé au début de la période	4 554	4 554	*2 576*
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	6 495 $	7 048 $	*4 554 $*

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)	2012 Budget	2012 Chiffres réels	*2011 Chiffres réels*
Excédent de fonctionnement	1 941 $	2 494 $	*1 978 $*
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(1 210)	(684)	*(434)*
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	1 235	1 060	*1 110*
	1 966	2 870	*2 654*
Augmentation de l'actif net	1 966	2 870	*2 654*
Actif net / (dette nette) au début de l'exercice	2 177	2 177	*(477)*
Actif net à la fin de l'exercice	4 143 $	5 047 $	*2 177 $*

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)	2012	2011
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	2 494 $	1 978 $
Amortissement des immobilisations corporelles	1 060	1 110
Augmentation du montant dû par les organismes et les apparentés	(236)	(239)
Diminution du montant dû par la province (sans les comptes créditeurs)	2 643	19
(Diminution) / augmentation de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	(127)	20
Diminution du produit comptabilisé d'avance	(394)	(694)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	5 440	2 194
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(684)	(434)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(684)	(434)
Augmentation de l'encaisse	4 756	1 760
Encaisse au début de l'exercice	3 916	2 156
Encaisse à la fin de l'exercice	**8 672 $**	**3 916 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Présentation de la dette nette : À compter de l'exercice 2012, l'OOF a adopté le chapitre SP 1201, *Présentation des états financiers*, qui tient compte du modèle de la dette nette recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Ce qui suit est un résumé des différences importantes pour l'OOF entre les états financiers du 31 mars 2011, présentés antérieurement, et les états financiers redressés.

Le bilan est maintenant appelé état de la situation financière, séparant l'actif financier et l'actif non financier, le passif, l'actif financier net et l'excédent accumulé à la date de présentation de l'état de la situation financière.

L'état du résultat net et des bénéfices non répartis a été remplacé par l'état des résultats. En outre, l'état des résultats présente une comparaison des chiffres réels et des montants prévus au budget pour l'exercice en cours.

Un nouvel état de l'évolution de l'actif net a été préparé.

L'état des flux de trésorerie a aussi été préparé en séparant les opérations d'exploitation et les opérations sur capitaux propres.

Encaisse : L'encaisse comprend les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à un an. Ils sont comptabilisés au prix coûtant, qui se rapproche de leur valeur marchande actuelle.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements.

2. PRÊTS EN COURS, DETTE ET INTÉRÊTS CONNEXES

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Les échéances et les taux d'intérêts moyens des prêts en cours et de l'encours de la dette sont établis ci-dessous :

(en milliers de dollars)

Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêts moyen (%)
2013	44 235	9,22

L'intérêt à payer au RPC, qui se chiffre à 1 million de dollars (1,8 million de dollars en mars 2011), est égal à l'intérêt à recevoir des municipalités et des conseils scolaires.

Le produit d'intérêts de 7,2 millions de dollars (9,3 millions de dollars en mars 2011) est égal à la charge d'intérêts de 4,7 millions de dollars (7,3 millions de dollars en mars 2011) au titre des emprunts obtenus auprès du RPC, plus l'écart de 2,5 millions de dollars (2,0 millions de dollars en mars 2011) entre les taux d'intérêts exigés sur les prêts aux apparentés comme l'explique la note 6, plus l'intérêt couru sur le solde de trésorerie.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2012	VCN 31 mars 2011
Meubles et matériel	1 065 $	790 $	275 $	450 $
Matériel informatique	11 795	10 885	910	985
Améliorations locatives	1 747	931	816	942
Total	14 607 $	12 606 $	2 001 $	2 377 $

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti au compte d'exploitation au cours de l'année de location restante.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations corporelles	Incitatif à la location	Total
Solde au début de la période	2 377 $	23 $	2 400 $
Acquisitions	684	–	684
Amortissement	(1 060)	(18)	(1 078)
Solde à la fin de la période	2 001 $	5 $	2 006 $

L'amortissement de 1 060 000 $ au titre des produits comptabilisés d'avance des immobilisations corporelles est inclus dans le recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario dans l'État des résultats, alors que l'amortissement de 18 000 $ au titre de l'incitatif à la location comptabilisé d'avance est déduit des charges administratives et générales.

5. GESTION DE LA DETTE AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère, au nom de la province, une dette et des placements qui s'élevaient respectivement à 257,5 milliards de dollars et 35,2 milliards de dollars au 31 mars 2012, y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2012 se chiffrait à 18,8 millions de dollars (20,0 millions de dollars en mars 2011).

6. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 14,5 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2040. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêts demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial, qui tiendrait compte du risque relatif associé au prêt.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets à ordre sont par la suite convertis en emprunts à terme fixe et les conditions de remboursement sont établies. Au 31 mars 2012, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débentures et des prêts à court terme. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élevaient à 84,1 millions de dollars (72,9 millions de dollars en mars 2011).

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et le gouvernement du Canada (secteur automobile).

(en milliers de dollars)

	31 mars 2012	31 mars 2011
Centre Centennial des sciences et de la technologie	2 500 $	3 000 $
Collèges d'arts appliqués et de technologie	133 748	81 967
Corporation de la Ville de Windsor	17 184	17 184
Gouvernement du Canada – Secteur automobile	0	93 000
Commission des parcs du Niagara	6 019	6 271
Infrastructure Ontario	83 000	123 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	131 283	149 515
Commission de transport Ontario Northland	11 996	27 241
Office de l'électricité de l'Ontario	75 000	30 059
Centre des congrès d'Ottawa	40 000	–
Musée royal de l'Ontario	39 900	42 200
Conseils scolaires	4 664 769	4 029 781
Total	**5 205 399 $**	**4 603 218 $**

Prêts accordés à des organismes publics par la province

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a emprunté 2,5 millions de dollars (3,0 millions de dollars en mars 2011) pour financer la construction de son projet d'agents du changement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,35 pour cent, arrive à échéance en mars 2017.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 134 millions de dollars (82 millions de dollars en 2011) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations éconergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,31 et 5,49 pour cent, arrivent à échéance entre 2012 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à

échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 17,2 millions de dollars (18,4 millions de dollars en 2011).

En 2009, la province s'est engagée à fournir le tiers de l'aide financière totale du Canada, jusqu'à concurrence de 4 800 millions de dollars, dans le cadre d'une mesure d'intervention coordonnée prise avec les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, afin de financer la restructuration du secteur automobile nord-américain. Cette participation d'un tiers de la province a été convenue dans le cadre d'un contrat de prêt avec participation conclu avec Exportation et développement Canada (EDC), une société d'État fédérale. Depuis, grâce à une combinaison de remboursements de prêts, de réévaluations de prêts et d'échanges de prêts pour des titres de participation et à la vente subséquente d'une partie de ces titres, les états financiers de la province de l'Ontario présentent un solde de prêts non remboursés nul au 31 mars 2012 et un placement en actions de 737 millions de dollars (737 millions de dollars en mars 2011) dans le secteur automobile.

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, a emprunté 6,0 millions de dollars (6,3 millions de dollars en mars 2011) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en mars 2027.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 200 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2019. La société a emprunté 83 millions de dollars (123 millions de dollars en mars 2011) à des taux d'intérêts variant de 1,98 à 2,64 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 131 millions de dollars (150 millions de dollars en mars 2011) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 1,31 et 3,22 pour cent et arrivent à échéance entre janvier 2013 et mai 2016.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 12 millions de dollars (27,2 millions de dollars en mars 2011) de la CTON arrive à échéance entre 2014 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 6,29 pour cent.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), une société autonome sans but lucratif constituée aux termes de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Les facilités de crédit arrivent à échéance le 31 décembre 2013. Il a emprunté un montant total de 75 millions de dollars (30 millions de dollars en mars 2011) portant intérêt au taux de 1,19 pour cent.

Le Centre des congrès d'Ottawa, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, a obtenu un prêt de 40 millions de dollars (0 $ en mars 2011) visant à fournir un emprunt à terme fixe pour financer une partie de la construction du Centre des congrès d'Ottawa. Il s'agit d'un prêt amorti sur 25 ans portant intérêt au taux de 4,67 pour cent et arrivant à échéance en septembre 2036.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 39,9 millions de dollars (42,2 millions de dollars en mars 2011) comprenant 20,2 millions de dollars à un taux fixe de 5,04 pour cent et 19,7 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 2,77 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2012, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 4 665 millions de dollars (4 030 millions de dollars en mars 2011). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,42 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2037.

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un organisme public auquel il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 250 millions de dollars arrivant à échéance le 31 octobre 2013 pour lui permettre de faire face à des difficultés systémiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 95 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2024. La SOAD n'a pas utilisé ces facilités de crédit.

7. GESTION DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services, y compris des services de gestion de placements, aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics énumérés ci-dessous en contrepartie de droits qui se sont élevés à 206 000 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (305 000 $ en mars 2011). Les fonds gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,8 milliards de dollars au 31 mars 2012 (3,1 milliards de dollars en mars 2011).

Société ontarienne d'assurance-dépôts
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Société ontarienne de financement de la croissance
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Infrastructure Ontario
Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite

8. GESTION DE LA DETTE AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes et aux apparentés indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 26,9 milliards de dollars.

Infrastructure Ontario

L'OOF offre des services et des conseils financiers à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette de 4,5 milliards de dollars, y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

Le total des coûts recouvrés et de l'encours, au 31 mars 2012, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2012	*31 mars 2011*
Coûts recouvrés :		
SFIEO	3 471 $	*3 693 $*
Infrastructure Ontario	944	*1 075*
Autre (note 7)	206	*305*
Total	4 621 $	*5 073 $*
Comptes débiteurs :		
SFIEO	868 $	*923 $*
Infrastructure Ontario	234	*270*
Autre (note 7)	45	*81*
Apparentés (note 6)	1 002	*639*
Total	2 149 $	*1 913 $*

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

10. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2012, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 2011-2012.

ORNGE

Les états financiers d'ORNGE au 31 mars 2012 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

140 Allstate Parkway, Suite 210
Markham, ON L3R 5Y8
Tel: 905 948-1872 • Fax: 905 948-8011
Toll Free: 1 866 392-5446
www.centrallhin.on.ca

Central **LHIN**

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 29 mai 2012

L'intégrité et l'objectivité des états financiers et des notes afférentes incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre. La direction estime que les états financiers présentent fidèlement la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre en date du 31 mars 2012 de même que les états des résultats financièrs, les variations de la dette nette et les flux monétaires actualisés pour l'exercice terminé à cette date.

La direction a préparé les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Pour s'acquitter de ses responsabilités et reconnaissant les limites inhérentes à tous les systèmes, la direction a élaboré et tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre sont protégés et que les livres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité de passer en revue les états financiers par le truchement de son comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour discuter des résultats des vérifications et des questions se rapportant à l'information financière. Les vérificateurs externes ont plein accès au comité de vérification, en présence et en l'absence de la direction. Le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a approuvé les états financiers.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ont été vérifiés et communiqués par Deloitte & Touche LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Kim Baker
Directrice générale

Karin Dschankilic
Directeur principal, Rendement, contrats et affectations

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Membre de / Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 29 mai 2012

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**783 009**	774 718
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	**1 864 300**	5 048 235
Débiteurs	**31 412**	25 974
	2 678 721	5 848 927
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**290 049**	490 967
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**1 864 300**	5 048 235
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 3)	**445 234**	349 029
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	**98 795**	2 152
Apports de capital reportés (note 5)	**167 740**	203 312
	2 866 118	6 093 695
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(187 397)**	(244 768)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**19 657**	41 456
Immobilisations (note 7)	**167 740**	203 312
	187 397	244 768
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

_____ , administrateur

_____ , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012		2011
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 730 059 133	1 824 986 446	1 760 411 514
Activités et programmes du RLISS			
Activités du RLISS	4 409 616	4 107 734	4 288 477
Financement du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10a)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 10b)	43 750	15 625	-
Initiative autochtone (note 10c)	10 000	728	127
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10d)	57 000	31 373	-
Chef de service des urgences (note 10e)	75 000	72 000	54 000
Services en français (note 10f)	-	-	40 631
Services de santé en français (note 10g)	106 000	93 321	18 459
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10h)	75 000	72 229	72 750
Financement reçu de cyberSanté Ontario (note 10i)	350 000	338 122	294 090
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	90 000	81 541	123 021
Total des activités et programmes du RLISS	5 316 366	4 912 673	4 991 555
	1 735 375 499	1 829 899 119	1 765 403 069
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 730 059 133	1 824 986 446	1 760 411 514
Exploitation			
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 409 616	4 107 734	4 288 477
Financement d'Urgences – ANS (note 10a)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 10b)	43 750	15 625	-
Initiative autochtone (note 10c)	10 000	728	127
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10d)	57 000	31 373	-
Chef de service des urgences (note 10e)	75 000	72 000	54 000
Services en français (note 10f)	-	-	40 631
Services de santé en français (note 10g)	106 000	93 321	18 459
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10h)	75 000	72 229	72 750
Services de cybersanté (note 10i)	350 000	338 122	294 090
Amortissement des immobilisations	90 000	81 541	123 021
	1 735 375 499	1 829 899 119	1 765 403 069
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012		2011
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	25 000	45 969	121 145
Amortissement des immobilisations	(90 000)	(81 541)	(123 021)
Variation des autres actifs non financiers	-	(21 799)	37 224
Diminution de la dette nette	(65 000)	(57 371)	35 348
Dette nette au début	244 768	244 768	209 420
Dette nette à la fin	179 768	187 397	244 768

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**(81 541)**	(123 021)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**81 541**	123 021
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation (diminution) du montant à recevoir du Ministère	**3 183 935**	(1 945 166)
Diminution (augmentation) des débiteurs	**(5 438)**	40 659
Diminution des créditeurs et charges à payer	**(200 918)**	(188 955)
Augmentation du montant à verser au Ministère	**96 205**	348 648
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(3 183 935)**	1 945 166
Augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**96 643**	2 152
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	-	3 643
(Diminution) des produits reportés	-	(54 042)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	**21 799**	(37 224)
	8 291	114 881
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(45 969)**	(121 145)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	**45 969**	121 145
Augmentation nette de la trésorerie	**8 291**	114 881
Trésorerie au début	**774 718**	659 837
Trésorerie à la fin	**783 009**	774 718

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé ont été imputés aux états financiers du RLISS. Au cours des différents exercices, les versements aux fournisseurs de services de santé autorisés par le RLISS sont comptabilisés dans les états financiers de celui-ci à titre de produits provenant du Ministère et de charges au titre des paiements de transfert aux RLISS.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits et les charges sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits ou aux charges surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés ou engagés et peuvent être déterminés. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Les états financiers reflètent les arrangements budgétaires approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver de paiements excédant le budget consenti par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de rendement, le RLISS est dépendant, sur le plan économique, du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les fournisseurs de services de santé et le RLISS, incluant les modifications apportées en cours d'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert d'argent directement aux fournisseurs de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert sont versées directement par le Ministère et ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère en vertu duquel le fournisseur de services de santé est directement responsable auprès du Ministère.

Financement octroyé par cyberSanté Ontario

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et lorsque tous les critères d'admissibilité sont respectés, exception faite des transferts se traduisant par une obligation et la comptabilisation d'un passif.

Les paiements de transfert versés par le Ministère sont reçus conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisés aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis.

Apports de capital reportés

Les sommes reçues et utilisées pour financer l'achat d'immobilisations sont constatées à titre d'apport de capital reporté et amorties à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la charge d'amortissement relative aux immobilisations connexes.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, qui comprend le prix d'acquisition de l'actif, ainsi que d'autres coûts d'acquisition comme ceux liés à la conception, à la construction et aux taxes. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique et développement	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Les produits sont uniquement comptabilisés lorsque des dépenses admissibles ont été engagées. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

Le financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario s'établit comme suit :

			2012	2011
	Financement reçu	Produits comptabilisés	Montant remboursable	Montant remboursable
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 824 986 446	1 824 986 446	-	-
Activités du RLISS	4 409 616	4 107 734	301 882	-
Services de cybersanté	400 000	338 122	61 878	-
Financement des programmes spéciaux	466 750	385 276	81 474	349 029
	1 830 262 812	1 829 817 578	445 234	349 029

4. Opérations entre apparentés

En vertu du protocole d'entente entre les RLISS et le Ministère, les RLISS doivent centraliser et partager les services juridiques, les services d'audit, les services de ressources humaines, les services de gestion et de développement des infrastructures de GI et de TI et les services de gestion des données enregistrées. Les RLISS ont par conséquent fondé le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »), une division du RLISS de Toronto-Centre. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR impayée en partie par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à verser au BSPR.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée en partie) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du Ministère (à verser au Ministère).

Au cours de l'exercice, le RLISS a effectué des paiements totalisant 501 995 $ au BSPR et à la CRLISS (409 523 $ en 2011).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	203 312	205 188
Apports de capital au cours de l'exercice	45 969	121 145
Amortissement pour l'exercice	(81 541)	(123 021)
Solde à la fin	167 740	203 312

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation comme suit :

	Locaux pour bureaux	Matériel	Total
	$	$	$
2013	236 767	7 633	244 400
2014	255 784	7 633	263 417
2015	272 876	-	272 876
2016	290 293	-	290 293
2017 et par la suite	24 312	-	24 312

Le RLISS conclut également des ententes de responsabilité avec les fournisseurs de soins de santé, qui comprennent des objectifs de financement planifiés. Le financement réel fourni par le RLISS est conditionnel à la réception du financement du Ministère.

7. Immobilisations

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	360 539	261 093	99 446	98 988
Matériel informatique	124 229	99 774	24 455	54 574
Améliorations locatives	58 567	14 728	43 839	49 750
	543 335	375 595	167 740	203 312

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget ont été présentés à l'état des résultats afin de respecter les exigences de communication d'information du CCSP et ils reflètent le budget initial au 1er avril 2011. Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario.

	$
Budget total du RLISS	1 735 375 499
Moins : budget des fournisseurs de services de santé a)	(1 730 059 133)
Budget d'exploitation du RLISS b)	5 316 366

a) Budget des fournisseurs de services de santé

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 730 059 133
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	94 927 313
	1 824 986 446

Le budget total par secteur se détaille comme suit :	
Gestion d'hôpitaux	1 135 136 035
Centres de soins de longue durée	311 945 250
Centres d'accès aux soins communautaires	229 474 894
Services de soutien communautaires	71 997 394
Centres de soins de santé communautaires	8 500 437
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	67 932 436
Budget total	1 824 986 446

b) Budget d'exploitation du RLISS

	$
Budget initial présenté à l'état des résultats	5 316 366
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Financement relatif aux immobilisations acquises transféré aux apports de capital reportés	(25 000)
Budget à la fin	5 291 366

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a approuvé des paiements de transfert totalisant 1 824 986 446 $ (1 760 411 514 $ en 2011) aux secteurs suivants :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	1 135 136 035	1 106 535 927
Centres de soins de longue durée	311 945 250	296 523 547
Centres d'accès aux soins communautaires	229 474 894	214 073 634
Services de soutien communautaires	71 997 394	69 137 969
Centres de soins de santé communautaires	8 500 437	7 666 837
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	67 932 436	66 473 600
	1 824 986 446	1 760 411 514

10. Activités du RLISS

a) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 $ (100 000 $ en 2011) relativement au projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	98 130	97 646
Hébergement et administration	599	895
Fournitures et autres	1 271	1 459
	100 000	100 000

b) Chef des soins primaires du RLISS

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 43 750 $ (néant en 2011) relativement au soutien du chef des soins primaires du RLISS. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	15 625	-
	15 625	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Activités du RLISS (suite)

c) Initiative autochtone

Le RLISS a reçu un financement net de 10 000 $ (7 000 $ en 2011) relativement à l'initiative autochtone. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Hébergement et administration	-	74
Fournitures et autres	728	53
	728	127

d) Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 57 000 $ (néant en 2011) relativement au programme Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	26 265	-
Hébergement et administration	5 108	-
	31 373	-

e) Projet de chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement au projet de chef de service des urgences. Les charges liées au projet de chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	72 000	54 000
	72 000	54 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Activités du RLISS (suite)

f) Services en français

Le RLISS n'a reçu aucun financement au cours des exercices 2012 et 2011 relativement aux activités d'engagement auprès de la communauté francophone. Une tranche de 40 631 $ du financement reçu au cours de l'exercice 2010 a été engagée dans le cadre de cette initiative en 2011.

	2012	2011
	$	$
Relations publiques	-	39 680
Hébergement et administration	-	951
	-	40 631

g) Services de santé en français

Le RLISS a reçu un financement de 106 000 $ (31 455 $ en 2011) afin de financer l'implantation de services de santé en français. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	91 421	17 695
Hébergement et administration	1 900	764
	93 321	18 459

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Activités du RLISS (suite)

h) Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement au projet de chef des soins aux malades en phase critique. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	**72 000**	72 750
Hébergement et administration	**229**	-
	72 229	72 750

i) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 350 000 $ (600 000 $ en 2011) de cyberSanté Ontario relativement aux projets de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**314 247**	272 591
Services-conseils	**19 320**	-
Hébergement et administration	**4 555**	17 172
Fournitures et autres	-	4 327
	338 122	294 090

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**3 010 986**	3 159 718
Charges locatives	**187 505**	242 485
Services partagés	**501 995**	409 523
Relations publiques	**54 548**	104 408
Services-conseils	**15 000**	53 798
Honoraires	**18 996**	13 660
Fournitures	**70 770**	43 871
Charges du Conseil (se reporter à la note ci-après)	**94 441**	142 069
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**45 368**	37 939
Autres	**108 125**	81 006
	4 107 734	4 288 477

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Frais généraux et administratifs (suite)

Les charges du Conseil incluses aux charges d'exploitation générales ci-dessus comprennent les charges au titre des indemnités quotidiennes et les autres charges du Conseil comme suit :

	Budget 2012	2012	2011
	$	$	$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	40 000	40 100	41 725
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	50 000	22 800	47 445
Frais de gouvernance et de déplacement	59 300	31 541	52 899
	149 300	94 441	142 069

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 23 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2012 a totalisé 274 515 $ (243 135 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2011. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Harwood Plaza
314 Harwood Avenue South,
Suite 204A
Ajax, ON L1S 2J1
Tel: 905 427-5497
Fax: 905 427-9659
Toll Free: 1 866 804-5446
www.centraleastlhin.on.ca

Harwood Plaza
314, avenue Harwood Sud
Bureau 204A
Ajax, ON L1S 2J1
Téléphone : 905 427-5497
Sans frais : 1 866 804-5446
Télécopieur : 905 427-9659
www.centraleastlhin.on.ca

Central East **LHIN**
RLISS du Centre-Est

Le 31 mars 2012

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux prévisions fondées sur le jugement de la direction.

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité de la vérification et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Deborah Hammons,
Chef de la direction

Marco Aguila, CHRP
Gestionnaire, services de corporation

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 mai 2012

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la situation financière au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**537 963**	1 008 629
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	**3 093 800**	13 911 183
Débiteurs	**273 858**	37 840
	3 905 621	14 957 652
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**338 210**	531 482
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**3 093 800**	13 911 183
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario (notes 3b et 3c)	**509 300**	541 295
Apports de capital reportés (note 5)	**237 523**	315 287
	4 178 833	15 299 247
Dette nette	**(273 212)**	(341 595)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**35 689**	26 308
Immobilisations (note 7)	**237 523**	315 287
	273 212	341 592
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

Daniel Nichols, administrateur

Rabbadoteau, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des activités financières pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	1 976 494 761	2 129 743 201	2 042 808 997
Activités du RLISS	4 772 730	4 693 700	4 659 791
Chef de service des urgences (note 10a)	-	75 000	75 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10b)	-	100 000	100 000
Planification autochtone (note 10c)	-	20 000	20 000
Services de cybersanté (note 10d)	-	600 000	632 000
Soins aux malades en phase critique (note 10e)	-	75 000	75 000
Services en français (note 10f)	-	106 000	170 116
Fonds de transition pour la santé des autochtones (note 10g)	-	-	47 202
Projet pilote Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10h)	-	750 000	-
Soins primaires (note 10i)	-	43 750	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	156 794	166 962
	1 981 267 491	2 136 363 445	2 048 755 068
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(509 300)	(541 295)
	1 981 267 491	2 135 854 145	2 048 213 773
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 976 494 761	2 129 743 201	2 042 808 997
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 772 730	4 821 126	4 748 677
Chef de service des urgences (note 10a)	-	72 161	69 290
Urgences – ANS (note 10b)	-	100 000	96 714
Planification autochtone (note 10c)	-	3 882	-
Services de cybersanté (note 10d)	-	422 449	356 450
Soins aux malades en phase critique (note 10e)	-	72 000	72 000
Services en français (note 10f)	-	49 290	51 665
Fonds de transition pour la santé des autochtones (note 10g)	-	-	9 980
Projet pilote Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10h)	-	551 905	-
Soins primaires (note 10i)	-	18 131	-
	1 981 267 491	2 135 854 145	2 048 213 773
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	Budget (non audité) (note 8)	2012	2011
		$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(79 030)	(112 939)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	156 794	166 962
Variation des autres actifs non financiers	-	(9 381)	22 824
Augmentation de la dette nette	-	68 383	76 847
Dette nette au début	-	(341 595)	(418 442)
Dette nette à la fin	-	(273 212)	(341 595)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**156 794**	166 962
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(156 794)**	(166 962)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation (diminution) du montant à recevoir du Ministère	**10 817 383**	(12 377 683)
(Diminution) augmentation des débiteurs	**(236 018)**	1 154 624
(Diminution) des créditeurs et charges à payer	**(193 272)**	(891 883)
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(10 817 383)**	12 377 683
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	**(31 995)**	187 026
(Diminution) augmentation des charges payées d'avance	**(9 381)**	22 824
	(470 666)	472 591
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(79 030)**	(112 939)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	**79 030**	112 939
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**(470 666)**	472 591
Trésorerie au début	**1 008 629**	536 038
Trésorerie à la fin	**537 963**	1 008 629

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS du Centre-Est, qui comprend des régions rurales et urbaines, est le sixième plus grand RLISS en Ontario en termes de territoire (16 673 km^2). Présent dans des villes densément peuplées, dans des banlieues, dans des régions rurales agricoles, dans des régions de chalets et dans des régions plus éloignées, le RLISS du Centre-Est s'étend du parc Victoria au parc Algonquin. La population de nos zones de planification est riche en différentes valeurs communautaires, origines ethniques, langues et caractéristiques socio-démographiques. Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS du Centre-Est est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS du Centre-Est ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Les paiements de financement octroyés aux fournisseurs de services de santé situés dans la zone géographique du RLISS sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charge dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS du Centre-Est doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère ou à cyberSanté Ontario, respectivement.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2012	2011
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 129 743 201	2 129 743 201	-	-
Activités du RLISS	4 850 494	4 821 126	29 367	78 076
Urgences – ANS	100 000	100 000	-	3 286
Chef de service des urgences	75 000	72 161	2 839	5 710
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000	3 000
Services de cybersanté	600 000	422 449	177 551	275 550
Planification autochtone	20 000	3 882	16 118	20 000
Services en français	106 000	49 290	56 710	118 451
Fonds de transition pour la santé des autochtones	-	-	-	37 222
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	750 000	551 905	198 095	-
Chef des soins primaires	43 750	18 131	25 619	-
	2 136 363 445	2 135 854 145	509 300	541 295

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	541 295	354 269
Recouvrement auprès du Ministère au cours de l'exercice	(541 295)	(354 269)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	331 749	541 295
Montant à verser au Ministère à la fin	331 749	541 295

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	-	-
Remboursement à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice	-	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	177 551	-
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	177 551	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**315 287**	369 310
Apports de capital au cours de l'exercice	**79 030**	112 939
Amortissement pour l'exercice	**(156 794)**	(166 962)
Solde à la fin	**237 523**	315 287

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location jusqu'en 2017 s'établissent comme suit :

	$
2013	236 537
2014	232 949
2015	228 331
2016	133 193
2017	-
	831 010

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les cibles en matière de planification des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
2013	2 088 200 455
2014	2 088 200 455

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	521 361	420 080	101 281	81 686
Matériel informatique	268 615	244 260	24 355	68 137
Développement Web	36 100	28 507	7 593	-
Améliorations locatives	668 028	563 734	104 294	165 464
	1 494 104	1 256 581	237 523	315 287

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2011. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 2 129 743 201 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 976 494 761
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	153 248 440
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	2 129 743 201

Le budget d'exploitation total révisé de 6 542 480 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 772 730
Financement additionnel reçu relativement à des initiatives non récurrentes :	
Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences	75 000
Soins aux malades en phase critique	75 000
Services de cybersanté	600 000
Planification autochtone	20 000
Services en français	106 000
Projet pilote Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	750 000
Soins primaires	43 750
Total du budget	6 542 480

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 2 123 837 001 $ (2 042 808 997 $ en 2011) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2012 :

	2012	2011
	$	$
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	-	3 271 065
Gestion d'hôpitaux	**1 252 096 815**	1 206 183 380
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**283 200**	286 275
Centres de soins de longue durée	**410 848 439**	387 840 154
Centres d'accès aux soins communautaires	**227 764 449**	217 505 556
Services de soutien communautaires	**32 615 566**	29 881 514
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**13 809 205**	13 675 055
Centres de soins de santé communautaires	**20 843 048**	19 816 160
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**57 930 372**	54 169 878
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**112 077 447**	108 726 800
Lésion cérébrale acquise	**1 450 060**	1 428 560
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	**24 600**	24 600
	2 129 743 201	2 042 808 997

Les paiements de l'exercice 2010-2011 représentent la répartition approuvée par le RLISS en vue de soutenir des subventions versées à des hôpitaux publics et à des hôpitaux psychiatriques spécialisés pour l'exercice 2010-2011 en vertu du fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé pour l'exercice 2010-2011 et des lignes directrices relatives au fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé pour l'exercice 2010-2011, lesquelles ont été fournies aux RLISS par le Ministère. Pour l'exercice 2011-2012, les subventions liées au fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé ont été octroyées à titre de fonds gérés par le Ministère.

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS du Centre-Est par le Ministère et cyberSanté Ontario relativement à certains projets.

a) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	**72 000**	69 290
Autres	**161**	-
	72 161	69 290

b) Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 $ (100 000 $ en 2011) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 93 570 $ en salaires et charges sociales (96 714 $ en 2011) et un montant de 6 430 $ pour d'autres charges (néant en 2011).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS du Centre-Est par le Ministère et cyberSanté Ontario relativement à certains projets. (suite)

c) Planification autochtone

Le RLISS a reçu un financement de 20 000 $ (20 000 $ en 2011) relativement au projet de planification autochtone. Les charges liées au projet de planification autochtone engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de néant en honoraires de services-conseils (néant en 2011) et un montant de 3 882 $ pour d'autres charges (néant en 2011).

d) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 600 000 $ (632 000 $ en 2011) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	**20 006**	19 301
Salaires et charges sociales	**290 314**	308 718
Réunions	**18 468**	-
Fournitures et autres	**93 661**	28 431
	422 449	356 450

e) Soins aux malades en phase critique

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement au projet de soins aux malades en phase critique. Les charges liées au projet de soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 72 000 $ en honoraires de services-conseils (72 000 $ en 2011).

f) Services en français

Le RLISS a reçu un financement de 106 000 $ (170 116 $ en 2011) relativement au projet de services en français. Les charges liées au projet de services en français engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 49 290 $ en salaires et charges sociales (51 665 $ en 2011).

g) Financement du Fonds de transition pour la santé des autochtones

Le RLISS a reçu un financement de néant (47 202 $ en 2011) relativement au projet de financement du Fonds de transition pour la santé des autochtones. Les charges liées au projet de financement du Fonds de transition pour la santé des autochtones engagées au cours de l'exercice, ou les économies réalisées à ce titre, comprenaient un montant de néant en charges de réunions (9 980 $ en 2011).

h) Projet pilote Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le RLISS a reçu un financement de 750 000 $ (néant en 2011) relativement au projet pilote Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 150 296 $ en honoraires de services-conseils (néant en 2011), un montant de 223 720 $ en salaires et charges sociales (néant en 2011), un montant de 74 326 $ en charges de réunions (néant en 2011) et un montant de 103 563 $ en charges diverses (néant en 2011).

i) Soins primaires

Le RLISS a reçu un financement de 43 750 (néant en 2011) relativement aux soins primaires. Les charges liées aux soins primaires engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 18 000 $ en honoraires de services-conseils (néant en 2011) et un montant de 131 $ en charges de réunions (néant en 2011).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	3 441 389	3 328 839
Charges locatives	282 431	382 055
Amortissement	156 794	166 962
Services partagés	501 995	409 495
Activités communautaires	88 617	73 075
Services-conseils	57 418	71 891
Fournitures	98 524	106 584
Charges des membres du Conseil	103 146	120 625
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	2 211	1 670
Autres	88 601	87 481
	4 821 126	4 748 677

Les frais généraux et administratifs incluent les indemnités quotidiennes et les charges liées au Conseil suivantes :

	Budget 2012	2012	2011
	$	$	$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	50 000	50 957	41 300
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	100 000	25 419	58 947
Charge historique au titre de l'Agence du revenu du Canada	-	-	(12 729)
Frais de gouvernance et de déplacements	70 000	26 770	33 106
Charges totales	220 000	103 146	120 625

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 33 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2012 s'est établi à 270 985 $ (258 290 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

8 Nelson Street West, Suite 300
Brampton, ON L6X 4J2
Tel: 905 455-1281 • Fax: 905 455-0427
Toll Free: 1 866 370-5446
www.centralwestlhin.on.ca

Central West **LHIN**

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (RLISS du Centre-Ouest)

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et, le cas échéant, présentent des sommes estimées par les membres de la direction au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière contenue par les autres parties de ce rapport annuel est en accord avec les états financiers dans tous leurs aspects significatifs.

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest respecte des normes d'intégrité des plus sévères dans ses activités. Pour protéger ses actifs et garantir la fiabilité de l'information financière, le RLISS du Centre-Ouest applique des méthodes et des procédures de gestion saines, et utilise des systèmes d'information et des contrôles financiers internes adaptés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification du RLISS du Centre-Ouest et approuvés par le conseil d'administration.

La firme de vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. a été engagée par le conseil d'administration pour procéder à l'examen des états financiers en conformité avec les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et a émis son avis sur ces états. Au cours de la vérification, la firme Deloitte & Touche s.r.l. a examiné les mécanismes de contrôle interne du RLISS aux seuls fins de donner son opinion sur les états financiers. Le rapport des vérificateurs précise la portée de l'examen et donne l'avis du vérificateur.

Mimi Lowi-Young,
Directrice générale

Brock Hovey
Directrice principale - Rendement, contrats et répartition

May 29, 2012

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Membre de / Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 mai 2012

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	682 145	977 784
Débiteurs		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») – fournisseurs de soins de santé	969 400	857 535
Autres	112 881	95 258
	1 764 426	1 930 577
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	382 700	461 931
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario (notes 3b et 3c)	436 291	641 291
Montant à verser aux fournisseurs de soins de santé	969 400	857 535
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	1 056	8 469
Apports de capital reportés (note 5)	145 133	188 537
	1 934 580	2 157 763
Engagements (note 6)		
Dette nette	(170 154)	(227 186)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	25 021	38 649
Immobilisations (note 7)	145 133	188 537
	170 154	227 186
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

, administrateur

, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9a)	**749 300 340**	**809 798 292**	759 377 113
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé (note 9b)	-	-	1 020 195
Activités du RLISS	**4 401 928**	**4 362 188**	4 234 790
Services de cybersanté (note 10a)	-	**400 000**	600 000
Plan directeur sur l'infrastructure de cybersanté (note 10b)	-	-	175 000
Cybersanté et la protection des renseignements personnels (note 10b)	-	-	157 000
Supervision du développement en matière de cybersanté (note 10b)	-	-	50 000
Services en français (note 10c)	**106 000**	**106 000**	64 762
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10d)	-	**100 000**	100 000
Chef de service des urgences (note 10e)	-	**75 000**	75 000
Soins de santé aux autochtones (note 10f)	**7 500**	**7 500**	7 500
Planification du soutien en cas de troubles du comportement (note 10g)	-	**57 000**	-
Chef des soins primaires (note 10h)	-	**18 750**	-
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10i)	-	**75 000**	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**50 184**	63 622
	753 815 768	**815 049 914**	765 999 982
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	**(436 291)**	(641 291)
	753 815 768	**814 613 623**	765 358 691
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9a)	**749 300 340**	**809 798 292**	759 377 113
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé – Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé (note 9b)	-	-	1 020 195
Frais généraux et administratifs (note 11)	**4 401 928**	**4 208 913**	4 173 327
Services de cybersanté (note 10a)	-	**252 925**	394 063
Portail médecins/patients de cybersanté (note 10b)	-	-	45 448
Cybersanté et la protection des renseignements personnels (note 10b)	-	-	34 122
Services en français (note 10c)	**106 000**	**89 632**	64 762
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10d)	-	**89 192**	100 000
Chef de service des urgences (note 10e)	-	**72 788**	70 161
Soins de santé aux autochtones (note 10f)	**7 500**	-	7 500
Planification du soutien en cas de troubles du comportement (note 10g)	-	**17 881**	-
Chef des soins primaires (note 10h)	-	**12 000**	-
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10i)	-	**72 000**	72 000
	753 815 768	**814 613 623**	765 358 691
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	**(6 780)**	(167 138)
Amortissement des immobilisations	**50 184**	63 622
Variation des autres actifs non financiers	**13 628**	(20 684)
Diminution (augmentation) de la dette nette	**57 032**	(124 200)
Dette nette au début	**(227 186)**	(102 986)
Dette nette à la fin	**(170 154)**	(227 186)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**(50 184)**	(63 622)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**50 184**	63 622
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des débiteurs – Ministère	**(111 865)**	957 773
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario	**(205 000)**	462 505
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de soins de santé	**111 865**	(844 272)
Augmentation des débiteurs – autres	**(17 623)**	(78 458)
(Diminution) augmentation des charges payées d'avance	**13 628**	(20 684)
Diminution des créditeurs	**(79 231)**	(438 881)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**(7 413)**	7 153
	(295 639)	45 136
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(6 780)**	(167 138)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**6 780**	167 138
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	**(295 639)**	45 136
Trésorerie au début	**977 784**	932 648
Trésorerie à la fin	**682 145**	977 784

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur des actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère et à cyberSanté Ontario, respectivement.

a. Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2012	2011
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	809 798 292	809 798 292	-	-
Activités du RLISS (note 11)	4 362 188	4 158 729	203 459	125 085
Apports de capital (note 11)	50 184	50 184	-	-
Services de cybersanté (note 10a)	400 000	252 925	147 075	205 937
Plan directeur sur l'infrastructure de cybersanté (note 10b)	-	-	-	175 000
Portail médecins/patients de cybersanté (note 10b)	-	-	-	(45 448)
Cybersanté et la protection des renseignements personnels (note 10b)	-	-	-	122 878
Supervision du développement en matière de cybersanté (note 10b)	-	-	-	50 000
Services en français (note 10c)	106 000	89 632	16 368	-
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10d)	100 000	89 192	10 808	-
Chef de service des urgences (note 10e)	75 000	72 788	2 212	4 839
Soins de santé aux autochtones (note 10f)	7 500	-	7 500	-
Planification du soutien en cas de troubles du comportement (note 10g)	57 000	17 881	39 119	-
Chef des soins primaires (note 10h)	18 750	12 000	6 750	-
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10i)	75 000	72 000	3 000	3 000
	815 049 914	814 613 623	436 291	641 291

b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	641 291	178 786
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice précédent	(641 291)	(169 882)
Ajustements aux initiatives et aux activités des exercices précédents	-	(8 904)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	289 216	641 291
Montant à verser au Ministère à la fin	289 216	641 291

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

c. Le montant à verser à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	-	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	147 075	-
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	147 075	-

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	188 537	85 021
Apports de capital au cours de l'exercice	6 780	167 138
Amortissement pour l'exercice	(50 184)	(63 622)
Solde à la fin	145 133	188 537

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et venant à échéance en 2015. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2013	225 779
2014	220 835
2015	92 014
	538 628

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour l'exercice 2010. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité en vigueur pour l'exercice 2011 s'établissent comme suit :

	$
2013	646 533 466
2014	646 533 466

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	284 229	254 385	29 844	44 410
Matériel informatique	34 426	34 426	-	-
Améliorations locatives	703 568	588 279	115 289	144 127
	1 022 223	877 090	145 133	188 537

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget final au 30 avril 2011. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 809 938 616 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	749 300 340
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	60 638 276
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	809 938 616

L'écart de 140 324 $ entre le budget final de 809 938 616 $ et les charges réelles de 809 798 292 $ se rapporte aux retards imprévus dans la mise en œuvre des nouvelles initiatives.

Le budget d'exploitation total, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	4 401 928
Surplus de l'exercice remis au Ministère	(32 960)
Financement des soins de santé aux autochtones	7 500
Services en français	106 000
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	
Bureau de gestion de projet des services de cybersanté	600 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Planification du soutien en cas de troubles du comportement	57 000
Chef des soins primaires	43 750
Surplus de l'exercice lié au chef des soins primaires remis au Ministère	(25 000)
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Montant traité à titre d'apports de capital au cours de l'exercice	(6 780)
Budget total	5 401 438

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. a) Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2012 :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**516 703 101**	482 506 910
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**99 450**	99 450
Centres de soins de longue durée	**148 451 157**	140 517 555
Centres d'accès aux soins communautaires	**89 894 131**	81 483 492
Services de soutien communautaires	**8 280 728**	8 788 645
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**6 265 236**	5 445 343
Centres de soins de santé communautaires	**9 933 667**	7 241 947
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**30 170 822**	33 293 771
	809 798 292	759 377 113

b) Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé

Le RLISS a autorisé l'affectation d'un financement de 0 $ (1 020 195 $ en 2011) afin de soutenir les projets de réaménagement de l'infrastructure des hôpitaux publics nécessitant des investissements mineurs. En 2012, les fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé ont été distribués aux termes d'une entente conclue par chaque hôpital public avec le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Initiatives précises

Le RLISS du Centre-Ouest a obtenu du Ministère et de cyberSanté Ontario un financement distinct destiné à des initiatives précises.

a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 400 000 $ (600 000 $ en 2011) relativement au soutien du bureau de gestion de projet des services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	245 954	395 846
Frais de déplacement du personnel	2 556	1 784
Frais de communication	529	2 178
Projet local lié à la préparation des fournisseurs de services de santé	-	50 806
Services-conseils	25	61 540
Hébergement	3 600	-
Formation du personnel	-	6 482
Frais liés aux réunions	261	427
Fonds remboursés au titre du projet Meditech de William Osler	-	(125 000)
	252 925	394 063

b) Projets de services de cybersanté

Le RLISS n'a reçu aucun financement relativement aux initiatives technologiques précises en 2012 (382 000 $ en 2011) et aucune charge n'a été engagée au cours de cet exercice (79 570 $ en 2011).

c) Services en français

Le RLISS a reçu un financement de base de 106 000 $ et un financement non récurrent de néant (64 762 $ en 2011) relativement à l'initiative de services en français. Les charges engagées au cours de l'exercice s'établissent à 89 632 $ (64 762 $ en 2011) et se rapportent au salaire et aux charges sociales du coordonnateur des services en français de 76 847 $ et aux frais liés aux réunions et aux frais d'administration de 12 785 $.

d) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 $ (100 000 $ en 2011) relativement à l'initiative liée au chef de la performance du projet Urgences – ANS. Les charges liées aux salaires et aux charges sociales engagées relativement au projet Urgences – ANS au cours de l'exercice s'établissent à 89 192 $ (100 000 $ en 2011).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Initiatives précises (suite)

e) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences de 72 788 $ (70 161 $ en 2011) comprenaient un montant de 72 000 $ (69 000 $ en 2011) en honoraires de services-conseils ainsi qu'un montant de 788 $ (1 161 $ en 2011) en frais de formation et de déplacements.

f) Soins de santé aux autochtones

Le RLISS a reçu un financement de 7 500 $ (7 500 $ en 2011) relativement aux soins de santé aux autochtones. Les charges liées aux soins de santé aux autochtones engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de néant (7 500 $ en 2011). L'élaboration de la stratégie d'engagement auprès de la communauté reprendra à l'exercice 2012-2013.

g) Planification du soutien en cas de troubles du comportement

Le RLISS a reçu un financement de 57 000 $ (néant en 2011) relativement à la planification du soutien en cas de troubles du comportement. Les charges liées à la planification du soutien en cas de troubles du comportement de 17 881 $ se rapportent aux salaires de 12 925 $ et aux frais liés aux réunions de 4 956 $.

h) Chef des soins primaires

Le RLISS a reçu un financement de 43 750 $ (néant en 2011) relativement à l'initiative liée au chef des soins primaires. Ce montant a été réduit en raison des prévisions de surplus de 18 750 $ au titre des produits nets pour le troisième trimestre (financement de 43 750 $ moins le montant recouvré de 25 000 $). Les charges de 12 000 $ engagées au cours de l'exercice (néant en 2011) relativement au chef des soins primaires se rapportent aux services-conseils.

i) Chef des soins aux malades en phase critique

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement au projet du Chef des soins aux malades en phase critique. Les charges connexes engagées au cours de l'exercice comprennent un montant de 72 000 $ en honoraires de services-conseils (72 000 $ en 2011).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**2 643 710**	2 569 791
Charges locatives	**255 406**	224 681
Amortissement	**50 184**	63 621
Services partagés	**475 025**	359 495
Structure de collaboration entre les RLISS	**26 971**	50 000
Ajustement au titre du déficit pour 2010-2011	**-**	21 097
Services-conseils	**249 072**	333 396
Fournitures	**74 857**	84 971
Rémunération du président du Conseil	**60 900**	77 175
Rémunération des membres du Conseil	**78 650**	69 525
Charges des membres du Conseil	**30 690**	39 457
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**41 386**	65 094
Autres	**222 062**	215 024
	4 208 913	4 173 327

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 24 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2012 a totalisé 228 377 $ (251 586 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques ; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

Deloitte & Touche s.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'audit des états financiers en fonction des normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de son audit, Deloitte & Touche s.r.l. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de finances et de la vérification. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche s.r.l. a librement et entièrement accès au Comité de finances et de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.

Chantale LeClerc
Chef de la direction

Suzanne Dionne
Directrice principale, imputabilité du système de santé

Avril 2012

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Membre de / Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2012

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**620 281**	1 779 686
Débiteurs – paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de soins de santé	**3 119 497**	9 344 145
Débiteurs – autres	**196 995**	102 008
	3 936 773	11 225 839
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**375 630**	1 256 266
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**3 119 497**	9 344 145
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**334 839**	567 756
Montant à verser à cyberSanté Ontario (note 3c)	**104 224**	-
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	**10 689**	65 384
Apports de capital reportés (note 5)	**151 480**	258 218
	4 096 359	11 491 769
Dette nette	**(159 586)**	(265 930)
Engagements (note 14)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**8 106**	7 712
Immobilisations (note 6)	**151 480**	258 218
	159 586	265 930
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

Dr. Wilbert Keon, président du Conseil

Johanne Lacombe, présidente du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 7)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 321 036 000	2 445 101 016	2 370 161 439
Activités du RLISS (note 9)	5 267 690	5 260 649	5 236 877
Services de cybersanté (note 10)	-	600 000	600 000
Services de cybersanté – Autre niveau de soins / Harmonisation des ressources et aiguillage (note 10)	-	98 300	-
Services de cybersanté - Programme pilote à l'intention des médecins (note 10)	-	-	180 000
Services de cybersanté – Implantation et adoption (note 10)	-	-	266 100
Médecin chef de service des urgences (note 11)	-	75 000	75 000
Engagement autochtone (note 11)	35 000	35 000	32 260
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 11)		100 000	100 000
Services en français (note 11)	106 000	106 000	110 000
Projet d'amélioration du cheminement des patients (note 11)	-	-	447 000
Réseau des services de santé en français (note 11)	993 837	993 837	255 959
Carrefour de santé d'Orléans (note 11)	-	14 800	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 11)	-	57 000	-
Projet-pilote lié au chef des soins primaires du RLISS (note 11)	-	43 750	-
Soins de santé aux malades en phase critique (note 11)	-	75 000	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	113 778	127 130
	2 327 438 527	2 452 674 130	2 377 666 765
Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (notes 3b et 3c)	-	(439 063)	(567 756)
	2 327 438 527	2 452 235 067	2 377 099 009
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 321 036 000	2 445 101 016	2 370 161 439
Activités du RLISS (note 9)	5 267 690	5 123 365	5 182 179
Services de cybersanté (note 10)	-	495 776	517 330
Services de cybersanté – Autre niveau de soins / Harmonisation des ressources et aiguillage (note 10)	-	70 846	-
Services de cybersanté - Programme pilote à l'intention des médecins (note 10)	-	-	70 445
Services de cybersanté – Implantation et adoption (note 10)	-	-	213 978
Médecin chef de service des urgences (note 11)	-	73 380	75 000
Engagement autochtone (note 11)	35 000	21 126	4 494
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 11)	-	100 000	48 005
Services en français (note 11)	106 000	81 762	41 857
Projet d'amélioration du cheminement des patients (note 11)	-	-	395 513
Réseau des services de santé en français (note 11)	993 837	914 732	187 850
Carrefour de santé d'Orléans (note 11)	-	1 177	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 11)	-	57 000	-
Projet-pilote lié au chef des soins primaires du RLISS (note 11)	-	14 284	-
Soins de santé aux malades en phase critique	-	66 825	73 789
Amortissement	-	113 778	127 130
	2 327 438 527	2 452 235 067	2 377 099 009
Surplus de l'exercice et surplus accumulé	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget initial (non audité) (note 7)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	(7 040)	(30 813)
Amortissement des immobilisations	-	113 778	127 130
Augmentation des charges payées d'avance	-	(394)	(520)
Diminution de la dette nette	-	106 344	95 797
Dette nette au début	-	(265 930)	(361 727)
Dette nette à la fin	-	(159 586)	(265 930)

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**113 778**	127 130
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(113 778)**	(127 130)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement		
Diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	**6 224 648**	686 015
Débiteurs – Autres programmes du Ministère	-	255 000
Augmentation des débiteurs – Autres	**(94 987)**	(101 958)
Augmentation des charges payées d'avance	**(394)**	(520)
Diminution des créditeurs et charges à payer	**(880 636)**	449 466
Diminution du montant à verser au Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	**(6 224 648)**	(686 015)
Augmentation du montant à verser à cyberSanté Ontario	**104 224**	-
Diminution du montant à verser au Ministère	**(232 917)**	154 532
Augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**(54 695)**	11 906
	(1 159 405)	768 426
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(7 040)**	(30 813)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	**7 040**	30 813
Variation nette de la trésorerie	**(1 159 405)**	768 426
Trésorerie au début	**1 779 686**	1 011 260
Trésorerie à la fin	**620 281**	1 779 686

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la *Loi* et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.champlainlhin.on.ca.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007.

Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario.

Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est également constatée à titre d'apport de capital reporté et de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des apports sous forme d'immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les achats de logiciels et les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Le RLISS doit adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

a) Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario se rapporte aux activités de l'exercice visé pour les programmes suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 445 101 016	2 445 101 016	-
Activités du RLISS	5 260 649	5 123 365	137 284
Amortissement	113 778	113 778	-
Services de cybersanté	600 000	495 776	104 224
Harmonisation des ressources et aiguillage vers d'autres niveaux de soins des services de cybersanté	98 300	70 846	27 454
Médecin chef de service des urgences	75 000	73 380	1 620
Engagement auprès des autochtones	35 000	21 126	13 874
Urgences Autre niveau de soins	100 000	100 000	-
Services en français	106 000	81 762	24 238
Réseau des services de santé en français	993 837	914 732	79 105
Carrefour de santé familiale d'Orléans	14 800	1 177	13 623
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	57 000	57 000	-
Projet-pilote lié au médecin chef des soins primaires du RLISS	43 750	14 284	29 466
Responsable des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	66 825	8 175
	2 452 674 130	2 452 235 067	439 063

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	567 756	413 224
Montant recouvré au cours de l'exercice	(567 756)	(413 224)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	334 839	567 756
Montant à verser au Ministère à la fin	334 839	567 756

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé	**104 224**	-
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	**104 224**	-

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est une entité administrative qui offre des services centralisés à l'égard des ressources humaines, des technologies de l'information et du soutien juridique et financier à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS. Le BSPR engage également des charges sur une base périodique au nom des RLISS et facture ces charges aux RLISS concernés afin de les recouvrer.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Au cours du premier exercice d'activités, la CRLISS a été financée par les RLISS avec le soutien du Ministère. La CRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et, à ce titre, elle est assujettie aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre.

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**258 218**	354 535
Apports de capital – Ministère	**7 040**	30 813
Amortissement pour l'exercice	**(113 778)**	(127 130)
Solde à la fin	**151 480**	258 218

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette
	$	$	$
Matériel informatique	121 187	112 553	8 634
Logiciels	33 762	33 762	-
Matériel de bureau	155 029	142 016	13 013
Mobilier et agencements	390 982	337 376	53 606
Améliorations locatives	1 179 693	1 103 466	76 227
	1 880 653	1 729 173	151 480

	Coût	Amortissement cumulé	2011 Valeur comptable nette
	$	$	$
Matériel informatique	117 432	105 171	12 261
Logiciels	33 762	33 762	-
Matériel de bureau	151 744	127 246	24 498
Mobilier et agencements	390 982	302 000	88 982
Améliorations locatives	1 179 693	1 047 216	132 477
	1 873 613	1 615 395	258 218

7. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés dans l'état des activités financières sont conformes aux exigences de communication d'information du CCSP et reflètent le budget initial approuvé par le gouvernement de l'Ontario.

Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le budget de financement total se compose des éléments suivants :

	Budget initial	Annonces	Total
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 321 036 000	124 065 016	2 445 101 016
Activités du RLISS	5 267 690	-	5 267 690
Programmes de cybersanté	-	698 300	698 300
Autres programmes	1 134 837	365 550	1 500 387
	2 327 438 527	125 128 866	2 452 567 393

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour les exercices 2012 et 2011 :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux		
Activités du RLISS	**1 638 135 652**	1 587 744 527
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé – hôpitaux (immobilisations)	**-**	5 301 268
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**355 650**	355 650
Centres de soins de longue durée	**316 966 954**	299 838 122
Centres d'accès aux soins communautaires	**195 498 510**	178 160 210
Services de soutien communautaires	**32 138 674**	34 488 180
Lésion cérébrale acquise	**1 868 661**	1 875 348
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**14 087 359**	7 953 568
Centres de soins de santé communautaires	**52 930 579**	50 108 083
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**63 850 660**	62 185 509
Programmes de toxicomanie	**20 854 792**	19 122 970
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**107 823 200**	122 430 317
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	**28 425**	28 425
	2 444 539 116	2 369 592 177
Règlements de l'exercice précédent relativement aux Centres de soins de longue durée	**561 900**	569 262
	2 445 101 016	2 370 161 439

À compter de l'exercice 2012, le Ministère a transféré un financement pour le Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé – hôpitaux (immobilisations) directement aux hôpitaux du RLISS de Champlain dans le cadre d'un programme géré par le Ministère. Au cours de l'exercice 2012, les hôpitaux du RLISS de Champlain ont reçu 2 604 844 $ dans le cadre de cette initiative.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Activités du RLISS

Le Ministère fournit du financement au RLISS pour couvrir les frais de personnel et les frais liés aux projets et aux programmes ainsi qu'aux baux et aux bureaux. Les fonds servent aussi à subventionner le Bureau des services partagés des RLISS et la structure de collaboration entre les RLISS (se reporter à la note 4). Les charges engagées se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	3 628 783	3 746 831
Consultation et projets relatifs au RLISS	22 060	5 731
Coûts des autres programmes	303 951	325 258
	3 954 794	4 077 820
Charges locatives	425 243	351 384
Bureau des services partagés des RLISS	475 025	359 495
Structure de collaboration entre les RLISS	26 971	50 000
Indemnités quotidiennes liées à la gouvernance	74 525	97 361
Matériel et fournitures de bureau	149 695	178 773
Autres	17 112	67 346
	5 123 365	5 182 179
Amortissement	113 778	127 130
	5 237 143	5 309 309

Coûts liés à la gouvernance

Les résultats des activités du RLISS ci-dessus incluent les coûts liés au soutien des activités du Conseil d'administration comme les frais de déplacement, les réunions relatives à l'engagement auprès de la communauté et les autres frais généraux. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	34 475	58 150
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	40 050	39 211
Autres	35 924	53 395
	110 449	150 756

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Services de cybersanté et programmes connexes

Le Ministère fournit au RLISS du financement relatif aux services de cybersanté depuis 2008. Cependant, pour l'exercice 2011-2012, le RLISS a reçu le financement directement de cyberSanté Ontario. Le bureau de gestion de projets a été créé vers la fin de 2009. Des fonds ont également servi à financer des initiatives stratégiques relatives aux services de cybersanté. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	458 176	487 620
Services-conseils	15 000	5 263
Coûts liés aux autres programmes	22 600	24 447
	495 776	517 330

Harmonisation des ressources et aiguillage vers d'autres niveaux de soins

L'harmonisation des ressources et l'aiguillage sont effectués au moyen d'un système d'information électronique et d'aiguillage qui harmonise les patients ou les clients au service le plus rapidement disponible et qui répond le mieux à leurs besoins individuels. L'harmonisation des ressources et l'aiguillage améliorent l'expérience du patient ou du client et sont conçus pour assurer que tous les individus ont un accès équitable à des services sécuritaires et de haute qualité.

11. Autres programmes

Médecin chef de service des urgences

Depuis l'exercice 2008, le Ministère travaille de concert avec les RLISS, les hôpitaux de l'Ontario et les professionnels du secteur des soins de santé afin de mettre en œuvre une stratégie globale pour le service des urgences. En vue de faciliter la mise en place des améliorations nécessaires en vertu de cette stratégie, le Ministère et le RLISS ont décidé de retenir les services d'un médecin chef de service des urgences. Le financement reçu a servi à couvrir la rémunération du médecin chef de service des urgences et les charges liées au programme.

Engagement autochtone

Le Ministère a fourni au RLISS du financement relativement au projet d'engagement autochtone. Le RLISS a utilisé ces fonds pour financer le nouveau *Aboriginal Health Circle Forum*, afin d'assurer une présence dans les activités communautaires de la région. Les fonds ont notamment servi à soutenir trois événements de mobilisation communautaire, de même que l'élaboration d'un rapport de consultation des groupes autochtones urbains.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Autres programmes (suite)

Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

La réduction du temps d'attente aux urgences et de jours d'hospitalisation des patients en attente d'un autre niveau de soins sont des priorités provinciales importantes. Le RLISS a reçu des fonds pour embaucher le personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet Urgences – ANS et du plan d'action de rémunération au rendement pour les urgences et pour poursuivre la mise en place d'une norme de gestion de la performance.

Programme de services de santé en français

Le programme de services de santé en français a pour but d'améliorer l'état de santé de la population francophone et de garantir que les services en français sont intégrés conformément aux directives du Ministère. Au cours de l'exercice 2011, le Ministère a fourni un financement de base de 106 000 $ afin d'établir les ressources nécessaires en matière de services de santé en français pour soutenir l'implantation de services en français.

Réseau des services de santé en français

Le programme de réseau des services de santé en français a pour objectif d'améliorer la santé de la population francophone et d'assurer l'intégration de services de santé en français conformes aux directives du Ministère. Au cours de l'exercice 2011, le RLISS a engagé une personne-ressource attitrée au Réseau des services de santé en français, à savoir une conseillère en services de santé en français, afin de soutenir l'implantation de services de santé en français au sein du RLISS de Champlain. Le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario a été officiellement nommé par le Ministère à titre d'entité de planification des services de santé en français des RLISS de Champlain et du Sud-Est. L'entente de responsabilité signée entre les deux RLISS et l'entité établit les paramètres des plans de travail en cours d'élaboration. Le RLISS demandera conseil à l'entité afin de s'assurer que les activités de planification et d'intégration sont conformes aux besoins et aux priorités de la communauté francophone.

Carrefour de santé familiale d'Orléans

Le Carrefour de santé familiale d'Orléans consistera en un centre global de soins primaires qui regroupera en un seul emplacement une équipe axée sur la santé familiale et plusieurs services de santé. Lorsqu'il sera achevé, le Carrefour de santé familiale d'Orléans fournira beaucoup d'avantages aux résidents d'Orléans, y compris la réduction des déplacements et des visites auprès des professionnels de la santé et l'amélioration de la coordination des soins. Le RLISS de Champlain gérera le projet initial révisé du Carrefour de santé familiale d'Orléans jusqu'au moment où un plan cadre révisé et une étude de cas pourront être préparés et soumis au service des investissements du Ministère.

Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le RLISS de Champlain a reçu un financement annualisé de près de 3 785 300 $ afin d'élaborer et de mettre en œuvre un système de soutien aux personnes âgées qui ont des comportements réactifs ou difficiles en raison de problèmes de démence ou de santé mentale. Ce projet fait partie d'une initiative provinciale plus importante (Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario) qui représente un investissement totalisant 40 000 000 $. Le RLISS a créé un plan d'action en huit points qui décrit en détail la méthode de classement par priorité utilisée aux fins de la répartition du financement et qui détermine les améliorations devant être apportées en matière de coordination et d'intégration du système, ce qui permettra de créer plus de 40 postes à temps plein d'ici la fin de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Autres programmes (suite)

Projet-pilote lié au médecin chef des soins primaires du RLISS

Le RLISS a reçu un financement vers la fin de l'exercice 2011-2012 relativement à un médecin chef des soins primaires dont le mandat consiste à faciliter la relation entre le secteur des soins primaires et le RLISS et à diriger des initiatives précises visant les soins primaires afin d'améliorer les résultats du système de santé dans la région de Champlain. Ces initiatives permettront de faire progresser l'intégration du système de santé et d'améliorer le rendement du RLISS.

Responsable des soins aux malades en phase critique

L'initiative des soins de santé aux malades en phase critique, qui a été mise en œuvre à l'exercice 2011-2012, comprend l'examen des besoins des programmes ruraux, communautaires et tertiaires de soins de santé aux malades en phase critique de notre région. Cette initiative comprend un examen des processus opérationnels de liaison avec d'autres programmes tels que les services médicaux d'urgence (services paramédicaux) et CritiCall. Jusqu'à maintenant, on a mis l'accent sur la planification de la mise à jour de la trousse de prévention de la pneumonie sous ventilation assistée et des infections liées à un cathéter central, la mise à jour du protocole de la capacité de surtension, l'équipe d'intervention en matière de soins aux malades en phase critique extra-muros, la politique de vie ou de mort, les stocks de ventilateurs, les feuilles de pointage et les paramètres de qualité.

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 37 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP par le RLISS relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2012 a totalisé 351 726 $ (346 372 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2012

14. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'en 2015. Les contrats seront très probablement renouvelés. Cependant, aucun engagement n'arrive à échéance après 2015 actuellement. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2013	385 410
2014	380 641
2015	188 914
	954 966

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

2013	2 405 862 999
2014	2 090 747 145

Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels à l'octroi des niveaux de financement prévus par le Ministère. En date du bilan, le RLISS de Champlain avait conclu des ententes avec des hôpitaux, lesquelles ont été prorogées jusqu'au 30 juin 2012, des ententes avec des fournisseurs de soins de longue durée arrivant à échéance le 31 mars 2013 et des ententes avec des fournisseurs du secteur communautaire arrivant à échéance le 31 mars 2014. Les ententes actuellement conclues avec les fournisseurs du secteur communautaire ne prévoient pas d'engagements financiers pour 2014.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Rapport sur les responsabilités de la direction

Il incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) d'Erie St. Clair de préparer les états financiers afférents conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable, moyennant des frais raisonnables, que les éléments d'actif sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux politiques régissant les activités du RLISS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité de vérification. Le comité se réunit environ quatre fois par an pour passer en revue l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche LLP a libre et plein accès au comité de vérification.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de présenter des renseignements financiers représentatifs des opérations du RLISS, uniformément fiables et pertinents pour l'évaluation éclairée des activités du RLISS.

M. Gary Switzer
Directeur général

M. Matthew Little, CMA, MBA
Directeur, Services corporatifs et Contrôleur

Le 27 avril 2012

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Membre de / Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 22 mai 2012

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**493 712**	849 512
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 7)	**1 463 700**	4 331 253
Débiteurs	**218 198**	58 627
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	**2 729**	6 499
	2 178 339	5 245 891
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**701 947**	854 497
Montant à verser au Ministère (note 10b)	**25 205**	55 755
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	**1 463 700**	4 331 253
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	**-**	4 386
Apports de capital reportés (note 4)	**33 489**	67 490
	2 224 341	5 313 381
Engagements (note 13)		
Dette nette	**(46 002)**	(67 490)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**12 513**	-
Immobilisations (note 5)	**33 489**	67 490
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

_____ , administrateur

_____ , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 6)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	987 148 856	1 063 512 111	1 004 975 091
Activités du RLISS	4 558 920	4 565 173	4 486 383
Chef de service des urgences (note 9a)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9b)	75 000	75 000	75 000
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 9c)	-	57 000	-
Chef des soins primaires (note 9d)	-	43 750	-
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français (note 9e)	425 533	425 533	144 424
Fonds de lutte contre le diabète (note 9f)	-	-	35 000
Fonds pour les services en français (note 9g)	-	-	35 558
Services de cybersanté (note 9h)	510 000	700 700	1 287 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	25 000	34 001	44 574
	992 818 309	1 069 488 268	1 011 158 030
Financement remboursable au Ministère (note 10)	-	(53 379)	(87 005)
	992 818 309	1 069 434 889	1 011 071 025
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	987 148 856	1 063 512 111	1 004 975 091
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 583 920	4 589 726	4 530 957
Chef de service des urgences (note 9a)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9b)	75 000	71 825	51 000
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 9c)	-	47 494	-
Chef des soins primaires (note 9d)	-	12 500	-
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français (note 9e)	425 533	425 533	144 424
Fonds de lutte contre le diabète (note 9f)	-	-	3 750
Fonds pour les services en français (note 9g)	-	-	3 803
Services de cybersanté (note 9h)	510 000	700 700	1 287 000
	992 818 309	1 069 434 889	1 011 071 025
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 6)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Charges payées d'avance engagées	-	(12 513)	12 347
Acquisition d'immobilisations	-	-	(47 460)
Amortissement des immobilisations	25 000	34 001	44 574
Diminution de la dette nette	25 000	21 488	9 461
Dette nette au début	(67 490)	(67 490)	(76 951)
Dette nette à la fin	(42 490)	(46 002)	(67 490)

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**34 001**	44 574
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	**(34 001)**	(44 574)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère	**2 867 553**	(1 031 767)
Augmentation des débiteurs	**(159 571)**	(58 627)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	**3 770**	(1 499)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	**(152 550)**	247 284
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	**(30 550)**	40 842
(Augmentation) diminution du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(2 867 553)**	1 031 767
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**(4 386)**	4 386
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	**(12 513)**	12 347
	(355 800)	244 733
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	-	(47 460)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	-	47 460
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	**(355 800)**	244 733
Trésorerie au début	**849 512**	604 779
Trésorerie à la fin	**493 712**	849 512

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario, décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non engagées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Information sectorielle

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La CRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. La CRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement de la CRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2012

4. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	67 490	64 604
Apports de capital au cours de l'exercice	-	47 460
Amortissement pour l'exercice	(34 001)	(44 574)
Solde à la fin	33 489	67 490

5. Immobilisations

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel de bureau	472 325	472 325	-	2 205
Matériel informatique	108 598	89 461	19 137	37 567
Améliorations locatives	596 550	582 198	14 352	27 718
	1 177 473	1 143 984	33 489	67 490

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2011. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final des fournisseurs de services de santé de 1 063 512 111 $ a été calculé comme suit :

	$
Budget initial	987 148 856
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	76 363 255
Budget final des fournisseurs de services de santé	1 063 512 111

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2012

6. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du RLISS de 5 888 777 $, excluant le budget des fournisseurs de services de santé, a été calculé comme suit :

	$
Budget initial	**5 644 453**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	**244 324**
Montant considéré comme des apports en capital versé au cours de l'exercice	-
Budget final du RLISS	**5 888 777**

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 1 063 512 111 $ (1 004 975 091 $ en 2011) à divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2012 :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**672 534 639**	638 504 780
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé – hôpitaux	-	2 025 299
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**167 625**	163 650
Centres de soins de longue durée	**179 903 526**	168 841 929
Centres d'accès aux soins communautaires	**121 378 126**	111 133 672
Services de soutien communautaires	**17 267 639**	16 085 420
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**6 887 151**	5 633 306
Centres de soins de santé communautaires	**24 056 526**	23 327 102
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**10 079 591**	9 590 687
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**31 237 288**	29 669 246
	1 063 512 111	1 004 975 091

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2012, un montant de 1 463 700 $ (4 331 253 $ en 2011) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges à l'état des activités financières, et il est inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2012

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	3 312 882	3 040 178
Charges locatives	257 874	290 583
Amortissement	34 001	44 574
Services partagés	365 025	359 495
Relations publiques	60 512	68 825
Services-conseils	148 407	148 601
Fournitures	35 693	37 859
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	22 400	55 650
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	37 900	58 675
Charges des membres du Conseil	19 142	67 052
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	59 719	57 503
Frais liés à la structure de collaboration entre les RLISS	28 219	50 028
Autres	207 952	251 934
	4 589 726	4 530 957

9. Programmes

a) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des urgences. Le D[r] David Ng a engagé des charges d'exploitation totalisant 75 000 $ (75 000 $ en 2011).

b) Chef des soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des soins aux malades en phase critique. Le D[r] Eli Malus a engagé des charges d'exploitation totalisant 71 825 $. Le montant inutilisé de 3 175 $ est remboursable au Ministère.

c) Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le Ministère a octroyé un montant de 57 000 $ (néant en 2011) au RLISS pour que celui-ci développe des programmes spécialement conçus pour le soutien en cas de troubles du comportement, tel qu'il a été recommandé par le Ministère. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 47 494 $. Le montant inutilisé de 9 506 $ est remboursable au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Programmes (suite)

d) Chef des soins primaires

Le Ministère a octroyé un montant de 43 750 $ (néant en 2011) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des soins primaires. Le Dr Martin Lees a engagé des charges d'exploitation totalisant 12 500 $. Le montant inutilisé de 31 250 $ est remboursable au Ministère.

e) Entité de planification des services de santé en français

Le Ministère a octroyé un montant de 425 533 $ (144 424 $ en 2011) au RLISS pour que celui-ci mette sur pied et finance une nouvelle entité pour les RLISS du Sud-Ouest et d'Érié St-Clair. Tous les fonds ont été dépensés.

f) Diabète

Le Ministère a octroyé un montant de néant (35 000 $ en 2011) au RLISS pour que celui-ci constitue une trousse d'outils de gestion personnelle; les charges d'exploitation engagées ont totalisé néant (3 750 $ en 2011).

g) Services de santé en français

En 2010, le Ministère a octroyé un montant de 72 500 $ au RLISS aux fins de l'amélioration de l'information fournie dans le cadre des services de santé en français, dont une tranche de 35 558 $ a été reportée à 2011. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 3 803 $ en 2011, et le montant inutilisé de 31 755 $ est remboursable au Ministère.

h) Services de cybersanté

cyberSanté Ontario a octroyé un montant de 700 700 $ (1 287 000 $ en 2011) au RLISS. Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du Consolidated Health Information Services (le « CHIS ») au cours de 2012 et de 2011 relativement à l'affectation globale du financement.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

a) Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	2012 Excédent	2011 Excédent
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 063 512 111	1 063 512 111	-	-
Activités du RLISS	4 565 173	4 555 725	9 448	-
Fonds pour la planification des services en français	425 533	425 533	-	-
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	57 000	47 494	9 506	-
Fonds pour le chef des soins aux malades en phase critique	75 000	71 825	3 175	24 000
Fonds pour le chef des soins primaires	43 750	12 500	31 250	-
Chef du service des urgences	75 000	75 000	-	-
Fonds de lutte contre le diabète	-	-	-	31 250
Fonds pour les services de santé en français	-	-	-	31 755
Services de cybersanté	700 700	700 700	-	-
	1 068 753 567	1 068 700 188	53 379	87 005

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	55 755	14 913
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	53 379	87 005
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(83 929)	(46 163)
Montant à verser au Ministère à la fin	25 205	55 755

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 25 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2012 a totalisé 216 662 $ (213 717 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle à l'égard du régime a été effectuée au 31 décembre 2011 et, à ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Le RLISS avait les engagements de financement suivants au 31 mars 2012.

	$
2013	251 058 315

Le RLISS a également des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2013	192 804
2014	180 204
2015	156 804
2016	91 469

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

264 Main Street East
Grimsby, ON L3M 1P8
Tel: 905 945-4930
Toll Free: 1 866 363-5446
Fax: 905 945-1992
www.hnhblhin.on.ca

264, rue Main Est
Grimsby ON L3M 1P8
Tél : 905-945-4930
866-363-5446
Téléc : 905-945-1992
www.hnhblhin.on.ca

Hamilton Niagara Haldimand Brant **LHIN**

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

31 mars 2012

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.

Donna Cripps
Directrice générale

Patricia Ciccarelli
Directeur des finances

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2012

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**1 136 961**	1 869 146
Débiteurs – Financement de cyberSanté Ontario	**200 000**	-
Montant à recevoir au titre de la TVH	**32 298**	49 796
Débiteurs – Autres	**92 991**	-
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**5 292 440**	11 338 713
	6 754 690	13 257 655
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**853 210**	1 077 030
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**635 488**	851 197
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé par le Ministère (note 9)	**5 292 440**	11 338 713
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	**-**	4 089
Apports de capital reportés (note 5)	**155 301**	311 967
	6 936 439	13 582 996
Engagements (note 6)		
Dette nette		
Actifs non financiers	**(181 749)**	(325 341)
Charges payées d'avance	**26 448**	13 374
Immobilisations (note 7)	**155 301**	311 967
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

, administrateur

, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
Produits	$	$	$
Financement fourni par le Ministère et cyberSanté Ontario			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**2 517 047 040**	**2 673 146 753**	2 600 261 574
Activités du RLISS	**5 174 872**	**5 174 872**	5 174 872
Services de cybersanté (note 10a)	**600 000**	**600 000**	600 000
Services de cybersanté – Programme pilote à l'intention des médecins (note 10a)	-	-	200 000
Priorité aux résidents (note 10b)	-	-	498 500
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10c)	-	**100 000**	100 000
Services en français (note 10d)	-	**106 000**	74 670
Entité de planification des services en français (note 10d)	-	**411 693**	152 924
Chef de service des urgences du RLISS (note 10e)	-	**75 000**	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 10f)	-	**75 000**	75 000
Planification autochtone (note 10h)	**37 500**	**37 500**	37 500
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10i)	-	**750 000**	-
Chef des soins primaires du RLISS (note 10g)	-	**43 750**	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**156 666**	185 756
	2 522 859 412	**2 680 677 234**	2 607 435 796
Financement remboursable au Ministère (note 3a)		**(747 488)**	(851 197)
	2 522 859 412	**2 679 929 746**	2 606 584 599
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**2 517 047 040**	**2 673 146 753**	2 600 261 574
Frais généraux et administratifs (note 11)	**5 174 872**	**5 219 538**	4 863 116
Services de cybersanté (note 10a)	**600 000**	**600 000**	600 000
Services de cybersanté – Programme pilote à l'intention des médecins (note 10a)	-	-	200 000
Priorité aux résidents (note 10b)	-	-	162 855
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10c)	-	**100 000**	100 000
Services en français (note 10d)	-	**106 000**	60 516
Entité de planification des services en français (note 10d)	-	**151 822**	152 924
Chef de service des urgences du RLISS (note 10e)	-	**73 900**	74 364
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 10f)	-	**73 896**	72 167
Planification autochtone (note 10h)	**37 500**	**37 500**	37 083
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10i)	-	**407 837**	-
Chef des soins primaires du RLISS (note 10g)	-	**12 500**	-
	2 522 859 412	**2 679 929 746**	2 606 584 599
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des autres actifs non financiers	-	(13 074)	3 619
Acquisition d'immobilisations	-	-	(16 105)
Amortissement des immobilisations	-	156 666	185 756
Diminution de la dette nette	-	143 592	173 270
Dette nette au début	-	(325 341)	(498 611)
Dette nette à la fin	-	(181 749)	(325 341)

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**156 666**	185 756
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(156 666)**	(185 756)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des débiteurs – Autres	**(92 991)**	6 634
(Augmentation) diminution des débiteurs – Ministère/cyberSanté Ontario	**(200 000)**	35 000
Diminution (augmentation) du montant à recevoir au titre de la TVH	**17 498**	(49 796)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	**6 046 273**	(9 963 913)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	**(223 820)**	521 754
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	**(215 709)**	796 334
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé par le Ministère	**(6 046 273)**	9 963 913
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**(4 089)**	9 057
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	**(13 074)**	3 619
	(732 185)	1 322 602
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	-	(16 105)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	-	16 105
Variation nette de la trésorerie	**(732 185)**	1 322 602
Trésorerie au début	**1 869 146**	546 544
Trésorerie à la fin	**1 136 961**	1 869 146

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés d'Hamilton, de Niagara, d'Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet. Les coûts liés au développement de l'infrastructure et au développement Web sont inclus au titre du matériel informatique aux fins de la comptabilité et de la présentation d'information.

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère et à cyberSanté Ontario.

a) Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2012	2011
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**2 673 146 753**	**2 673 146 753**	**-**	-
Activités du RLISS	**5 331 538**	**5 219 538**	**112 000**	497 512
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	**750 000**	**407 837**	**342 163**	-
Services de cybersanté	**600 000**	**600 000**	**-**	-
Entité de planification des services en français	**411 693**	**151 822**	**259 871**	-
Services en français	**106 000**	**106 000**	**-**	14 154
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	**100 000**	**100 000**	**-**	-
Chef de service des urgences du RLISS	**75 000**	**73 900**	**1 100**	636
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	**75 000**	**73 896**	**1 104**	2 833
Chef des soins primaires	**43 750**	**12 500**	**31 250**	-
Planification autochtone	**37 500**	**37 500**	**-**	417
Services de cybersanté – Programme pilote à l'intention des médecins	-	-	-	-
Priorité aux résidents	-	-	-	335 645
	2 680 677 234	**2 679 929 746**	**747 488**	851 197

b) Le montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario au 31 mars 2012 se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**851 197**	54 863
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**747 488**	851 197
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	**(963 197)**	(54 863)
Montant à verser au Ministère à la fin	**635 488**	851 197

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2012

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**311 967**	481 618
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	**-**	16 105
Amortissement pour l'exercice	**(156 666)**	(185 756)
Solde à la fin	**155 301**	311 967

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2013	157 275
2014	163 313
2015	172 786
2016	172 786
2017	172 786
Par la suite	172 786

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2012

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	129 581	129 581	-	80 613
Matériel informatique	471 438	431 725	39 713	1 278
Améliorations locatives	572 444	456 856	115 587	230 076
	1 173 463	1 018 162	155 301	311 967

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2011. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 2 673 146 753 $ est calculé comme suit :

	$
Budget initial	2 517 047 040
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	156 099 713
Budget final	2 673 146 753

Le budget des frais généraux et administratifs final de 7 373 815 $ est calculé comme suit :

	$
Budget initial	
Activités du RLISS	5 174 872
Services de cybersanté	600 000
Planification autochtone	37 500
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Augmentation de stabilisation	-
Entité de planification des services en français	411 693
Coordonnateur des services en français	106 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000
Chef des soins primaires	43 750
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	750 000
Budget final	7 373 815

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 2 673 146 753 $ (2 600 261 574 $ en 2011) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2012 :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**1 815 165 386**	1 781 194 426
Apports de capital – Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	**-**	5 119 191
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**458 100**	458 100
Centres de soins de longue durée	**434 978 512**	411 353 925
Centres d'accès aux soins communautaires	**259 534 247**	248 141 094
Services de soutien communautaires	**42 481 395**	41 210 576
Lésion cérébrale acquise	**6 612 526**	6 429 869
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**25 735 425**	24 178 932
Centres de soins de santé communautaires	**23 113 795**	20 909 757
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**65 067 367**	61 265 704
	2 673 146 753	2 600 261 574

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2012, le RLISS devait verser un montant de 5 292 440 $ (11 338 713 $ en 2011) aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et est présenté dans le tableau précédent.

10. Autres initiatives de financement

a) Services de cybersanté

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 600 000 $ (800 000 $ en 2011). Une tranche de 600 000 $ de ce montant a servi à financer des initiatives visant à soutenir le bureau de gestion de projet relativement à la mise à jour du plan stratégique de services de cybersanté pour 2012. Aucun montant n'a été affecté au projet de Programme pilote à l'intention des médecins (200 000 $ en 2011).

b) Priorité aux résidents

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu, au nom de tous les RLISS, un financement de néant (498 500 $ en 2011) à l'égard de toutes les initiatives Priorité aux résidents de la province. Comme l'exigeait le Ministère, ces fonds ont servi à soutenir la formation de personnel en vue d'améliorer la prestation de services au sein des centres de soins de longue durée et à réduire la pression sur les services d'urgence. L'initiative Priorité aux résidents soutient les centres de soins de longue durée d'Ontario afin que ceux-ci puissent offrir aux résidents un environnement permettant d'améliorer leur qualité de vie, et elle favorise des changements en profondeur et durables en renforçant la capacité d'amélioration de la qualité du secteur des soins de longue durée.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Autres initiatives de financement (suite)

c) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 100 000 $ (100 000 $ en 2011). Ces fonds ont servi à financer les activités du coordonnateur du projet Urgences – ANS.

d) Services en français

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 517 693 $ (227 594 $ en 2011). Une tranche de 106 000 $ de ce montant a servi à soutenir le rôle de coordonnateur des services en français (74 670 $ en 2011), et un montant de 411 693 $ (152 924 $ en 2011) a été alloué initialement pour l'entité de planification des services en français.

e) Chef de service des urgences du RLISS

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef de service des urgences du RLISS.

f) Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef des soins aux malades en phase critique du RLISS.

g) Chef des soins primaires du RLISS

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 43 750 $ (néant en 2011). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef des soins primaires du RLISS.

h) Planification autochtone

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 37 500 $ (37 500 $ en 2011). Ces fonds ont servi à financer des activités de planification autochtone.

	2012	2011
	$	$
Frais de déplacement	**2 298**	487
Salaires et charges sociales	**12 229**	32 349
Engagement envers la communauté	**19 942**	-
Frais liés aux réunions	**3 031**	4 247
	37 500	37 083

i) Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le Ministère a fourni un financement non récurrent de 750 000 $ (néant en 2011) au RLISS pour permettre la mise en œuvre du plan d'action local dans le cadre de l'initiative Soutien en cas de troubles du comportement, en vertu de l'entente de paiement de transfert conclue avec nos fournisseurs de services de santé. L'initiative Soutien en cas de troubles du comportement a été créée pour améliorer les services offerts aux Ontariens qui souffrent de problèmes de santé mentale complexes, de démence ou d'autres problèmes neurologiques, à la maison, dans des centres de soins de longue durée ou ailleurs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	3 727 382	3 384 397
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	20 650	60 725
Indemnités quotidiennes des administrateurs	62 200	62 550
Charges du Conseil	17 994	24 383
Frais de déplacement	36 470	46 389
Services-conseils	200 057	47 968
Services bancaires		
Consultations publiques et communications	47 418	51 717
Fournitures, matériel, entretien et autres	84 816	248 715
Frais d'hébergement	363 890	341 021
Amortissement	156 666	185 756
Services partagés	501 995	409 495
Frais généraux et administratifs	5 219 538	4 863 116
Services de cybersanté	600 000	600 000
Services de cybersanté – Programme pilote à l'intention des médecins	-	200 000
Priorité aux résidents	-	162 855
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000
Services en français	106 000	60 516
Entité de planification des services en français	151 822	152 924
Chef de service des urgences du RLISS	73 900	74 364
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	73 896	72 167
Chef des soins primaires du RLISS	12 500	-
Planification autochtone	37 500	37 083
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	407 837	-
	6 782 993	6 323 025
Rapprochement avec le budget approuvé par le Ministère :		
Frais généraux, administratifs et liés aux projets	6 782 993	6 323 025
Moins : amortissement	(156 666)	(185 756)
Ajouter : montant à verser au Ministère	747 488	851 197
Ajouter : acquisition d'immobilisations corporelles	-	16 105
	7 373 815	7 004 571

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2012

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte de 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 293 761 $ pour l'exercice 2012 (245 987 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été modifiés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice visé.

RLISS de Mississauga Halton

700 Dorval Drive, bureau 500
Oakville, ON L6K 3V3
Téléphone : 905 337-7131
Sans frais : 1 866 371-5446
Télécopieur : 905 337-8330
www.mississaugahaltonlhin.on.ca

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2012

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

William MacLeod
Chef de la Direction

Narendra Shah
Directeur général des opérations

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 6 juin 2012

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**740 319**	1 591 470
Débiteurs	**62 090**	75 545
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	**1 129 429**	3 949 134
Montant à recevoir d'autres Réseaux locaux d'intégration des services de santé (« RLISS »)	**60 000**	-
	1 991 838	5 616 149
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**425 062**	747 472
Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	**1 129 429**	3 949 134
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario (note 4b)	**437 462**	931 842
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	**2 537**	1 784
Apports de capital reportés (note 6)	**21 386**	67 176
	2 015 876	5 697 408
Engagements (note 7)		
Dette nette	**(24 038)**	(81 259)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**2 652**	14 083
Immobilisations (note 8)	**21 386**	67 176
	24 038	81 259
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

Graeme Goeberie, FCA
Président

Ron Haines, FCA
Vice-président

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 9)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère et cyberSanté Ontario			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 224 369 624	1 326 123 484	1 249 033 864
Activités du RLISS	4 332 293	4 332 293	4 323 097
Chef de service des urgences (note 11a)	-	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 11b)	-	100 000	100 000
Services de santé en français (note 11c)	106 000	106 000	110 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 11d)	-	75 000	75 000
Engagement autochtone (note 11e)	5 000	5 000	5 000
Chef des soins primaires (note 11f)	-	43 750	-
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 11g)	-	57 000	-
Bureau de gestion du projet de services de cybersanté (note 11h)	-	475 000	600 000
Autres initiatives du projet de services de cybersanté (note 11i)	-	-	700 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	-	45 790	51 045
	1 228 812 917	1 331 438 317	1 255 073 006
Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (note 4a)	-	(437 462)	(931 842)
	1 228 812 917	1 331 000 855	1 254 141 164
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 224 369 624	1 326 123 484	1 249 033 864
Frais généraux et administratifs relatifs aux activités du RLISS (note 10)	4 332 293	4 144 335	4 092 219
Chef de service des urgences (notes 11a et 12)	-	72 361	69 435
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 11b)	-	98 812	98 072
Services de santé en français (note 11c)	106 000	63 291	108 000
Chef des soins aux malades en phase critique (notes 11d et 12)	-	72 000	42 000
Engagement autochtone (note 11e)	5 000	4 987	3 717
Chef des soins primaires (notes 11f et 12)	-	18 157	-
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 11g)	-	39 822	-
Bureau de gestion du projet de services de cybersanté (notes 11h et 12)	-	363 606	478 423
Autres initiatives du projet de services de cybersanté (notes 11i et 12)	-	-	215 434
	1 228 812 917	1 331 000 855	1 254 141 164
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	Budget (non audité) (note 9)	2012 Montant réel	2011 Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	**11 431**	(11 419)
Acquisition d'immobilisations	-	-	(9 196)
Amortissement des immobilisations	-	**45 790**	51 045
Diminution de la dette nette	-	**57 221**	30 430
Dette nette au début	-	**(81 259)**	(111 689)
Dette nette à la fin	-	**(24 038)**	(81 259)

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**45 790**	51 045
Moins : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	**(45 790)**	(51 045)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	**13 455**	(63 947)
Diminution du montant à recevoir du Ministère	-	35 000
(Augmentation) diminution du montant à recevoir d'autres RLISS	**(60 000)**	48 697
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	-	3 554
Diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**2 819 705**	10 134 066
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	**(322 410)**	58 280
Diminution du montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**(2 819 705)**	(10 134 066)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario	**(494 380)**	703 179
Augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**753**	1 784
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	**11 431**	(11 419)
	(851 151)	775 128
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	-	9 196
Financement		
Apports de capital reçus (note 6)	-	(9 196)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	**(851 151)**	775 128
Trésorerie au début	**1 591 470**	816 342
Trésorerie à la fin	**740 319**	1 591 470

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Comme le prescrit le Ministère, le financement reçu par le fournisseur de services de santé peut servir, dans certaines circonstances, à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées par le fournisseur de services de santé à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère ou au RLISS.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations dans les activités du RLISS est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tels qu'établis par le CCSP exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS pouvait accorder un financement de 1 326 123 484 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2012 :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**914 017 075**	862 703 401
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé*	**-**	1 630 268
Centres de soins de longue durée	**182 575 414**	170 596 423
Centres d'accès aux soins communautaires	**130 122 602**	126 131 374
Services de soutien communautaires	**30 702 861**	24 147 634
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**29 776 140**	27 394 185
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**28 360 394**	26 489 024
Programmes de toxicomanie	**4 665 952**	4 325 800
Lésion cérébrale acquise	**5 903 046**	5 615 755
	1 326 123 484	1 249 033 864

*Des ententes liées au financement du réaménagement de l'infrastructure du système de santé ont été conclues entre le Ministère et chaque hôpital au cours de l'exercice 2012. Étant donné que la responsabilité du financement pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé revient au Ministère en vertu de cette entente et que le RLISS ne conserve qu'un rôle de conseiller, les paiements approuvés pour 2012 excluent l'octroi du financement pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2012, le montant à recevoir du Ministère s'établissait à 1 129 429 $ (3 949 134 $ en 2011) et le montant à verser aux fournisseurs de services de santé s'établissait à 1 129 429 $ (3 949 134 $ en 2011). Ces montants ont été présentés à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et sont inclus au tableau précédent.

Les hôpitaux doivent obtenir l'approbation du RLISS afin de reporter des produits et des biens livrables connexes sur des exercices ultérieurs. Le RLISS surveille les résultats réels par rapport aux biens livrables financés afin de s'assurer que les exigences de rendement sont respectées. En outre, les hôpitaux peuvent conserver l'excédent du financement dans des cas précis, tel qu'il est prévu en vertu de la politique de gestion rationalisée, ou tel que l'a indiqué le RLISS aux fins de l'intégration dans l'ensemble du système.

De nouvelles décisions en matière d'investissement visant diverses initiatives, telles la stratégie Vieillir chez soi et la réduction du temps d'attente aux urgences, entre autres, sont incluses dans les paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

4. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère et à cyberSanté Ontario.

a. Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2012	2011
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 326 123 484	1 326 123 484	-	-
Activités du RLISS	4 378 083	4 144 335	233 748	281 923
Chef de service des urgences	75 000	72 361	2 639	5 565
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	98 812	1 188	1 928
Services de santé en français	106 000	63 291	42 709	2 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000	33 000
Engagement autochtone	5 000	4 987	13	1 283
Chef des soins primaires	43 750	18 157	25 593	-
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	57 000	39 822	17 178	-
Services de cybersanté	475 000	363 606	111 394	121 577
Autres initiatives du projet de services de cybersanté	-	-	-	484 566
	1 331 438 317	1 331 000 855	437 462	931 842

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

4. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b. Le montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario au début	**931 842**	228 663
Montant du financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	**437 462**	931 842
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	**(931 842)**	(228 663)
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario à la fin	**437 462**	931 842

5. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par le RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Au cours de l'exercice 2010, la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») est devenue une division du RLISS de Toronto-Centre. La CRLISS a été créée afin de favoriser la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé des RLISS et d'encourager l'intégration réalisée en collaboration des systèmes de soins de santé au sein de tous les RLISS. La CRLISS est assujettie aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le BSPR et que le RLISS de Toronto-Centre.

Le RLISS de Mississauga Halton a également conclu des conventions de services partagés relativement à l'initiative Services de cybersanté, dont les responsabilités sont partagées entre le RLISS du Centre-Ouest, les hôpitaux et le Centre d'accès aux soins communautaires de Mississauga Halton.

6. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**67 176**	109 025
Apports de capital au cours de l'exercice	**-**	9 196
Amortissement pour l'exercice	**(45 790)**	(51 045)
Solde à la fin	**21 386**	67 176

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

7. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel allant jusqu'à 2016. D'autres contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2013	219 099
2014	254 037
2015	239 563
2016	179 672

Le RLISS a également des engagements de financement envers tous les fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité prévoyant des objectifs de planification pour les exercices futurs. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

8. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	146 718	128 397	18 321	37 047
Matériel informatique	36 675	33 610	3 065	7 409
Développement Web	68 160	68 160	-	22 720
Améliorations locatives	880 162	880 162	-	-
	1 131 715	1 110 329	21 386	67 176

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Chiffres du budget

Fournisseurs de services de santé

Les chiffres du budget de financement initial présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2011 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 1 326 123 484 $ au 31 mars 2012 se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé au 1er avril 2011	1 224 369 624
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	101 753 860
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	1 326 123 484

Activités du RLISS

Le budget d'exploitation final du Ministère et de cyberSanté Ontario de 5 269 043 $ au 31 mars 2012 se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial au 1er avril 2011	
Activités du RLISS	4 332 293
Services en français	106 000
Engagement autochtone	5 000
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Augmentation de base des activités du RLISS	-
Chef de service des urgences	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Chef des soins primaires	43 750
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	57 000
Bureau de gestion du projet de services de cybersanté	475 000
Budget final	5 269 043

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Frais généraux et administratifs relatifs aux activités du RLISS

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

Salaires et charges sociales	**3 035 664**	2 952 972
Services partagés	**481 240**	404 926
Structure de collaboration entre les RLISS	**26 975**	50 000
Frais de déplacement du personnel	**11 542**	15 801
Communication	**20 658**	34 015
Hébergement	**129 656**	138 422
Publicité	**15 009**	12 565
Honoraires	**16 420**	15 950
Services-conseils	**-**	3 432
Location de matériel	**23 877**	28 321
Assurance	**17 030**	17 010
Autres frais liés aux réunions	**27 715**	34 005
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	**48 650**	56 875
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	**29 800**	71 425
Autres frais liés à la gouvernance et frais liés au personnel	**37 805**	48 965
Impression et traduction	**12 626**	9 319
Formation du personnel	**34 452**	17 118
Matériel de technologies de l'information	**63 811**	59 367
Autres fournitures et matériel acheté	**47 500**	51 003
Amortissement	**45 790**	51 045
Autres services	**18 115**	19 683
	4 144 335	4 092 219

Les éléments ci-dessus et les chiffres correspondants ont été retraités afin qu'ils soient conformes au format et aux directives du Ministère en matière de présentation de l'information au niveau provincial.

11. Autres initiatives de financement

a) Chef de service des urgences

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) afin de financer la rémunération du chef de service des urgences du RLISS ainsi que d'autres charges de services-conseils diverses engagées par le RLISS. Des charges de 72 361 $ ont été engagées au cours de l'exercice (69 435 $ en 2011).

b) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 100 000 $ (100 000 $ en 2011) relativement au chef de la performance du projet Urgences – ANS du RLISS. Ce financement non récurrent avait pour objectif d'aider le RLISS à mener à terme son projet Urgences – ANS et de faire progresser l'implantation d'une approche de gestion de la performance normalisée relativement au projet Urgences – ANS afin de faire en sorte que le RLISS et le Ministère puissent vérifier les progrès sur une base régulière. Des charges de 98 812 $ ont été engagées au cours de l'exercice (98 072 $ en 2011).

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Autres initiatives de financement (suite)

c) Services de santé en français

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement de base de 106 000 $ afin de soutenir les besoins de la communauté francophone desservie par le RLISS (financement de 110 000 $ en 2011, dont un financement non récurrent). Des charges de 63 291 $ ont été engagées au cours de l'exercice (108 000 $ en 2011).

d) Chef des soins aux malades en phase critique

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) afin de financer la rémunération du chef des soins aux malades en phase critique ainsi que d'autres charges de consultation diverses. Le financement permettra de faire progresser l'implantation d'une stratégie exhaustive en matière de soins aux malades en phase critique, laquelle permettra d'améliorer l'accès, la qualité et l'intégration des systèmes. Des charges de 72 000 $ ont été engagées au cours de l'exercice (42 000 $ en 2011).

e) Engagement autochtone

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement d'exploitation de base d'un montant de 5 000 $ (5 000 $ en 2011) relativement à l'engagement du RLISS de Mississauga Halton auprès de la population et des organismes autochtones. Des charges de 4 987 $ ont été engagées au cours de l'exercice (3 717 $ en 2011).

f) Chef des soins primaires

Le Ministère octroiera un financement non récurrent maximal de 75 000 $ au cours des exercices 2012 et 2013 pour soutenir le projet-pilote lié au chef des soins primaires du RLISS. Le rôle du chef des soins primaires est de gérer les services des soins primaires afin d'assurer l'accessibilité à des soins primaires efficaces en temps opportun et d'éviter les visites inutiles aux services des urgences. Le financement pour l'exercice 2012 s'est établi à 43 750 $ (néant en 2011). Au cours de l'exercice, des charges de 18 157 $ ont été engagées (néant en 2011).

g) Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 57 000 $ (néant en 2011) au RLISS pour permettre la mise en œuvre du plan d'action local dans le cadre de l'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, en vertu de l'entente de paiement de transfert conclue avec nos fournisseurs de services de santé. L'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario a été créée pour améliorer les services offerts aux Ontariens qui souffrent de problèmes de santé mentale complexes, de démence ou d'autres problèmes neurologiques, à la maison, dans des centres de soins de longue durée ou ailleurs. Au cours de l'exercice, des charges de 39 822 $ (néant en 2011) ont été engagées.

h) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un financement non récurrent de 475 000 $ au RLISS (600 000 $ en 2011). Les fonds ont été utilisés pour couvrir les charges d'exploitation et des projets liées aux activités de cybersanté Ontario. Au cours de l'exercice, des charges de 363 606 $ (478 423 $ en 2011) ont été engagées.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Autres initiatives de financement (suite)

i) Autres initiatives du projet de services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un financement non récurrent de néant au RLISS (700 000 $ en 2011). Au cours de l'exercice 2011, ces fonds ont été utilisés pour soutenir diverses initiatives, telles que le système d'aiguillage en ligne vers des médecins, le système de communication électronique entre médecin et patient, l'initiative de développement de la gouvernance des services de cybersanté du RLISS ainsi que le plan détaillé de l'infrastructure des technologies de l'information (SI/TI) du RLISS et le modèle de service (SI/TI) partagé. Étant donné qu'aucun financement n'a été reçu au cours de l'exercice considéré, aucune charge n'a été engagée (215 434 $ en 2011).

12. Honoraires de services-conseils – autres initiatives de financement

Les services-conseils se définissent comme la prestation de conseils d'expertise ou stratégiques à des fins d'examen et de prise de décision, tels que définis par la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic du ministère des Finances. Le montant des honoraires de services-conseils fournis par des experts-conseils relativement aux autres initiatives de financement se sont établis comme suit :

	2012	2011
	$	$
Bureau de gestion du projet de services de cybersanté et autres initiatives du projet de services de cybersanté	-	111 834
Chef de service des urgences	72 361	69 435
Chef des soins aux malades en phase critique	72 000	42 000
Chef des soins primaires	18 157	-
	162 518	223 269

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 26 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 262 701 $ pour l'exercice 2012 (294 425 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2012

14. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.

555 Oak Street East, 3rd Floor
North Bay, ON P1B 8E3
Tel: 705 840-2872
Toll Free: 1 866 906-5446
Fax: 705 840-0142
www.nelhin.on.ca

555, rue Oak Est, 3e étage
North Bay, ON P1B 8E3
Téléphone : 705 840-2872
Sans frais : 1 866 906-5446
Télécopieur : 705 840-0142
www.rlissne.on.ca

North East **LHIN**
RLISS du Nord-Est

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2012

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Louise Paquette
Directrice général

Ryan Jeffers
Contrôleur

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Membre de / Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 12 juin 2012

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**360 696**	813 944
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	**466**	1 632
Débiteurs	**16 431**	67 719
Montant à recevoir au titre de la TVH	**39 867**	109 806
Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de santé (note 7)	**7 992 935**	20 697 997
	8 410 395	21 691 098
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**358 087**	633 563
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario (notes 10b et 10c)	**76 904**	360 216
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	**7 992 935**	20 697 997
Apports de capital reportés (note 4)	**165 466**	226 144
	8 593 392	21 917 920
Engagements (note 13)		
Dette nette	**(182 997)**	(226 822)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**17 531**	678
Immobilisations (note 5)	**165 466**	226 144
	182 997	226 822
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

, administrateur

, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 6)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 305 521 545	1 380 862 148	1 334 539 486
Activités du RLISS	5 002 882	5 002 882	4 919 443
Services de cybersanté (note 9a)	-	600 000	600 000
Financement de projets liés aux services de cybersanté	-	-	110 000
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 9b)	-	72 000	-
Services de santé en français (note 9c)	296 800	296 800	209 900
Engagement auprès de la communauté francophone	-	-	186 400
Réseaux du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario (note 9d)	796 159	802 973	229 040
Chef de service des urgences (note 9e)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9f)	-	75 000	75 000
Engagement autochtone (note 9g)	100 000	100 000	100 000
Fonds de transition pour la santé des autochtones	-	-	146 590
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9h)	-	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 9i)	-	43 750	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	60 676	60 678	72 485
	1 311 778 062	1 388 091 231	1 341 363 344
Surplus au cours de l'exercice remboursé au Ministère (note 10)	-	(31 750)	-
Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (note 10)	-	(76 904)	(360 216)
	1 311 778 062	1 387 982 577	1 341 003 128
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 305 521 545	1 380 862 148	1 334 539 486
Frais généraux et administratifs (note 8)	5 002 882	5 002 882	4 706 974
Services de cybersanté (note 9a)	-	539 451	600 000
Financement de projets liés aux services de cybersanté	-	-	76 977
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 9b)	-	72 000	-
Services de santé en français (note 9c)	296 800	296 800	171 738
Engagement auprès de la communauté francophone	-	-	118 681
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario (note 9d)	796 159	786 618	229 040
Chef de service des urgences (note 9e)	-	72 000	69 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9f)	-	72 000	72 157
Engagement autochtone (note 9g)	100 000	100 000	100 000
Fonds de transition pour la santé des autochtones		-	146 590
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9h)	-	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 9i)	-	18 000	-
Amortissement des apports de capital	60 676	60 678	72 485
	1 311 778 062	1 387 982 577	1 341 003 128
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la variation de la dette nette pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(83 439)
Amortissement des immobilisations corporelles	60 678	72 485
Augmentation des charges payées d'avance	(16 853)	(678)
Diminution (augmentation) de la dette nette	43 825	(11 632)
Dette nette au début	(226 822)	(215 190)
Dette nette à la fin	(182 997)	(226 822)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**60 678**	72 485
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	**(60 678)**	(72 485)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement		
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	**1 166**	3 337
Diminution (augmentation) des débiteurs	**51 288**	(67 719)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir au titre de la TVH	**69 939**	(109 806)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de soins de santé	**12 705 062**	(16 584 656)
Diminution du montant à recevoir du Ministère – autres	-	235 000
Augmentation des charges payées d'avance	**(16 853)**	(678)
Diminution des créditeurs et charges à payer	**(275 476)**	(8 149)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario	**(283 312)**	63 224
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(12 705 062)**	16 584 656
	(453 248)	115 209
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	-	(83 439)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	-	83 439
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	**(453 248)**	115 209
Trésorerie au début	**813 944**	698 735
Trésorerie à la fin	**360 696**	813 944

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région du nord-est de l'Ontario. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation de façon considérable sont immobilisées.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR ou de la CRLISS payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR ou de la CRLISS (à verser au BSPR ou à la CRLISS). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention que le BSPR et la CRLISS ont conclue avec tous les RLISS.

4. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**226 144**	215 190
Apports de capital reçus	**-**	83 439
Amortissement	**(60 678)**	(72 485)
Solde à la fin	**165 466**	226 144

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements	134 743	96 140	38 603	51 471
Matériel informatique	96 622	96 622	-	1 278
Améliorations locatives	985 125	858 262	126 863	173 395
	1 216 490	1 051 024	165 466	226 144

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2011. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement d'exploitation total des fournisseurs de services de santé de 1 380 862 148 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 305 521 545
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	75 340 603
	1 380 862 148

Le budget d'exploitation total de 7 168 405 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	6 195 841
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	972 564
Budget total	7 168 405
Amortissement des apports de capital reportés	60 678
	1 388 091 231

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 380 862 148 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**931 799 098**	920 963 491
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**239 625**	231 975
Centres de soins de longue durée	**201 330 568**	182 523 879
Centres d'accès aux soins communautaires	**115 762 445**	106 197 563
Services de soutien communautaires	**25 759 201**	25 190 467
Lésion cérébrale acquise	**2 424 099**	2 170 491
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**14 043 889**	11 098 349
Centres de soins de santé communautaires	**16 736 495**	15 775 767
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**51 687 216**	49 947 087
Programmes de lutte à la toxicomanie et au jeu compulsif	**21 079 512**	20 440 417
	1 380 862 148	1 334 539 486

Le RLISS reçoit du Ministère et de cyberSanté Ontario de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2012, un montant de 7 992 935 $ (20 697 997 $ en 2011) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges à l'état des activités financières, et il est inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	3 147 545	2 671 788
HOOPP	277 710	252 040
Autres avantages sociaux	324 458	279 041
Frais de déplacements du personnel	178 767	190 375
Frais de déplacements des membres du Conseil	18 524	55 156
Communications	66 264	93 224
Frais d'hébergement	195 058	171 625
Publicité	46 969	18 092
Services bancaires	-	5
Honoraires de services-conseils	50 659	67 270
Location de matériel	18 997	16 085
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	21 375	68 738
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	17 510	29 532
Assurances	16 337	17 307
Bureau des services partagés des RLISS	382 525	409 495
Structure de collaboration entre les RLISS	26 971	50 000
Autres charges liées aux réunions	44 154	36 987
Autres charges liées au Conseil	36 440	40 991
Frais d'impression et de traduction	55 895	68 855
Développement du personnel	18 896	20 778
Matériel de technologies de l'information	20 895	40 544
Fournitures et matériel de bureau	24 995	59 254
Autres	11 938	49 792
	5 002 882	4 706 974

9. a) Services de cybersanté

cyberSanté Ontario a octroyé un montant de 600 000 $ au RLISS. Le RLISS compte quatre employés à temps plein afin de prendre en charge les activités du bureau de gestion de projets liés aux services de cybersanté. En plus des charges salariales liées à ces employés, le RLISS a également engagé des coûts relativement aux projets dont ce groupe est responsable. Le montant total des charges engagées par le RLISS relativement aux services de cybersanté se chiffre à 539 451 $.

b) Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le RLISS a reçu un montant de 72 000 $ du Ministère relativement au projet Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario afin d'améliorer les soins de santé offerts aux Ontariens qui présentent des comportements liés à une santé mentale complexe, à la démence ou à des problèmes neurologiques. Le total du montant du financement affecté à cette initiative s'élève à 72 000 $.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. (suite)

c) Services de santé en français

Le RLISS a reçu du Ministère un montant de 296 800 $ aux fins des programmes Services de santé en français. Ces fonds ont permis au RLISS d'embaucher trois membres du personnel à temps plein pour travailler sur ce dossier. En outre, les fonds ont été utilisés pour couvrir les frais de déplacements et les autres charges liées au personnel. Le montant total des charges engagées relativement aux services de santé en français s'est établi à 296 800 $.

d) Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario

Le RLISS a reçu du Ministère un montant de 802 973 $ afin de financer l'exploitation du Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario. Le total des fonds engagés pour l'exercice 2011-2012 s'est établi à 786 618 $.

e) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 75 000 $ au RLISS afin de payer au chef du service des urgences du RLISS un montant de 6 000 $ par mois majoré de ses dépenses. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef du service des urgences et lui a versé un montant total de 72 000 $ pour l'exercice 2011-2012.

f) Chef des soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 75 000 $ au RLISS afin de payer au chef des soins aux malades en phase critique du RLISS un montant de 6 000 $ par mois majoré de ses dépenses. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef des soins aux malades en phase critique et lui a versé un montant total de 72 000 $ pour l'exercice 2011-2012.

g) Engagement autochtone

Le Ministère a fourni un financement de base additionnel de 100 000 $ relativement à l'engagement du RLISS du Nord-Est auprès de la population et des organismes autochtones. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 100 000 $.

h) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins

Le Ministère a fourni un financement non récurrent de 100 000 $ afin d'aider le RLISS à couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS du Nord-Est. Le financement a entièrement été dépensé.

i) Chef des soins primaires

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 43 750 $ au RLISS afin de payer au chef des soins primaires du RLISS un montant de 6 000 $ par mois majoré de ses dépenses dans le cadre du programme pilote lié au chef des soins primaires du RLISS. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef des soins primaires et lui a versé un montant total de 18 000 $ pour l'exercice 2011-2012.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

a. Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 380 862 148	1 380 862 148	-
Activités du RLISS	5 002 882	5 002 882	-
Amortissement des immobilisations	60 678	60 678	-
Services de cybersanté	600 000	539 451	60 549
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	72 000	72 000	-
Services de santé en français	296 800	296 800	-
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario	802 973	786 618	16 355
Chef de service des urgences	75 000	72 000	3 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000
Engagement autochtone	100 000	100 000	-
Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	-
Chef des soins primaires	43 750	18 000	25 750
	1 388 091 231	1 387 982 577	108 654

b. Le montant à verser au Ministère se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Solde au début	360 216	296 992
Montant du financement engagé au cours de l'exercice et remboursable au Ministère	31 750	14 500
Montant remboursé au Ministère	(391 966)	(164 902)
Montant pouvant être reporté à 2011	-	(146 590)
Montant du financement remboursable au Ministère (note 10a)	16 355	360 216
Solde à la fin	16 355	360 216

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Solde au début	-	-
Montant du financement engagé au cours de l'exercice et remboursable à cyberSanté Ontario	-	-
Montant remboursé à cyberSanté Ontario	-	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario (note 10a)	**60 549**	-
Solde à la fin	**60 549**	-

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 39 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2012 s'est établi à 348 703 $ (312 327 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des immeubles et du matériel jusqu'en 2016. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2013	218 289
2014	205 680
2015	160 786
2016	40 197

Le RLISS a aussi des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2012, le RLISS avait conclu des ententes de responsabilité avec tous les hôpitaux pour le prochain exercice et avec tous les organismes communautaires pour les deux prochains exercices. Les montants réels qui seront ultimement versés sont conditionnels au financement réel reçu du Ministère.

975 Alloy Drive, Suite 201
Thunder Bay, ON P7B 5Z8
Tel: 807 684-9425 Fax: 807 684-9533
Toll Free: 1 866 907-5446
www.northwestlhin.on.ca

North West **LHIN**

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2012

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Laura Kokocinski
Directrice Générale

Chris Wcislo
Contrôleur

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte.

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 29 mai 2012

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**770 616**	668 646
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**993 674**	5 149 305
Débiteurs	**103 835**	102 093
	1 868 125	5 920 044
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**517 592**	571 855
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**993 674**	5 149 305
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario (note 3)	**340 467**	203 112
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	**16 392**	1 784
Apports de capital reportés (note 5)	**301 096**	389 100
	2 169 221	6 315 156
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(301 096)**	(395 112)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	**301 096**	389 100
Charges payées d'avance	**-**	6 012
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

, administrateur

, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	Budget (non audité) (note 8)	2012 Montant réel	2011 Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	566 779 083	606 341 278	587 667 411
Activités du RLISS	5 031 192	5 011 567	4 806 240
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	160 000	160 000
Chef de service des urgences du RLISS (note 13)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 16)	-	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 14)	-	100 000	100 000
Chef des soins primaires du RLISS (note 17)	-	43 750	-
Bureau des services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	74 670
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 18)	-	72 000	-
Services de cybersanté (note 12)	-	600 000	760 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	107 629	110 465
	572 076 275	612 692 224	593 828 786
Financement remboursable au Ministère (note 3)	-	(297 252)	(203 112)
Financement remboursable à cyberSanté Ontario (note 3)	-	(43 215)	-
Surplus au cours de l'exercice remboursé au Ministère (note 3)	-	(110 000)	(78 000)
	572 076 275	612 241 757	593 547 674
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	566 779 083	606 341 278	587 667 411
Frais généraux et administratifs (note 10)	5 031 192	4 874 919	4 733 985
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	131 173	150 374
Services de cybersanté (note 12)	-	556 785	760 000
Chef de service des urgences du RLISS (note 13)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 16)	-	74 528	75 000
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 14)	-	8 827	22 000
Chef des soins primaires du RLISS (note 17)	-	13 337	-
Bureau des services de santé en français (note 15)	106 000	102 938	63 904
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 18)	-	62 972	-
	572 076 275	612 241 757	593 547 674
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Surplus de l'exercice	-	-
Diminution des charges payées d'avance	**6 012**	591
Acquisition d'immobilisations	**(19 625)**	(399 953)
Amortissement des immobilisations	**107 629**	110 465
Diminution (augmentation) de la dette nette	**94 016**	(288 897)
Dette nette au début	**(395 112)**	(106 215)
Dette nette à la fin	**(301 096)**	(395 112)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**107 629**	110 465
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(107 629)**	(110 465)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**4 155 631**	(4 593 949)
Diminution du montant à recevoir du Ministère relativement au financement des projets internes du RLISS	-	90 000
Diminution du montant à recevoir du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant	-	12 057
Augmentation des débiteurs	**(1 742)**	(102 093)
Diminution des créditeurs et charges à payer	**(54 263)**	(492 715)
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(4 155 631)**	4 593 949
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario	**137 355**	(907 423)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**14 608**	(187)
Diminution des charges payées d'avance	**6 012**	591
	101 970	(1 399 770)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(19 625)**	(399 953)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**19 625**	399 953
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**101 970**	(1 399 770)
Trésorerie au début	**668 646**	2 068 416
Trésorerie à la fin	**770 616**	668 646

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Information sectorielle

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait à la communication d'information des secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2012	Surplus de 2011
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	606 341 278	606 341 278	-	-
Activités du RLISS	5 119 117	4 874 840	244 277	182 720
Engagement auprès de la communauté autochtone	160 000	131 173	28 827	9 626
Services de cybersanté	600 000	556 785	43 215	-
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	-	-
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	74 528	472	-
Chef de la performance du projet Urgences - ANS	100 000	8 827	91 173	78 000
Chef des soins primaires du RLISS	43 750	13 337	30 413	-
Services de santé en français	106 000	102 938	3 062	10 766
Stratégie Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	72 000	62 972	9 028	-
	612 692 145	612 241 678	450 467	281 112

Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	203 113	1 110 536
Montant du financement remboursé au Ministère	(203 113)	(1 110 536)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	407 252	281 112
Surplus remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(110 000)	(78 000)
Montant à verser au Ministère à la fin	297 252	203 112

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

Le montant à verser à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012
	$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	-
Montant du financement remboursé à cyberSanté Ontario	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé	**43,215**
Surplus remboursé à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice	-
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	**43,215**

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**389 100**	99 613
Apports de capital au cours de l'exercice	**19 625**	399 952
Amortissement pour l'exercice	**(107 629)**	(110 465)
Solde à la fin	**301 096**	389 100

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

6. Engagements

Le RLISS a des engagements allant jusqu'en 2016 en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2013	308 287
2014	253 855
2015	251 716
2016	80 154
2017	9 752
	903 764

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour le prochain exercice en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
2013	285 146 970

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	316 711	265 478	51 233	47 377
Matériel informatique	108 174	95 436	12 738	25 477
Améliorations locatives	684 628	447 503	237 125	316 246
Développement Web	7 250	7 250	-	-
	1 116 763	815 667	301 096	389 100

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 606 341 278 $ est calculé comme suit :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	566 779 083
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	39 562 195
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	606 341 278

Le budget final du RLISS de 6 243 317 $, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, est calculé comme suit :

	$
Budget initial	5 297 192
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
Services de cybersanté	600 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef des soins primaires	43 750
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	72 000
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(19 625)
Budget final	6 243 317

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 606 341 278 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**420 030 397**	408 839 069
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	-	3 600 688
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**105 375**	104 250
Centres de soins de longue durée	**68 511 429**	63 272 414
Centres d'accès aux soins communautaires	**42 902 747**	39 768 960
Services de soutien communautaires	**14 070 995**	12 860 141
Lésion cérébrale acquise	**1 817 347**	1 790 490
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**7 290 866**	6 495 038
Centres de soins de santé communautaires	**8 269 886**	8 078 314
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**30 733 101**	30 639 650
Programme de toxicomanie	**12 609 135**	12 218 397
	606 341 278	587 667 411

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2012, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 993 674 $ (5 149 305 $ en 2011) et verser aux fournisseurs de services de santé un montant de 993 674 $ (5 149 305 $ en 2011). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des activités financières du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**3 001 129**	2 761 176
Charges locatives	**237 024**	217 535
Amortissement	**107 629**	110 465
Matériel et entretien	**45 325**	64 571
Services partagés	**475 025**	359 497
Relations et consultations publiques	**10 526**	11 680
Honoraires	**14 500**	21 520
Frais de déplacement	**150 039**	131 757
Perfectionnement et recrutement du personnel	**122 724**	142 565
Services-conseils	**381 910**	461 446
Structure de collaboration entre les RLISS	**26 971**	50 000
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	**82 018**	92 712
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	**58 400**	74 265
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	**23 945**	39 725
Autres frais de gouvernance et de déplacement	**68 002**	126 520
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**69 752**	68 551
	4 874 919	4 733 985

11. Engagement auprès de la communauté autochtone

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un montant de 160 000 $ (160 000 $ en 2011) en financement de soutien additionnel, qui a été annualisé relativement à l'engagement du RLISS auprès de la population et des organismes autochtones s'impliquant dans le RLISS du Nord-Ouest. Des charges de 131 173 $ ont été engagées au cours de 2012 (150 374 $ en 2011).

12. cyberSanté Ontario

cyberSanté Ontario a octroyé un montant de 600 000 $ au RLISS (760 000 $ en 2011). Les fonds ont été utilisés pour couvrir les charges d'exploitation liées à l'infrastructure du Bureau de gestion des projets du RLISS et aux activités de cyberSanté Ontario. Des charges de 556 785 $ ont été engagées au cours de l'exercice (760 000 $ en 2011).

13. Chef de service des urgences du RLISS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un financement non récurrent de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) pour couvrir la rémunération du chef de service des urgences du RLISS du Nord-Ouest. Des charges de 75 000 $ ont été engagées au cours de l'exercice (75 000 $ en 2011).

14. Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 100 000 $ (100 000 $ en 2011) pour couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS pour l'exercice 2011-2012. Des charges de 8 827 $ ont été engagées au cours de l'exercice (22 000 $ en 2011).

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

15. Services de santé en français

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a approuvé l'octroi d'un financement non récurrent d'un montant de 106 000 $ (74 670 $ en 2011) afin de soutenir le RLISS dans ses activités de services de santé en français. Des charges de 102 938 $ ont été engagées au cours de l'exercice (63 904 $ en 2011).

16. Chef des soins aux malades en phase critique

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 $ au cours de l'exercice 2012 (75 000 $ en 2011) pour couvrir la rémunération du chef des soins aux malades en phase critique du RLISS pour l'exercice 2011-2012. Des charges de 74 528 $ ont été engagées au cours de l'exercice (75 000 $ en 2011).

17. Chef des soins primaires

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 43 750 $ (néant en 2011) pour couvrir la rémunération du chef des soins primaires du RLISS pour l'exercice 2011-2012. Des charges de 13 337 $ ont été engagées au cours de l'exercice (aucune en 2011).

18. Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 72 000 $ (néant en 2011) pour couvrir la rémunération dans le cadre de l'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario du RLISS pour l'exercice 2011-2012. Des charges de 62 972 $ ont été engagées au cours de l'exercice (aucune en 2011).

19. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 32 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 286 504 $ pour l'exercice 2012 (204 724 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

20. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

21. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

210 Memorial Avenue
Suites 127-130
Orillia, ON L3V 7V1
Tel: 705 326-7750
Toll Free: 1 866 903-5446
Fax: 705 326-1392
www.nsmlhin.on.ca

210, avenue Memorial
Bureaux 127 à 130
Orillia, ON L3V 7V1
Téléphone : 705 326-7750
Sans frais : 1 866 903-5446
Télécopieur : 705 326-1392
www.nsmlhin.on.ca

North Simcoe Muskoka **LHIN**
RLISS de Simcoe Nord Muskoka

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

Le 31 mars 2012

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et par les critères du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Bernie Blais,
Chef de la direction

June 29, 2012
Date

Matthew Little,
Controleur

June 29, 2012
Date

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Membre de / Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS de Simcoe Nord Muskoka au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2012

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**1 290 161**	683 181
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**264 800**	2 876 506
Montant à recevoir au titre de la TVH	**135 703**	98 141
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	**7 500**	-
	1 698 164	3 657 828
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**1 079 374**	645 108
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario (note 3b)	**344 942**	68 382
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**264 800**	2 876 506
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS et à la structure de collaboration entre les RLISS (note 4)	-	36 779
Produits reportés	**24 022**	31 053
Apports de capital reportés (note 5)	**182 551**	190 392
	1 895 689	3 848 220
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(197 525)**	(190 392)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**14 974**	-
Immobilisations (note 7)	**182 551**	190 392
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère et cyberSanté Ontario			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**726 114 053**	**782 876 927**	736 024 967
Paiements d'immobilisations aux fournisseurs de services de santé (note 10)	-	-	1 757 249
Activités du RLISS	**4 370 155**	**4 301 188**	4 306 193
Financement spécial relatif aux activités du RLISS (note 11)	**3 359 514**	**2 908 814**	1 765 084
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**76 807**	84 036
	733 843 722	**790 163 736**	743 937 529
Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (note 3a)	-	**(344 942)**	(205 600)
	733 843 722	**789 818 794**	743 731 929
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**726 114 053**	**782 876 927**	736 024 967
Paiements d'immobilisations aux fournisseurs de services de santé (note 10)	-	-	1 757 249
Charges d'exploitation générales (note 12)	**4 370 155**	**4 376 785**	4 367 337
Financement spécial relatif aux activités du RLISS (note 11)	**3 359 514**	**2 565 082**	1 582 376
	733 843 722	**789 818 794**	743 731 929
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la variation de la dette nette
our l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	(68 966)	(63 963)
Amortissement des immobilisations	-	76 807	84 036
Variation des autres actifs non financiers	-	(14 974)	-
(Augmentation) diminution de la dette nette	-	(7 133)	20 073
Dette nette au début	-	(190 392)	(210 465)
Dette nette à la fin	-	(197 525)	(190 392)

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	76 807	84 036
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(76 807)	(84 036)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des charges payées d'avance	(14 974)	-
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	2 611 706	(2 125 472)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	(7 500)	11 964
Augmentation du montant à recevoir au titre de la TVH	(37 562)	(98 141)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	434 266	(353 293)
Augmentation du montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario	276 560	19 219
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(2 611 706)	2 312 472
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS et à la structure de collaboration entre les RLISS	(36 779)	36 641
Diminution des produits reportés	(7 031)	(32 804)
	606 980	(229 414)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(68 966)	(63 963)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	68 966	63 963
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	606 980	(229 414)
Trésorerie au début	683 181	912 595
Trésorerie à la fin	1 290 161	683 181

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités des RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'acquisitions d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel et développement informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

a. Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2012	2011
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Activités du RLISS	4 377 995	4 376 785	1 210	22 892
Planification autochtone	30 000	30 000	-	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, bureau de coordination et d'affectation	500 000	419 218	80 782	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, refonte des services	750 000	583 727	166 273	-
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	73 695	1 305	2 250
Bureau de gestion des projets de services de cybersanté	600 000	576 148	23 852	10 505
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	-	3 845
Entité de planification des services de santé en français #4 Centre Sud-Ouest	654 064	586 233	67 831	-
Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	-	-
Engagement auprès de la communauté francophone	-	-	-	43 217
Services de santé en français	106 000	102 311	3 689	13 280
Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario	-	-	-	100 473
Chef des soins primaires du RLISS	18 750	18 750	-	-
www.ufirst.ca – système d'aiguillage en ligne vers des médecins et spécialistes	-	-	-	9 138
	7 286 809	6 941 867	344 942	205 600

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b. Le montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**68 382**	49 163
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice visé	**(68 382)**	(186 381)
Montant du financement à rembourser au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**344 942**	205 600
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario à la fin	**344 942**	68 382

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée à titre de service dirigé par les RLISS au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé. La CRLISS est responsable devant les RLISS, et son financement est assuré par les RLISS, avec une participation du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**190 392**	210 465
Apports de capital au cours de l'exercice	**68 966**	63 963
Amortissement pour l'exercice	**(76 807)**	(84 036)
Solde à la fin	**182 551**	190 392

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à échéance à des dates allant jusqu'en 2015 et qui visent des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location sur la durée restante de ces contrats de location s'établissent comme suit :

	$
2013	182 659
2014	179 694
2015	179 694

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements annuels minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour l'exercice 2013, en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur, s'établissent comme suit :

	$
Gestion d'hôpitaux	370 073 503
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625
Centres de soins de longue durée	120 837 244
Centres d'accès aux soins communautaires	74 272 517
Services de soutien communautaires	11 526 135
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 950 678
Centres de soins de santé communautaires	8 737 760
Programmes communautaires de soins de santé mentale	22 668 261
Programmes de lutte contre la toxicomanie	3 969 783
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	103 775 200
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	23 400
Lésion cérébrale acquise	1 145 214
	723 057 320

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et matériel de bureau	488 361	368 658	119 703	137 982
Matériel informatique	151 240	145 415	5 825	13 210
Améliorations locatives	969 056	912 033	57 023	39 200
	1 608 657	1 426 106	182 551	190 392

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2011. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 782 887 033 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	726 114 053
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	56 772 980
	782 887 033

Le budget d'exploitation total révisé de 7 278 969 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget d'exploitation initial présenté à l'état des activités financières	7 729 669
Ajustement lié aux modifications apportées au financement au cours de l'exercice	
Services de cybersanté – Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario	(217 000)
Chef des soins primaires du RLISS	(25 000)
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	(150 000)
Initiative de transformation des activités d'harmonisation et d'aiguillage des ressources – Autre niveau de soins	(58 700)
Budget d'exploitation révisé	7 278 969

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 782 876 927 $ (736 024 967 $ en 2011) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2012 :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**410 003 430**	384 229 083
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**77 625**	77 625
Centres de soins de longue durée	**127 716 175**	118 110 631
Centres d'accès aux soins communautaires	**82 889 476**	76 378 367
Services de soutien communautaires	**12 737 994**	12 081 422
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**6 073 700**	5 668 756
Centres de soins de santé communautaires	**8 979 736**	7 587 106
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**23 293 380**	22 594 107
Programmes de lutte contre la toxicomanie	**4 084 914**	3 910 662
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**105 859 683**	104 218 594
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales - hôpitaux psychiatriques	**23 400**	23 400
Lésion cérébrale acquise	**1 137 414**	1 145 214
	782 876 927	736 024 967

10. Paiements d'immobilisations aux fournisseurs de services de santé

Les paiements de l'exercice 2010-2011 représentent la répartition approuvée par le RLISS en vue de soutenir des subventions versées à des hôpitaux publics et à des hôpitaux psychiatriques spécialisés pour l'exercice 2010-2011 en vertu du fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé pour l'exercice 2010-2011 et des lignes directrices relatives au fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé pour l'exercice 2010-2011, lesquelles ont été fournies aux RLISS par le Ministère.

Pour l'exercice 2011-2012, les subventions liées au fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé ont été octroyées à titre de fonds gérés par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du financement d'exploitation lié à des initiatives spéciales comme suit :

	2012	2011
	$	$
Planification autochtone	30 000	30 000
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, bureau de coordination et d'affectation	500 000	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, refonte des services	750 000	-
Projet de système de soutien pour la santé comportementale	-	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	75 000
Bureau de gestion des projets de services de cybersanté	600 000	600 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins	100 000	100 000
Entité de planification des services de santé en français #4 Centre Sud-Ouest	654 064	201 557
Engagement auprès de la communauté francophone	-	63 857
Services de santé en français	106 000	74 670
Technologies de l'information et des communications – cadre des services de cybersanté	-	220 000
Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario	-	166 000
Chef des soins primaires du RLISS	18 750	-
www.ufirst.ca – système d'aiguillage en ligne vers des médecins et spécialistes	-	84 000
	2 908 814	1 765 084

a) Planification autochtone

Le RLISS a reçu un financement de 30 000 $ (30 000 $ en 2011) relativement à l'initiative de planification autochtone. Les charges liées à l'initiative de planification autochtone engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Dépenses liées à des projets spéciaux	30 000	30 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

b) Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, bureau de coordination et d'affectation

Le RLISS a reçu un financement de 500 000 $ (néant en 2011) relativement à l'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, bureau de coordination et d'affectation. Les charges liées à cette initiative engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	223 553	-
Charges locatives	8 782	-
Publicité et relations publiques	25 005	-
Services-conseils	80 000	-
Autres services	37 092	-
Fournitures, matériel et permis	21 890	-
Frais de déplacements	10 377	-
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	12 519	-
	419 218	-

c) Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, refonte des services

Le RLISS a reçu un financement de 750 000 $ (néant en 2011) relativement à l'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, refonte des services. Les charges liées à cette initiative engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	225 164	-
Charges locatives	8 121	
Publicité et relations publiques	20 471	
Services-conseils	193 255	
Autres services	72 329	
Fourniture, matériel et permis	47 674	-
Frais de déplacements	14 911	
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	1 802	-
	583 727	-

d) Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement à l'initiative liée au chef des soins aux malades en phase critique. Les charges liées à cette initiative engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	73 695	72 750

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

e) Bureau de gestion des projets de services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 600 000 $ (600 000 $ en 2011) relativement à l'initiative liée au Bureau de gestion des projets de services de cybersanté. Les charges engagées en matière de cybersanté au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**440 333**	436 360
Charges locatives	**15 998**	26 102
Services partagés	**37 502**	47 933
Services-conseils	**19 679**	14 640
Autres services	**27 445**	14 108
Fournitures, matériel et permis	**21 466**	35 026
Frais de déplacements	**5 965**	7 644
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**7 760**	7 682
	576 148	589 495

f) Chef de service des urgences du RLISS

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement à l'initiative liée au chef de service des urgences. Les charges liées au chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	**75 000**	71 155

g) Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 $ (100 000 $ en 2011) relativement à l'initiative liée au chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins. Les charges engagées pour ce projet au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**100 000**	97 877
Autres services	**-**	730
Frais de déplacements	**-**	642
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**-**	751
	100 000	100 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

h) Entité de planification des services de santé en français #4 Centre Sud-Ouest

Le RLISS a reçu un financement de 654 064 $ (201 557 $ en 2011) relativement à l'entité de planification des services de santé en français #4 Centre Sud-Ouest. Les charges engagées pour cette initiative au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Dépenses liées à des projets spéciaux	**586 233**	201 557

i) Engagement auprès de la communauté francophone

Le RLISS a reçu un financement de néant (63 857 $ en 2011) relativement à l'engagement auprès de la communauté francophone. Les charges engagées pour cette initiative au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	-	14 347
Autres services	-	6 293
	-	20 640

j) Services de santé en français

Le RLISS a reçu un financement de 106 000 $ (74 670 $ en 2011) relativement aux services de santé en français. Les charges engagées pour cette initiative au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**87 150**	56 989
Charges locatives	**5 333**	-
Autres services	**2 542**	139
Fourniture, matériel et permis	**1 620**	2 898
Frais de déplacements	**4 630**	984
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**1 036**	380
	102 311	61 390

k) Technologies de l'information et des communications – cadre des services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de néant (220 000 $ en 2011) relativement au projet relatif aux technologies de l'information et des communications et au cadre des services de cybersanté. Les charges engagées pour ce projet au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	-	220 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

l) Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario

Le RLISS a reçu un financement de néant (166 000 $ en 2011) relativement au projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario en matière de cybersanté. Les charges engagées pour ce projet au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	-	65 527

m) Chef des soins primaires du RLISS

Le RLISS a reçu un financement de 18 750 $ (néant en 2011) relativement au chef des soins primaires du RLISS. Les charges engagées pour cette stratégie au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	18 750	-

n) www.ufirst.ca – système d'aiguillage en ligne vers des médecins et spécialistes

Le RLISS a reçu un financement de néant (84 000 $ en 2011) relativement au projet www.ufirst.ca – système d'aiguillage en ligne vers des médecins et spécialistes. Les charges engagées pour ce projet au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Services-conseils	-	74 862

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

12. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	2 792 133	2 921 819
Charges locatives	127 826	169 660
Amortissement	76 807	84 036
Services partagés	464 493	394 562
Publicité et relations publiques	3 007	7 676
Services-conseils	99 200	287 225
Autres services	495 112	223 799
Fournitures, matériel et permis	82 494	63 873
Charges du Conseil	143 526	119 634
Frais de déplacements	41 077	48 833
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	51 110	46 220
	4 376 785	4 367 337

Les charges des membres du Conseil incluses aux frais généraux et administratifs ci-dessus incluent les charges au titre des indemnités quotidiennes et les autres charges du Conseil comme suit :

		2012	2011
	Budget	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	50 400	55 825	54 600
Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs du Conseil	62 400	55 325	40 600
Charges du Conseil	35 000	32 376	24 434
	147 800	143 526	119 634

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 26 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2012 s'est établi à 269 099 $ (258 386 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2012

14. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

71 Adam Street
Belleville, ON K8N 5K3
Tel: 613 967-0196
Toll Free: 1 866 831-5446
Fax: 613 967-1341
www.southeastlhin.on.ca

71, rue Adam
Belleville, ON K8N 5K3
Téléphone : 613 967-0196
Sans frais : 1 866 831-5446
Télécopieur : 613 967-1341
www.southeastlhin.on.ca

South East **LHIN**
RLISS du Sud-Est

Le 31 mars 2012

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Paul Huras
Directeur général

Paula Heinemann
Chef des services administratifs et controleuse

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2012

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**1 674 708**	1 373 084
Débiteurs (note 3)	**57 001**	65 589
	1 731 709	1 438 673
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	**1 121 742**	**815 436**
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario (note 5)	**347 744**	**302 497**
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 7)	**-**	**19 552**
Apports de capital reportés (note 8)	**505 585**	**621 198**
Obligations aux termes de contrats de location-acquisition (note 16)	**290 568**	**315 807**
	2 265 639	2 074 490
Dette nette	**(533 930)**	(635 817)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**28 345**	14 619
Immobilisations (note 9)	**505 585**	621 198
	533 930	635 817
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

Wynn Turner, président du conseil d'administration

Ian Fraser, président du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012
	Budget (non audité) (note 10)	Montant réel
	$	$
Produits		
Financement fourni par le Ministère		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 11)	984 696 442	1 070 700 326
Activités du RLISS (notes 5, 10 et 12)	4 782 269	4 778 389
Services de cybersanté (note 6a)	-	600 000
Service des urgences (note 6b)	-	75 000
Initiative autochtone (note 6c)	15 000	15 000
Projet Urgences – ANS (note 6d)	-	100 000
Services de santé en français (note 6e)	106 000	106 000
Soins aux malades en phase critique (note 6f)	-	75 000
Soins primaires (note 6g)	-	43 750
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 6h)	-	750 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	-	119 491
	989 599 711	1 077 362 956
Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (note 5a)	-	(347 744)
	989 599 711	1 077 015 212
Charges		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 11)	984 696 442	1 070 700 326
Frais généraux et administratifs (note 12)	4 782 269	4 895 501
Services de cybersanté (note 6a)	-	569 907
Service des urgences (note 6b)	-	66 110
Initiative autochtone (note 6c)	15 000	15 000
Projet Urgences – ANS (note 6d)	-	100 000
Services de santé en français (note 6e)	106 000	102 844
Soins aux malades en phase critique (note 6f)	-	72 912
Soins primaires (note 6g)	-	18 985
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 6h)	-	473 627
	989 599 711	1 077 015 212
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la variation de la dette nette pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012
	$
Surplus de l'exercice	-
Acquisition d'immobilisations	(3 878)
Amortissement des immobilisations	119 491
Augmentation des charges payées d'avance	(13 726)
Diminution (augmentation) de la dette nette	101 887
Dette nette au début	(635 817)
Dette nette à la fin	(533 930)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**119 491**	147 905
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	**(119 491)**	(147 905)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	**8 588**	(65 589)
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	-	1 895
Augmentation des charges payées d'avance	**(13 726)**	(8 695)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	**306 306**	(38 712)
Augmentation du montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario	**45 247**	173 750
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**(19 552)**	19 552
	326 863	82 201
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(3 878)**	(479 682)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 8)	**3 878**	479 682
Augmentation des obligations aux termes de contrats de location-acquisition	-	319 178
Remboursement d'obligations aux termes de contrats de location-acquisition	**(25 239)**	(3 371)
	(21 361)	795 489
Variation nette de la trésorerie	**301 624**	398 008
Trésorerie au début	**1 373 084**	975 076
Trésorerie à la fin	**1 674 708**	1 373 084

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de rendement avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS dessert plus de 489 600 personnes et couvre les régions de Hastings, de Prince Edward et de Lennox et les comtés de Addington, de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, tels qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur comptable d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimative selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Infrastructure/développement Web	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Débiteurs

Au 31 mars 2012, le RLISS avait des débiteurs de 57 001 $, qui représentent principalement la TVH à recevoir pour le dernier trimestre de l'exercice.

4. Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars 2012, la valeur des créditeurs et charges à payer du RLISS s'établissait à 1 121 742 $, soit des créditeurs de 441 023 $ et des charges à payer de 680 719 $.

5. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

Conformément à la convention comptable visant les apports de capital reportés (note 2), le RLISS a comptabilisé à titre de produits l'amortissement des apports de capital reportés de 119 491 $ (147 905 $ en 2011), ce qui a donné lieu à une augmentation de l'ensemble des produits tirés des activités du RLISS, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-après. Le financement de base des activités du RLISS pour 2012, après ajustements, s'est établi à 4 782 269 $, comme l'explique la note 10.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

5. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 070 700 326	1 070 700 326	-
Activités du RLISS	4 897 880	4 895 501	2 379
Services de cybersanté	600 000	569 907	30 093
Projet de service des urgences	75 000	66 110	8 890
Initiative autochtone	15 000	15 000	-
Projet Urgences ANS	100 000	100 000	-
Services de santé en français	106 000	102 844	3 156
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 912	2 088
Soins primaires	43 750	18 985	24 765
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	750 000	473 627	276 373
	1 077 362 956	1 077 015 212	347 744

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	302 497	128 747
Montant du financement remboursé au cours de l'exercice visé	(302 497)	(128 747)
Montant du financement non récurrent à rembourser au Ministère	315 272	299 608
Montant du financement des activités du RLISS à rembourser au Ministère	2 379	2 889
Montant à verser au Ministère à la fin	317 651	302 497

c) Le montant remboursable à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	-	-
Montant versé à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice	-	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 5a)	30 093	-
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	30 093	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

6. a) Services de cybersanté

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS a reçu de cyberSanté Ontario un financement de 600 000 $ (1 325 000 $ reçu du Ministère en 2011, soit 600 000 $ pour le bureau de gestion du projet, 450 000 $ pour l'implantation et l'adoption et 275 000 $ pour le coordonnateur provincial) pour le bureau de gestion du projet. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 30 093 $ (285 880 $ en 2011) à la clôture de l'exercice, sont remboursables à cyberSanté Ontario (au Ministère en 2011).

	2012	2011
	$	$
Charges		
Salaires et charges sociales	308 860	488 322
Services-conseils	126 775	388 309
Frais de déplacement	15 308	22 667
Frais liés aux réunions	3 345	11 306
Aménagements	-	17 077
Services partagés	-	31 956
Autres	115 619	79 483
	569 907	1 039 120

b) Projet de service des urgences

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir le projet lié au service des urgences en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé relativement à l'accès aux services médicaux spécialisés. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 8 890 $ (1 063 $ en 2011) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2012	2011
	$	$
Charges		
Salaires et charges sociales	63 300	67 500
Frais de déplacement	-	2 155
Autres	2 810	4 282
	66 110	73 937

c) Initiative autochtone

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 15 000 $ (15 000 $ en 2011). Ces fonds ont servi à financer la planification et la mobilisation auprès de la communauté autochtone en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé.

	2012	2011
	$	$
Charges		
Autre	15 000	15 000
	15 000	15 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

6. **(suite)**

d) Projet Urgences – ANS

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 100 000 $ (100 000 $ en 2011). Ces fonds ont servi à financer le projet Urgences – ANS.

	2012	2011
	$	$
Charges		
Salaires et charges sociales	**100 000**	100 000
	100 000	100 000

Les charges réelles engagées relativement aux activités liées au projet Urgences – ANS ont dépassé le financement de 100 000 $ reçu du Ministère, leur total s'élevant à 147 100 $ (136 754 $ en 2011). L'excédent de 47 100 $ (36 754 $) a été couvert au moyen du budget de base des activités du RLISS.

	2012	2011
	$	$
Charges		
Salaires et charges sociales	**135 594**	126 593
Frais de déplacement	**5 762**	7 068
Frais liés aux réunions	**1 366**	433
Autres	**4 378**	2 660
	147 100	136 754

e) Services de santé en français

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 106 000 $ (110 000 $ en 2011). Ces fonds ont servi à financer la stratégie de services de santé en français. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 3 156 $ (10 690 $ en 2011) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2012	2011
	$	$
Charges		
Salaires et charges sociales	**82 663**	62 345
Services-conseils	**-**	11 535
Frais de déplacement	**4 564**	4 377
Frais liés aux réunions	**113**	-
Hébergement	**-**	4 269
Services partagés	**-**	7 989
Autres	**15 504**	8 795
	102 844	99 310

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

6. (suite)

f) **Soins aux malades en phase critique**

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011). Ces fonds ont servi à financer le projet de soins aux malades en phase critique. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 2 088 $ (1 975 $ en 2011) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2012	2011
	$	$
Charges		
Salaires et charges sociales	72 000	72 000
Frais de déplacement	912	1 025
	72 912	73 025

g) **Soins primaires**

Au cours de l'exercice 2012, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 43 750 $ (néant en 2011). Ces fonds ont servi à financer la planification et l'engagement auprès de fournisseurs de services de santé primaires dans le cadre du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 24 765 $ (néant en 2011) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2012	2011
	$	$
Charges		
Salaires et charges sociales	18 000	-
Frais de déplacement	970	-
Autres	15	-
	18 985	-

h) **Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario**

À titre d'adoptant par anticipation, le RLISS a reçu, au cours de l'exercice 2012, un financement de 750 000 $ (néant en 2011) pour mettre sur pied le cadre du projet Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario. Le projet Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario a été créé afin d'améliorer les services offerts aux Ontariens dans le cadre du plan d'intégration des services de santé. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 276 373 $ (néant en 2011) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2012	2011
	$	$
Charges		
Salaires et charges sociales	303 586	-
Services-conseils	26 350	-
Frais de déplacement	3 528	-
Frais liés aux réunions	6 715	-
Autres	133 448	-
	473 627	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

7. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS (« BSPR »)

Le BSPR est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Structure de collaboration entre les RLISS (« CRLISS »)

La CRLISS a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La CRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.
- La CRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement de la CRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

La CRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujettie à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre.

8. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**621 198**	289 421
Apports de capital au cours de l'exercice	**3 878**	479 682
Amortissement pour l'exercice	**(119 491)**	(147 905)
Solde à la fin	**505 585**	621 198

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel de bureau	408 007	200 719	207 288	279 064
Matériel informatique	122 406	110 667	11 739	19 756
Améliorations locatives	358 197	71 639	286 558	322 378
	888 610	383 025	505 585	621 198

10. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2011. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 070 700 326 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	984 696 442
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	86 003 884
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	1 070 700 326

Le budget d'exploitation total de 4 782 269 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	4 782 269
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	-
Budget total	4 782 269

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 1 070 700 326 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**703 298 709**	676 287 800
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**190 725**	190 725
Centres de soins de longue durée	**170 862 497**	157 270 059
Centres d'accès aux soins communautaires	**102 084 846**	96 933 755
Services de soutien communautaires	**29 121 695**	27 468 705
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**2 043 566**	2 003 991
Centres de soins de santé communautaires	**22 200 869**	18 371 448
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**40 897 419**	39 386 867
	1 070 700 326	1 017 913 350

12. Frais généraux et administratifs

a) Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2012	2011
	$	$
Éléments liés aux programmes		
Salaires	**3 546 649**	3 220 198
Consultation et projets relatifs au RLISS	**46 194**	66 270
	3 592 843	3 286 468
Services partagés	**435 080**	317 153
Structure de collaboration	**26 971**	50 000
Autres (détails ci-dessous)	**205 855**	198 604
Charges locatives	**212 698**	118 505
Matériel et fournitures de bureau	**132 588**	106 674
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	**71 400**	132 270
Relations publiques	**52 123**	40 756
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**46 452**	49 269
	4 776 010	4 299 699
Amortissement	**119 491**	147 905
	4 895 501	4 447 604

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

12. Frais généraux et administratifs (suite)

b) Les autres frais généraux et administratifs inclus au poste « Autres » dans le tableau précédent se composent des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Formation et développement	**52 829**	45 876
Frais de déplacement	**111 507**	124 462
Recrutement	**10 622**	2 089
Assurances	**17 768**	17 640
Autres frais divers	**13 129**	8 537
	205 855	198 604

c) Les charges totales liées à la gouvernance s'établissent comme suit et sont incluses aux charges présentées au tableau de la note 12a ci-dessus :

	2012	2011
	$	$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	**34 500**	86 025
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	**36 900**	46 245
Total des indemnités quotidiennes	**71 400**	132 270
Autres frais administratifs	**53 797**	98 885
Total des coûts liés à la gouvernance	**125 197**	231 155
Coûts indirects – salaires, charges sociales, aménagements et services partagés	**153 519**	151 253
Charges totales liées à la gouvernance	**278 716**	382 408

d) Les coûts totaux liés aux charges locatives et aux services partagés présentés à la note 12a ont été réduits en raison du partage partiel des coûts liés à des projets auxiliaires financés relativement au personnel de ces projets utilisant des locaux à bureaux ou ayant recours à des services partagés au cours de l'exercice. Se reporter à la note 6 traitant de la répartition des coûts liés aux aménagements additionnels et aux services partagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 29 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 279 712 $ pour l'exercice 2012 (261 295 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

14. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location de locaux s'établissent comme suit :

	$
2013	224 064
2014	224 064
2015	224 064
2016	224 064
2017	224 064
Par la suite	877 584
	1 997 904

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2012, le RLISS avait conclu des ententes de rendement avec tous les hôpitaux et les organismes communautaires pour une durée variant du prochain exercice aux trois prochains exercices, selon le secteur. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2012

16. Obligations aux termes de contrats de location-acquisition

Le RLISS a un contrat de location inscrit au poste Obligations aux termes de contrats de location-acquisition dont les améliorations locatives ont une valeur comptable totale de 255 342 $. Le coût de ce contrat est inclus dans les immobilisations corporelles et les passifs connexes sont inclus dans la dette à long terme afin de refléter l'acquisition et le financement de ces éléments. Le contrat de location de l'immeuble arrive à échéance en février 2021.

La valeur actualisée des paiements minimaux futurs se détaille comme suit :

	$
2013	40 456
2014	40 456
2015	40 456
2016	40 456
2017	40 456
Par la suite	158 453
Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	360 733
Déduire : montant représentant les intérêts	(70 165)
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	290 568

Les paiements en capital liés à la dette à long terme qui sont exigés pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	$
2013	26 530
2014	27 887
2015	29 314
2016	30 814
2017	32 390
Par la suite	143 633
	290 568

201, avenue Queens, bureau 700
London, ON N6A 1J1
Téléphone : 519 672-0445
Sans frais : 1 866 294-5446
Télécopieur : 519 672-6562
www.southwestlhin.on.ca

RLISS du Sud-Ouest

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest. La Direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportune pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été verifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Michael Barrett
Chef de la direction

Lisa M Johnson
Le directeur d'entreprise entretient

le 15 juillet 2012

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Membre de / Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 mai 2012

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**325 816**	525 094
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**2 025 893**	37 412 887
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	**-**	3 736
Montant à recevoir au titre de la TVH	**45 355**	65 468
Débiteurs	**16 490**	1 421
	2 413 554	38 008 606
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**308 018**	581 241
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**2 025 893**	37 412 887
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**48 082**	28 518
Montant à verser à cyberSanté Ontario (note 3c)	**62 791**	-
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	**7 440**	7 631
Apports de capital reportés (note 5)	**267 754**	409 415
	2 719 978	38 439 692
Engagements (note 6)		
Dette nette	**(306 424)**	(431 086)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**38 670**	21 671
Immobilisations (note 7)	**267 754**	409 415
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

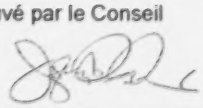

_____, administrateur

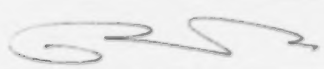

_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 059 417 457	2 169 260 125	2 096 400 627
Activités du RLISS	5 153 419	5 146 833	5 099 732
Planification autochtone (note 10a)	35 000	35 000	4 702
Services en français (note 10b)	106 000	106 000	10 000
Soins aux malades en phase critique (note 10c)	75 000	75 000	75 000
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	62 132	51 817
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10e)	100 000	88 008	100 000
Chef des soins primaires (note 10f)	-	18 750	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10g)	-	57 000	-
Services de cybersanté (note 10h)	600 000	892 297	940 795
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	141 782	158 851	149 628
	2 065 703 658	2 175 899 996	2 102 832 301
Financement remboursable à cyberSanté Ontario (note 3a)	-	(62 791)	-
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(49 207)	(33 220)
	2 065 703 658	2 175 787 998	2 102 799 081
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 059 417 457	2 169 260 125	2 096 400 627
Frais généraux et administratifs (note 11)	5 295 201	5 294 857	5 237 266
Planification autochtone (note 10a)	35 000	21 466	4 702
Services en français (note 10b)	106 000	87 247	9 318
Soins aux malades en phase critique (note 10c)	75 000	73 831	74 643
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	62 132	38 810
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10e)	100 000	88 008	97 676
Chef des soins primaires (note 10f)	-	16 091	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10g)	-	54 735	-
Services de cybersanté (note 10h)	600 000	829 506	936 039
	2 065 703 658	2 175 787 998	2 102 799 081
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la variation de la dette nette pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	Budget (non audité) (note 8)	2012 Montant réel	2011 Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	**(16 999)**	(21 671)
Acquisition d'immobilisations	-	**(17 190)**	(54 899)
Amortissement des immobilisations	-	**158 851**	149 628
Diminution de la dette nette	-	**124 662**	73 058
Dette nette au début	-	**(431 086)**	(504 144)
Dette nette à la fin	-	**(306 424)**	(431 086)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice		
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie	-	-
Amortissement des immobilisations	**158 851**	149 628
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(158 851)**	(149 628)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	**35 386 994**	(21 030 493)
Diminution du montant à recevoir du Ministère	-	107 000
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	**3 736**	(393)
(Augmentation) diminution des débiteurs	**(15 069)**	4 947
Augmentation (diminution) du montant à recevoir au titre de la TVH	**20 113**	(65 468)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	**(273 223)**	4 499
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(35 386 994)**	21 030 493
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	**19 564**	(145 138)
Augmentation du montant à verser à cyberSanté Ontario	**62 791**	-
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**(191)**	7 631
Diminution des produits reportés	-	(72 000)
Augmentation des charges payées d'avance	**(16 999)**	(21 671)
	(199 278)	(180 593)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(17 190)**	(54 899)
Financement		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	**17 190**	54 899
Diminution nette de la trésorerie	**(199 278)**	(180 593)
Trésorerie au début	**525 094**	705 687
Trésorerie à la fin	**325 816**	525 094

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juillet 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2012	2011
	Financement	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux founisseurs de services de santé	2 169 260 125	2 169 260 125	-	-
Activités du RLISS	5 146 833	5 136 006	10 827	12 095
Planification autochtone	35 000	21 466	13 534	-
Services en français	106 000	87 247	18 753	682
Soutien en cas de troubles du comportement	57 000	54 735	2 265	-
Services de cybersanté	892 297	829 506	62 791	4 756
Soins aux malades en phase critique	75 000	73 831	1 169	356
Chef de service des urgences	62 132	62 132	-	13 007
Chef des soins primaires	18 750	16 091	2 659	-
Chef du projet Urgences - ANS	88 008	88 008	-	2 324
	2 175 741 145	2 175 629 147	111 998	33 220

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**28 518**	173 656
Montant du financement remboursé au Ministère	**(28 518)**	(173 656)
Montant du financement à recevoir du Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	**(1 125)**	(4 702)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**49 207**	33 220
Montant à verser au Ministère à la fin	**48 082**	28 518

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012
	$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	-
Montant versé à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**62 791**
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	**62 791**

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La CRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soin de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. La CRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement de la CRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**409 415**	504 144
Apports de capital reçus au cours de l'exercice (note 8)	**17 190**	54 899
Amortissement pour l'exercice	**(158 851)**	(149 628)
Solde à la fin	**267 754**	409 415

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel jusqu'en 2015. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2013	261 894
2014	202 500
2015	84 375

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
2013	2 121 499 628

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel informatique	**139 868**	**95 733**	**44 135**	60 686
Améliorations locatives	**1 464 863**	**1 318 512**	**146 351**	244 713
Matériel, mobilier et agencements de bureau	**218 003**	**140 735**	**77 268**	104 016
Développement Web	**21 998**	**21 998**	**-**	-
	1 844 732	**1 576 978**	**267 754**	409 415

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2011. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 2 169 260 125 $ est calculé comme suit :

	$
Budget initial	2 059 417 457
Ajustement en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	109 842 668
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	2 169 260 125

Le budget final du RLISS de 6 707 041 $, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	6 286 201
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	403 650
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	17 190
Budget d'exploitation final du RLISS	6 707 041

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 2 169 260 125 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2012 :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	1 569 651 483	1 528 366 263
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	451 500	451 500
Centres de soins de longue durée	293 210 720	276 650 300
Centres d'accès aux soins communautaires	179 155 370	170 394 969
Services de soutien communautaires	37 367 473	34 953 026
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	17 324 750	16 619 916
Centres de soins de santé communautaires	15 433 606	12 404 709
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	56 665 223	56 559 944
	2 169 260 125	2 096 400 627

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2012, un montant de 2 025 893 $ (37 412 887 $ en 2011) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges à l'état des activités financières, et il est inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Programmes

a) Planification autochtone

Le Ministère a octroyé un montant de 35 000 $ (34 992 $ en 2011) au RLISS relativement à la planification autochtone. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 21 466 $ (4 702 $ en 2011) et a comptabilisé le solde restant de 13 534 $ à titre de montant à verser au Ministère.

b) Services en français

Le Ministère a octroyé un montant de 106 000 $ (10 000 $ en 2011) au RLISS relativement au financement des services en français. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 87 247 $ (9 318 $ en 2011) et a comptabilisé le solde restant de 18 753 $ à titre de montant à verser au Ministère.

c) Chef des soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) au RLISS relativement au financement des soins aux malades en phase critique. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 73 831 $ (74 643 $ en 2011) et a comptabilisé le solde restant de 1 169 $ à titre de montant à verser au Ministère.

d) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) au RLISS relativement au service des urgences. Le Ministère a recouvré auprès du RLISS un montant de 13 072 $ au cours de l'exercice. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 62 132 $ (38 810 $ en 2011) et a comptabilisé un montant de 204 $ à titre de montant à recevoir du Ministère afin de couvrir ces charges d'exploitation.

e) Chef du projet Urgences – ANS

Le Ministère a octroyé un montant de 100 000 $ (100 000 $ en 2011) au RLISS relativement au financement de la stratégie de gestion des urgences. Le Ministère a recouvré auprès du RLISS un montant de 12 912 $ au cours de l'exercice. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 88 008 $ (97 676 $ en 2011) et a comptabilisé un montant de 920 $ à titre de montant à recevoir du Ministère afin de couvrir ces charges d'exploitation.

f) Chef des soins primaires

Le Ministère a octroyé un montant de 43 750 $ (0 $ en 2011) au RLISS relativement au chef des soins primaires. Le Ministère a recouvré auprès du RLISS un montant de 25 000 $ au cours de l'exercice. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 16 091 $ (0 $ en 2011) et a comptabilisé le solde restant de 2 659 $ à titre de montant à verser au Ministère.

g) Soutien en cas de troubles du comportement

Le Ministère a octroyé un montant de 57 000 $ (0 $ en 2011) au RLISS relativement à la planification du soutien en cas de troubles du comportement. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 54 735 $ (0 $ en 2011). Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 2 265 $ à titre de montant à verser au Ministère.

h) cyberSanté Ontario

Le RLISS a conclu une entente de paiement de transfert avec cyberSanté Ontario, qui fournit un montant de 902 900 $ (942 000 $ en 2011) au RLISS, soit 600 000 $ relativement au bureau de gestion du projet et 302 900 $ relativement à Southwest Physicians Interface with Regional EMRs (SPIRE). Le RLISS a engagé des charges d'exploitation de 829 506 $ (936 039 $ en 2011) et des dépenses en immobilisations de 10 603 $ (1 205 $ en 2011) ont été comptabilisées au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 62 791 $ (45 337 $ pour le bureau de gestion du projet et 17 454 $ pour SPIRE) à titre de montant à verser à cyberSanté Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**3 522 153**	3 242 761
Charges locatives (note 12)	**207 850**	205 399
Amortissement	**158 851**	149 628
Services partagés	**451 995**	359 495
Structure de collaboration avec les RLISS	**50 000**	50 000
Relations publiques	**105 639**	50 986
Services-conseils et charges liées au projet	**183 184**	801 032
Fournitures	**45 676**	36 413
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	**42 423**	24 275
Indemnités quotidiennes des administrateurs	**54 435**	54 017
Charges des membres du Conseil	**89 251**	49 004
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**67 790**	59 604
Autres	**315 610**	154 652
	5 294 857	5 237 266

12. Dépenses remboursées

Le RLISS avait conclu une entente avec le Centre d'accès aux soins communautaires du Sud-Ouest (le « CASC ») pour lancer un projet de prévention et de gestion des maladies chroniques (le « projet de PGMC »). Le CASC a payé les frais du RLISS pour l'aménagement et l'installation initiale des bureaux dans le cadre du projet de PGMC.

Cette entente est arrivée à échéance le 31 mars 2011. Au cours de l'exercice précédent, les montants reçus pour l'aménagement ont donné lieu à une baisse de 58 200 $ des charges locatives, qui sont passées de 263 947 $ à 205 399 $. Ce montant est inclus dans l'état des activités financières.

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 30 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 292 146 $ pour l'exercice 2012 (262 137 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2012

14. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice visé.

425, rue Bloor Est, bureau 201
Toronto (Ontario) M4W 3R4
Tél. : 416-921-7453 • Téléc. : 416-921-0117
Sans frais : 1 866 383-5446
www.torontocentrallhin.on.ca

Toronto Central **LHIN**

31 Mars 2012

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre de Toronto (le « RLISS »), un organisme de la Couronne, adhère à des normes rigoureuses d'intégrité lors de la conduite de ses activités. Pour protéger les actifs du RLISS et garantir la fiabilité des renseignements financiers, le RLISS applique des procédures et des pratiques administratives saines, et maintient les systèmes d'information et les contrôles financiers internes qui conviennent.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du RLISS ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois applicables et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), ainsi qu'aux normes et directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction a également la responsabilité de maintenir un système de contrôles internes conçus pour garantir raisonnablement que les actifs sont convenablement protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que des renseignements financiers fiables sont produits en temps utile afin de permettre la préparation des états financiers. La responsabilité de la surveillance et de l'évaluation de ces systèmes incombe à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

Avant que les états financiers soient approuvés, la direction se réunit avec les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'examiner les états financiers et de discuter de n'importe quelle question importante afférente aux rapports financiers ou aux contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. – les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Camille Orridge
Président

Raj Krishnapillai
Directeur principal des finances

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte.

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Membre de / Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 6 juin 2012

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la situation financière au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**392 175**	1 618 218
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS ») (note 3)	**301 836**	190 390
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**13 537 634**	59 651 414
Montant à recevoir au titre de la TVH	**574 623**	322 081
	14 806 268	61 782 103
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**1 383 215**	2 192 348
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**13 537 634**	59 651 414
Montant à verser au Ministère (note 4b)	**1 297**	30 837
Apports de capital reportés (note 5)	**1 640 726**	465 091
	16 562 872	62 339 690
Dette nette	**1 756 604**	557 587
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**115 878**	92 496
Immobilisations (note 6)	**1 640 726**	465 091
	1 756 604	557 587
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

Angela Terrenta, administrateur

, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 7)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère	5 818 921	5 559 386	5 773 491
Financement fourni par le Ministère à la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS »)	670 000	670 000	670 000
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 264 645 757	4 506 874 309	4 364 963 326
Services de cybersanté (note 9)	600 000	600 000	710 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	27 500	27 500	49 600
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 12)	100 000	100 000	100 000
Soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 14)	-	387 000	200 000
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	141 400
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	568 713	192 178
Chef des soins primaires (note 17)	-	21 875	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 18)	-	57 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	482 142	363 948
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS par la CRLISS	650 000	354 558	683 000
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS par le BSPR	5 032 924	4 756 393	4 823 435
	4 278 369 815	4 520 714 876	4 378 820 378
Financement remboursable au Ministère (note 4a)	-	(1 297)	(30 837)
	4 278 369 815	4 520 713 579	4 378 789 541
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 264 645 757	4 506 874 309	4 364 963 326
Frais généraux et administratifs (note 19)	5 818 921	5 700 352	5 785 344
Charges du Bureau des services partagés des RLISS (note 20)	5 032 924	5 096 272	5 174 815
Structure de collaboration entre les RLISS (note 21)	1 320 000	1 024 558	1 353 000
Services de cybersanté (note 9)	600 000	600 000	710 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	27 500	27 500	49 600
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 12)	100 000	100 000	100 000
Soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 14)	-	387 000	200 000
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	111 278
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	568 713	192 178
Chef des soins primaires (note 17)	-	21 875	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 18)	-	57 000	-
	4 278 369 815	4 520 713 579	4 378 789 541
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la variation de la dette nette pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	**(1 657 777)**	(45 431)
Amortissement des immobilisations	**482 142**	363 948
Variation des autres actifs non financiers	**(23 382)**	(40 995)
(Augmentation) diminution de la dette nette	**(1 199 017)**	277 522
Dette nette au début	**(557 587)**	(835 109)
Dette nette à la fin	**(1 756 604)**	(557 587)

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**482 142**	363 948
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(482 142)**	(363 948)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir des RLISS	**(111 446)**	(157 218)
Augmentation du montant à recevoir au titre de la TVH	**(252 542)**	(322 080)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**46 113 780**	(57 317 715)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	**(809 133)**	102 764
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(46 113 780)**	57 317 715
Diminution du montant à verser au Ministère	**(29 540)**	(15 233)
Diminution des produits reportés	-	(66 700)
Augmentation des charges payées d'avance	**(23 382)**	(40 995)
	(1 226 043)	(499 462)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(1 657 777)**	(45 431)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**1 657 777**	45 431
Variation nette de la trésorerie	**(1 226 043)**	(499 462)
Trésorerie au début	**1 618 218**	2 117 680
Trésorerie à la fin	**392 175**	1 618 218

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère. Ces états financiers reflètent les modalités de l'entente de rendement liée à ce financement.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les modalités de l'entente.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est initialement constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Information financière sectorielle

Les états financiers du RLISS incluent les comptes de ses divisions, soit le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS »). Des états de la situation financière et des activités financières distincts sont présentés pour le BSPR et la CRLISS aux annexes jointes aux états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujettie aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Il incombe à la CRLISS de fournir des conseils à tous les RLISS dans les domaines de la planification à l'égard de l'intégration et de l'engagement auprès des communautés, des méthodes de répartition, de la performance concernant la reddition de comptes et de l'alignement et de la coordination des systèmes. Toute tranche des charges d'exploitation de la CRLISS payée en trop (ou impayée) par le RLISS à la clôture de l'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir de (à verser à) la CRLISS, conformément à la convention entre la CRLISS et tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère et à cyberSanté Ontario, respectivement.

a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	2012 Surplus	2011 Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	4 506 874 309	4 506 874 309	-	-
Activités du RLISS	5 701 649	5 700 352	1 297	715
CRLISS	670 000	670 000	-	-
Services de cybersanté	600 000	600 000	-	-
Chefs de service des urgences	75 000	75 000	-	-
Planification de la transition pour la santé des autochtones	27 500	27 500	-	-
Urgences ANS	100 000	100 000	-	-
Chefs des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	-	-
Harmonisation des ressources ANS	387 000	387 000	-	-
Chef des soins primaires	21 875	21 875	-	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	57 000	57 000	-	-
Services de santé en français	106 000	106 000	-	30 122
Entités de planification des services en français	568 713	568 713	-	-
	4 515 264 046	4 515 262 749	1 297	30 837

b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	(30 837)	(46 070)
Paiement au Ministère	30 837	46 070
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	(1 297)	(30 837)
Montant à verser au Ministère à la fin	(1 297)	(30 837)

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**465 091**	783 608
Apports de capital au cours de l'exercice	**1 657 777**	45 431
Amortissement pour l'exercice	**(482 142)**	(363 948)
Solde à la fin	**1 640 726**	465 091

6. Immobilisations

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	**338 896**	**251 686**	**87 210**	-
Matériel informatique	**3 631 532**	**2 081 539**	**1 549 993**	460 393
Améliorations locatives	**1 261 883**	**1 258 360**	**3 523**	4 698
	5 232 311	**3 591 585**	**1 640 726**	465 091

7. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2011. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 4 506 874 309 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	**4 264 645 757**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**242 228 552**
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	**4 506 874 309**

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

7. Chiffres du budget (suite)

Le budget d'exploitation total, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, de 7 837 009 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget d'exploitation initial	**7 371 134**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 14)	**387 000**
Chef des soins primaires (note 17)	**21 875**
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 18)	**57 000**
Budget d'exploitation révisé	**7 837 009**

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 4 506 874 309 $ (4 364 963 326 $ en 2011) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2012 :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**3 469 916 380**	3 402 000 919
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**747 300**	743 250
Centres de soins de longue durée	**251 359 885**	237 332 764
Centres d'accès aux soins communautaires	**210 048 791**	205 621 957
Services de soutien communautaires	**74 769 503**	44 287 376
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**44 829 549**	43 964 652
Centres de soins de santé communautaires	**81 843 270**	77 213 192
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**104 420 160**	93 891 490
Programmes de toxicomanie	**26 545 666**	24 420 104
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**242 349 255**	235 443 072
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	**44 550**	44 550
	4 506 874 309	4 364 963 326

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 600 000 $ (710 000 $ en 2011) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	445 889	512 047
Services de traduction	-	1 463
Services-conseils	-	92 750
Autres	154 111	103 740
	600 000	710 000

10. Chefs de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement aux fonctions des chefs de service des urgences. Les charges liées aux fonctions des chefs de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	3 000	1 400
Services-conseils	72 000	69 000
Autres	-	4 600
	75 000	75 000

11. Planification de la transition pour la santé des autochtones

Le RLISS a reçu un financement de 27 500 $ (49 600 $ en 2011) relativement au projet de planification de la transition pour la santé des autochtones. Les charges liées au projet de planification de la transition pour la santé des autochtones engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	18 459	44 146
Autres	9 041	5 454
	27 500	49 600

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

12. Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 100 000 $ (100 000 $ en 2011) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées par le RLISS au cours de l'exercice comprenaient un montant de 100 000 $ en salaires et charges sociales (100 000 $ en 2011).

13. Chefs des soins aux malades en phase critique

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement aux fonctions des chefs des soins aux malades en phase critique. Les charges liées aux fonctions des chefs des soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**1 269**	1 869
Services-conseils	**72 000**	72 750
Autres	**1 731**	381
	75 000	75 000

14. Harmonisation des ressources et aiguillage

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 387 000 $ (200 000 $ en 2011) relativement au projet d'harmonisation des ressources et d'aiguillage. Les charges liées au projet d'harmonisation des ressources et d'aiguillage engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**330 717**	199 985
Autres	**56 283**	15
	387 000	200 000

15. Services de santé en français

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 106 000 $ (141 400 $ en 2011) relativement au programme Services de santé en français. Les charges liées au projet Services de santé en français engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**85 105**	46 369
Services de traduction	**17 461**	29 554
Services-conseils	**-**	5 750
Autres	**3 434**	29 605
	106 000	111 278

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

16. Entités de planification des services en français

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 568 713 $ (192 178 $ en 2011) relativement aux entités de planification des services de santé en français, et le montant a été directement octroyé à l'entité de planification des services de santé en français de Toronto-Centre.

17. Chef des soins primaires

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un nouveau financement de 21 875 $ relativement au programme lié au chef des soins primaires. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	$
Salaires et charges sociales	6 670
Frais liés à l'informatique	4 788
Services-conseils	6 250
Autres	4 167
	21 875

18. Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un nouveau financement de 57 000 $ relativement au programme Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario. Les charges de 57 000 $ engagées dans le cadre de ce programme au cours de l'exercice sont liées aux salaires et aux charges sociales.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

19. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	3 969 929	4 519 036
Charges locatives	236 159	258 548
Amortissement	142 264	12 568
Services partagés	539 499	305 695
CRLISS	26 971	50 000
Affaires publiques et communications	13 470	9 256
Services-conseils	56 726	220 914
Services de traduction	15 257	9 393
Services professionnels	12 819	23 645
Fournitures	78 409	66 626
Frais liés à l'informatique	330 366	16 640
Frais de gouvernance	48 356	55 866
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	42 911	48 697
Autres	187 216	188 460
	5 700 352	5 785 344

Le tableau suivant présente les charges au titre des indemnités quotidiennes du président et des administrateurs du Conseil ainsi que les frais de déplacements et les charges liés à ceux-ci, lesquels sont inclus aux frais de gouvernance du tableau des frais généraux et administratifs ci-dessus.

		2012	2011
	Budget	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	54 600	22 050	22 475
Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs du Conseil	103 500	25 825	32 100
Frais de déplacements et charges des membres du Conseil	6 900	481	1 291
	165 000	48 356	55 866

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

20. Charges liées aux services communs du RLISS

Alors que l'état des activités financières présente les charges liées aux services communs du RLISS selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet.

Au cours de l'exercice, le BSPR a reçu un financement additionnel des RLISS relativement aux projets liés aux technologies de l'information. Ce financement a été attribué aux frais liés à l'informatique et aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

	2012	2011
	$	$
Salaires	**1 727 135**	1 556 568
Charges sociales	**210 956**	222 066
Fournitures	**23 690**	29 620
Télécommunications	**17 717**	17 312
Recrutement et perfectionnement des employés	**16 853**	10 294
Frais liés à l'informatique	**944 843**	508 995
Honoraires de consultation	**173 494**	606
Services professionnels	**21 050**	15 099
Frais liés aux réunions	**7 479**	4 806
Amortissement	**339 879**	351 380
Charges locatives	**160 499**	180 770
Autres	**38 582**	59 673
Services partagés	**2 066 587**	2 577 121
Total des charges liées aux services communs du RLISS	**5 748 764**	5 534 310
Moins : opérations interentités éliminées à la consolidation	**(652 492)**	(359 495)
	5 096 272	5 174 815

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

21. Charges liées aux services de la structure de collaboration entre les RLISS

Alors que l'état des activités financières présente les charges liées à la structure de collaboration entre les RLISS selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet.

La CRLISS a reçu un financement de 670 000 $ du Ministère, tandis que la tranche restante des produits a été fournie par les RLISS. La répartition des coûts est fondée sur le pourcentage proportionnel du financement reçu.

	RLISS	Ministère	2012 Total	2011 Total
	$	$	$	$
Salaires	229 933	407 999	637 932	989 745
Charges sociales	53 108	94 237	147 345	242 422
Fournitures	3 269	5 800	9 069	2 274
Télécommunications	7 618	13 518	21 136	38 677
Recrutement et perfectionnement des employés	1 269	2 252	3 521	3 825
Frais liés à l'informatique	3 625	6 433	10 058	6 734
Honoraires de consultation	10 946	19 424	30 370	16 547
Frais liés aux réunions	154	271	425	25 432
Charges locatives	33 915	60 179	94 094	70 640
Autres	4 916	8 722	13 638	6 704
Services partagés	28 835	51 165	80 000	-
	377 588	670 000	1 047 588	1 403 000
Moins : opérations interentités éliminées à la consolidation	(23 030)	-	(23 030)	(50 000)
	354 558	670 000	1 024 558	1 353 000

22. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 64 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2012 s'est établi à 438 200 $ (467 710 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

23. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires
31 mars 2012

24. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2013	621 799
2014	639 851
2015	658 390
2016	334 090
2017	-

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour les exercices 2013 et 2014 Les montants qui seront réellement versés sont tributaires du financement réel que le RLISS recevra du Ministère.

25. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État cumulé de la situation financière et des activités financières par division - Annexe I
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
		Toronto-Centre	Bureau des services partagés		Structure de collaboration entre les RLISS		Total	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Actifs financiers								
Trésorerie	**419 490**	936 490	**(178 472)**	457 810	**151 157**	223 918	**392 175**	1 618 218
Montant à recevoir du BSPR, de la CRLISS et du RLISS de Toronto-Centre*	**61 398**	111 506	**60 237**	-	-	-	**121 635**	111 506
Montant à recevoir des RLISS	-	-	**301 838**	157 390	-	33 000	**301 838**	190 390
Montant à recevoir du Ministère	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**13 537 634**	59 651 414	-	-	-	-	**13 537 634**	59 651 414
Montant à recevoir au titre de la TVH	**208 723**	90 033	**364 894**	226 367	**1 006**	5 681	**574 623**	322 081
	14 227 245	60 789 443	**548 496**	841 567	**152 163**	262 599	**14 927 903**	61 893 609
Passifs								
Créditeurs et charges à payer	**663 985**	1 160 887	**624 214**	695 426	**95 136**	336 035	**1 383 215**	2 192 348
Montant à verser au BSPR, à la CRLISS et au RLISS de Toronto-Centre*	**55 967**	-	-	184 498	**65 668**	(72 992)	**121 635**	111 506
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**13 537 634**	59 651 414	-	-	-	-	**13 537 634**	59 651 414
Apports de capital reportés	**284 525**	45 430	**1 356 201**	419 661	-	-	**1 640 726**	465 091
Montant à verser au Ministère	**1 297**	30 837	-	-	-	-	**1 297**	30 837
	14 543 288	60 888 568	**1 980 415**	1 299 585	**160 804**	263 043	**16 684 507**	62 451 196
Dette nette	**(316 043)**	(99 125)	**(1 431 920)**	(458 018)	**(8 641)**	(444)	**(1 756 604)**	(557 587)
Actifs non financiers								
Charges payées d'avance	**31 518**	53 695	**75 719**	38 357	**8 641**	444	**115 878**	92 496
Immobilisations	**284 525**	45 430	**1 356 201**	419 661	-	-	**1 640 726**	465 091
Surplus accumulé	-	-	-	-	-	-	-	-

* Les montants à recevoir du/à verser au Bureau des services partagés des RLISS, les montants à recevoir de/à verser à la CRLISS et les montants à recevoir du/à verser au RLISS de Toronto-Centre sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État cumulé de la situation financière et des activités financières par division - Annexe I (suite)
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012		2011	2012		2011	2012		2011	2012	2011
	Toronto-Centre			Bureau des services partagés			Structure de collaboration entre les RLISS				
	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Total	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Produits											
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	-	-	-	5 032 924	5 408 885	5 182 930	650 000	377 588	733 000	5 786 473	5 915 930
Financement fourni par le Ministère	5 818 921	5 559 386	5 773 491	-	-	-	670 000	670 000	670 000	6 229 386	6 443 491
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 264 645 757	4 508 874 309	4 364 983 326	-	-	-	-	-	-	4 508 874 309	4 364 963 326
Financement des services de cybersanté (note 9)	600 000	600 000	710 000	-	-	-	-	-	-	600 000	710 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	27 500	27 500	49 600	-	-	-	-	-	-	27 500	49 600
Urgences – ANS (note 12)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
Soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 14)	-	387 000	200 000	-	-	-	-	-	-	387 000	200 000
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	141 400	-	-	-	-	-	-	106 000	141 400
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	568 713	192 178	-	-	-	-	-	-	568 713	192 178
Chef des soins primaires (note 17)	-	21 875	-	-	-	-	-	-	-	21 875	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 18)	-	57 000	-	-	-	-	-	-	-	57 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	142 263	12 568	-	339 879	351 380	-	-	-	482 142	363 948
	4 272 016 891	4 514 594 046	4 372 292 563	5 032 924	5 748 764	5 534 310	1 320 000	1 047 588	1 403 000	4 521 390 398	4 379 229 873
Surplus de financement remboursable au Ministère (note 4a)	-	(1 297)	(30 837)	-	-	-	-	-	-	(1 297)	(30 837)
	4 272 016 891	4 514 592 749	4 372 261 726	5 032 924	5 748 764	5 534 310	1 320 000	1 047 588	1 403 000	4 521 389 101	4 379 199 036
Charges											
Frais généraux et administratifs (note 19)	5 818 921	5 700 352	5 785 344	-	-	-	-	-	-	5 700 352	5 785 344
Services partagés des RLISS* (note 20)	-	-	-	5 032 924	5 748 764	5 534 310	-	-	-	5 748 784	5 534 310
Structure de collaboration entre les RLISS** (note 21)	-	-	-	-	-	-	1 320 000	1 047 588	1 403 000	1 047 588	1 403 000
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 264 645 757	4 508 874 309	4 364 983 326	-	-	-	-	-	-	4 508 874 309	4 364 963 326
Services de cybersanté (note 9)	600 000	600 000	710 000	-	-	-	-	-	-	600 000	710 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	27 500	27 500	49 600	-	-	-	-	-	-	27 500	49 600
Urgences – ANS (note 12)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
Soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 14)	-	387 000	200 000	-	-	-	-	-	-	387 000	200 000
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	111 278	-	-	-	-	-	-	106 000	111 278
Entités de planification des service en français (note 16)	568 713	568 713	192 178	-	-	-	-	-	-	568 713	192 178
Chef des soins primaires (note 17)	-	21 875	-	-	-	-	-	-	-	21 875	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 18)	-	57 000	-	-	-	-	-	-	-	57 000	-
	4 272 016 891	4 514 592 749	4 372 261 726	5 032 924	5 748 764	5 534 310	1 320 000	1 047 588	1 403 000	4 521 389 101	4 379 199 036
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Ces montants seront ajustés de 852 492 $ relativement aux opérations du RLISS de Toronto-Centre. Ces montants reflètent les opérations que le BSPR a effectuées au nom des 14 RLISS (note 20).

** Ces montants seront ajustés de 23 030 $ relativement aux opérations du RLISS de Toronto-Centre. Ces montants reflètent les opérations que la CRLISS a effectuées au nom des 14 RLISS (note 21).

Réseaux locaux d'intégration des services de santé
Bureau des services partagés

Tableau de la situation financière et des activités financières – Annexe II
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	(178 472)	457 810
Montant à recevoir des RLISS	301 836	157 390
Montant à recevoir au titre de la TVH	364 894	226 367
	488 258	841 567
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	624 214	695 426
Montant à verser au RLISS de Toronto-Centre*	(55 967)	98 762
Montant à verser à la CRLISS*	(4 270)	85 736
Apports de capital reportés	1 356 201	419 661
	1 920 178	1 299 585
Dette nette	(1 431 920)	(458 018)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	75 719	38 357
Immobilisations	1 356 201	419 661
Surplus accumulé	-	-

		2012	2011
	Budget (non audité)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	5 032 924	5 408 885	5 182 930
Amortissement des apports de capital reportés	-	339 879	351 380
	5 032 924	5 748 764	5 534 310
Charges			
Services partagés des RLISS	5 032 924	5 748 764	5 534 310
Surplus de l'exercice	-	-	-

* Les montants à verser au RLISS de Toronto-Centre et à la CRLISS sont éliminés à la consolidation.

Réseaux locaux d'intégration des services de santé
Structure de collaboration entre les RLISS (CRLISS)

Tableau de la situation financière et des activités financières – Annexe III
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**151 157**	223 918
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS »)	**-**	33 000
Montant à recevoir au titre de la TVH	**1 006**	5 681
Montant à recevoir du BSPR*	**-**	85 736
	152 163	348 335
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**95 136**	336 035
Montant à verser au RLISS de Toronto-Centre*	**65 668**	12 744
	160 804	348 779
Dette nette	**(8 641)**	(444)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**8 641**	444
Surplus accumulé	**-**	-

	2012		2011
	Budget (non auditié)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	**650 000**	**377 588**	733 000
Financement du Ministère	**670 000**	**670 000**	670 000
	1 320 000	**1 047 588**	1 403 000
Charges			
Charges liées à la structure de collaboration entre les RLISS	**1 320 000**	**1 047 588**	1 403 000
Surplus de l'exercice	**-**	**-**	-

* Le montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS et le montant à verser au RLISS de de Toronto-Centre sont éliminés à la consolidation.

50 Sportsworld Crossing Road
Suite 220
Kitchener, ON N2P 0A4
Tel: 519 650 4472
Toll Free: 1 866 306 5446
Fax: 519 650 3155
Email: waterloowellington@lhins.on.ca
Website: www.wwlhin.on.ca

50 route Sportsworld Crossing
Bureau 220
Kitchener (Ontario) N2P 0A4
Tél. : 519 650-4472
Sans frais : 1 866 306-5446
Téléc. : 519 650-3155
Courriel : waterloowellington@lhins.on.ca
Internet : www.wwlhin.on.ca

Waterloo Wellington **LHIN**

Rapport sur les responsabilités de la direction
Le 31 mars 2012

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Waterloo Wellington. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux norms du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme it se doit et que des données financièrs fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction recontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Bruce Lauckner
Directeur général

Zeynep Danis
Directeur principal

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte.

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Membre de / Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte & Touche s.r.l

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 7 juin 2012

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la situation financière
au 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	561 984	1 042 057
Autres débiteurs	248 340	49 732
	810 324	1 091 789
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	734 616	1 076 709
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	101 479	33 086
Montant à verser à cyberSanté Ontario (note 3c)	1 660	-
Montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (note 4)	-	8 934
Apports de capital reportés (note 5)	288 192	290 752
	1 125 947	1 409 481
Engagements (note 6)		
Dette nette	(315 623)	(317 692)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	27 431	26 940
Immobilisations (note 7)	288 192	290 752
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

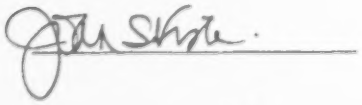

, président du conseil d'administration

, président du comité des finances et de la vérification

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

		2012	2011
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
Produits	$	$	$
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	904 863 389	979 769 095	920 425 127
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs	4 419 719	4 344 784	4 478 487
Services de cybersanté (note 10a)	-	600 000	600 000
Chef de service des urgences (note 10b)	-	75 000	75 000
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10c)	-	100 000	100 000
Planification autochtone (note 10d)	-	5 000	5 000
Services en français (note 10e)	-	106 000	50 537
Évaluation d'impact sur l'équité en santé (note 10f)	-	-	-
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10g)	-	75 000	75 000
Chef des soins primaires (note 10h)	-	21 875	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10i)	-	57 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	77 495	105 306
	909 283 108	985 231 249	925 914 457
Financement remboursable au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	-	(101 479)	(31 608)
Financement remboursable à cyberSanté Ontario (note 3c)	-	(1 660)	-
	909 283 108	985 128 110	925 882 849
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	904 863 389	979 769 095	920 425 127
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs (note 11)	4 419 719	4 344 398	4 554 707
Services de cybersanté (note 10a)	-	598 340	600 000
Chef de service des urgences (note 10b)	-	73 710	75 000
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10c)	-	100 000	100 000
Planification autochtone (note 10d)	-	5 000	5 000
Services en français (note 10e)	-	106 000	46 537
Évaluation d'impact sur l'équité en santé (note 10f)	-	-	1 478
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10g)	-	56 153	75 000
Chef des soins primaires (note 10h)	-	18 414	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10i)	-	57 000	-
	909 283 108	985 128 110	925 882 849
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	Budget (non audité) (note 8)	2012	2011
		$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	(491)	(26 940)
Acquisition d'immobilisations	-	(74 935)	(11 903)
Amortissement des immobilisations	-	77 495	105 306
Diminution de la dette nette	-	2 069	66 463
Dette nette au début	-	(317 692)	(384 155)
Dette nette à la fin	-	(315 623)	(317 692)

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**77 495**	105 306
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(77 495)**	(105 306)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution du montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	-	43 500
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé	-	1 233
(Augmentation) des autres débiteurs	**(198 608)**	(49 732)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	**(342 093)**	49 324
Augmentation du montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	**68 393**	5 800
Augmentation du montant à verser à cyberSanté Ontario	**1 660**	-
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé	**(8 934)**	8 934
(Diminution) des produits reportés	-	(46 537)
(Augmentation) des charges payées d'avance	**(491)**	(26 940)
	(480 073)	(14 418)
Acquisition d'immobilisations	**(74 935)**	(11 903)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	**74 935**	11 903
(Diminution) nette de la trésorerie	**(480 073)**	(14 418)
Trésorerie au début	**1 042 057**	1 056 475
Trésorerie à la fin	**561 984**	1 042 057

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la totalité du comté de Wellington, la région de Waterloo et la ville de Guelph, en plus d'englober une partie du comté de Grey, que les RLISS du Sud-Ouest et de Simcoe Nord Muskoka se partagent également. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par un RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers de chaque RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique, mobilier et agencements de bureau	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

a) Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2012	2011
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	979 769 095	979 769 095	-	-
Activités du RLISS	4 422 279	4 344 398	77 881	29 086
Services de cybersanté	600 000	598 340	1 660	-
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	56 153	18 847	-
Chef de service des urgences	75 000	73 710	1 290	-
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	-	-
Planification autochtone	5 000	5 000	-	-
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	-	-	-	-
Services en français	106 000	106 000	-	4 000
Gestion personnelle du diabète	-	-	-	-
Évaluation d'impact sur l'équité en santé	-	-	-	(1 478)
Chef des soins primaires	21 875	18 414	3 461	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	57 000	57 000	-	-
	985 231 249	985 128 110	103 139	31 608

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser au Ministère au début	**33 086**	27 286
Paiement au Ministère au cours de l'exercice	**(33 086)**	(25 808)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**101 479**	31 608
Montant à verser au Ministère à la fin	**101 479**	33 086

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	$	$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	-	-
Paiement à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice	-	-
Financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**1 660**	-
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	**1 660**	-

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La CRLISS a été créée au cours de l'exercice 2011 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La CRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.

La CRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement de la CRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

5. Apports de capital reportés

	2012	2011
	$	$
Solde au début	**290 752**	384 155
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	**74 935**	11 903
Amortissement pour l'exercice	**(77 495)**	(105 306)
	288 192	290 752

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation et de contrats d'entretien visant des locaux, des logiciels et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2013	344 459
2014	348 558
2015	352 762
2016	370 137
2017	346 740
Par la suite	1 062 823

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	**338 622**	**206 103**	**132 519**	182 348
Matériel informatique	**48 756**	**38 748**	**10 008**	20 016
Développement Web	**23 043**	**23 043**	**-**	-
Améliorations locatives	**764 184**	**618 519**	**145 665**	88 387
	1 174 605	**886 413**	**288 192**	290 751

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1er avril 2011 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 979 769 095 $ est calculé comme suit :

	$
Budget initial	**904 863 389**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	**74 905 706**
Budget final	**979 769 095**

Le budget final des frais généraux et administratifs et des initiatives précises de 4 344 784 $ est calculé comme suit :

	$
Budget initial	**4 419 719**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	-
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	**(74 935)**
Budget final	**4 344 784**

Aucun budget n'a été fixé en regard des éléments figurant à l'état de la variation de la dette nette.

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 979 769 095 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2012 :

	2012	2011
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**594 171 803**	562 147 855
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**159 225**	159 225
Centres de soins de longue durée	**164 685 974**	147 875 383
Centres d'accès aux soins communautaires	**109 085 432**	101 024 036
Services de soutien communautaires	**17 937 579**	16 998 689
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**5 882 562**	6 241 198
Centres de soins de santé communautaires	**16 998 621**	16 579 197
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**31 014 019**	28 419 993
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**30 633 800**	30 209 100
Programmes de toxicomanie	**9 200 080**	8 803 304
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	-	1 967 147
	979 769 095	920 425 127

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère et cyberSanté Ontario relativement à certains projets

a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu de cyberSanté Ontario un financement de 600 000 $ (600 000 $ en 2011). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires, charges sociales et services-conseils	**506 220**	506 893
Autres	**92 120**	93 107
	598 340	600 000

b) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires, charges sociales et services-conseils	**72 000**	74 030
Autres	**1 710**	970
	73 710	75 000

c) Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 $ (100 000 $ en 2011) relativement aux fonctions du chef du projet Urgences – Autre niveau de soins. Les charges liées aux fonctions du chef du projet Urgences – Autre niveau de soins engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires, charges sociales et services-conseils	**100 000**	100 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère et cyberSanté Ontario relativement à certains projets (suite)

d) Planification autochtone

Le RLISS a reçu un financement de 5 000 $ (5 000 $ en 2011) relativement à la planification autochtone. Les charges liées à la planification autochtone engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Engagement auprès de la communauté	**5 000**	5 000

e) Services en français

Le RLISS a reçu un financement de 106 000 $ (50 537 $ en 2011) relativement aux services en français. Les charges liées aux services en français engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires, charges sociales et services-conseils	**76 304**	17 610
Autres	**29 696**	28 927
	106 000	46 537

f) Évaluation d'impact sur l'équité en santé

Le RLISS a reçu un financement de néant (néant en 2011) relativement à l'évaluation d'impact sur l'équité en santé. Aucune charge liée à l'évaluation d'impact sur l'équité en santé n'a été engagée au cours de l'exercice.

	2012	2011
	$	$
Autres	-	1 478

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère et cyberSanté Ontario relativement à certains projets (suite)

g) Chef des soins aux malades en phase critique

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 $ (75 000 $ en 2011) relativement au chef des soins aux malades en phase critique. Les charges liées au chef des soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires, charges sociales et services-conseils	54 000	75 000
Autres	2 153	-
	56 153	75 000

h) Chef des soins primaires

Le RLISS a reçu un financement de 21 875 $ (néant en 2011) relativement au chef des soins primaires. Les charges liées au chef des soins primaires engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires, charges sociales et services-conseils	18 000	-
Autres	414	-
	18 414	-

i) Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le RLISS a reçu un financement de 57 000 $ (néant en 2011) relativement au Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario. Les charges liées au Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	$	$
Salaires, charges sociales et services-conseils	57 000	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2012

11. Activités du RLISS – frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2012	2011
	$	$
Salaires et charges sociales	**2 761 302**	2 949 762
Charges locatives	**295 412**	317 182
Amortissement	**77 494**	105 306
Services partagés	**465 989**	379 155
Structure de collaboration entre les RLISS	**26 971**	45 000
Relations publiques	**53 964**	64 715
Services-conseils	**232 828**	107 370
Fournitures	**85 433**	81 998
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	**68 450**	80 805
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	**47 700**	35 100
Autres frais de gouvernance	**34 700**	45 674
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**64 657**	62 038
Autres	**129 498**	280 603
	4 344 398	4 554 708

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 30 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a été de 267 312 $ pour l'exercice 2012 (281 497 $ en 2011) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice visé.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Les états financiers de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2011 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

Ontario
Northern Ontario Heritage Fund Corporation
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Place Roberta Bondar, Bureau 200, 70, promenade Foster, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V8
Tél. 705 945-6700 ou 1 800 461-8329, Téléc. 705 945-6701 www.nohfc.com

Responsabilité relative à la présentation des états financiers

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), ci-joints, ont été préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes du secteur public* et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsqu'on ne peut compléter avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs les opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont fondés sur l'information disponible au 28 juin 2012.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de mettre en place et d'appliquer un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps opportun à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'entremise du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. Le comité de vérification, dont les membres sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, se réunit périodiquement avec la direction et le Bureau du vérificateur général dans le but de s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'indiquer si, à son avis, les états financiers ont été présentés fidèlement et conformément aux *Normes comptables canadiennes du secteur public*. Le rapport du vérificateur général décrit la portée de l'examen effectué par le vérificateur ainsi que l'opinion de ce dernier.

Bruce Strapp
Directeur général
SGFPNO

Mike Murray, C.A.
Chef, Services financiers
SGFPNO

Susan Richichi, C.A.
Conseillère financière principale
SGFPNO

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur general de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 2012

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière au 31 mars 2012

	31 mars 2012 (en milliers de dollars)	31 mars 2011 (en milliers de dollars) (note 2)	1er avril 2010 (en milliers de dollars) (note 2)
Actif financier			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	**206 626**	216 940	220 073
Intérêts courus	**1 271**	1 774	1 204
Avances aux autres ministères	**-**	-	100
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario	**-**	-	10 000
Prêts en cours (note 5)	**62 848**	55 430	43 627
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 7)	**474**	777	1 201
Fonds Duke Energy sous administration (note 8)	**240**	235	241
	271 459	275 156	276 446
Passif			
Créditeurs	**918**	1 206	1 038
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 7)	**474**	777	1 201
Fonds Duke Energy sous administration (Note 8)	**240**	235	241
	1 632	2 218	2 480
Actif financier net	**269 827**	272 938	273 966
Actif non financier			
Immobilisations corporelles (note 6)	**24**	-	-
Investissement net de la province de l'Ontario	**269 851**	272 938	273 966

Engagements (note 11)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,

Coprésident(e)

Coprésident(e)

Directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	Budget (en milliers de dollars) (non audité)	**2012 (en milliers de dollars)**	2011 (en milliers de dollars) (note 2)
Produits			
Subvention de la province de l'Ontario	100 000	**100 000**	90 000
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 122	**2 723**	2 294
Intérêts sur les prêts en cours	1 369	**2 700**	2 355
Autres	-	**318**	460
	103 491	**105 741**	95 109
Charges			
Contributions conditionnelles	86 337	**96 843**	82 394
Pertes sur créances, après déduction des recouvrements (note 9)	5 840	**5 768**	6 683
Charges administratives (note 10)	8 883	**6 217**	7 060
	101 061	**108 828**	96 137
Excédent des charges sur les produits	2 430	**(3 087)**	(1 028)
Investissement net de la province de l'Ontario, en début d'exercice		**272 938**	273 966
Investissement net de la province de l'Ontario, en fin d'exercice		**269 851**	272 938

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif financier net pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Excédent des charges sur les produits	(3 087)	(1 028)
Amortissement des immobilisations corporelles	2	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26)	-
Diminution de l'actif financier net	(3 111)	(1 028)
Actif financier net, en début d'exercice	272 938	273 966
Actif financier net, en fin d'exercice	269 827	272 938

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Débours de prêts	**(21 651)**	(21 868)
Encaissements et recouvrements de prêts	**9 052**	3 850
Contributions conditionnelles	**(96 419)**	(81 238)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	**2 216**	1 161
	(106 802)	(98 095)
Activités de financement		
Contributions en trésorerie de la Province :		
Activités de prêt et d'aide financière	**100 000**	100 000
Activités de fonctionnement		
Amortissement	**(2)**	-
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**3 015**	1 754
Charges administratives	**(6 499)**	(6 892)
Avances aux autres ministères	**-**	100
	(3 486)	(5 038)
Activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(26)**	-
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(10 314)**	(3 133)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, en début d'exercice	**216 940**	220 073
Trésorerie et équivalents de trésorerie, en fin d'exercice	**206 626**	216 940

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2012

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée sans capital-actions le 1er juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société s'associe aux collectivités, aux entreprises, aux entrepreneurs et aux jeunes gens à l'échelle du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et pour renforcer l'économie du Nord. Elle offre sept programmes ciblés : Programme de création d'emplois par les entreprises du Nord, Programme d'éducation coopérative et de stages pour les jeunes du Nord de l'Ontario, Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario, Programme d'énergie pour le Nord, Programme de technologies émergentes, Programme des entrepreneurs du Nord de l'Ontario, Programme d'amélioration de l'infrastructure et de développement communautaire.

2. ADOPTION DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

À compter de l'exercice 2012, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario adopte les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCCSP »). Ces états financiers sont donc les premiers états financiers pour lesquels la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario applique les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'est soldée par une augmentation de l'ordre de 460 $ au chapitre des produits et des charges pour 2011, cependant elle n'a eu aucune incidence sur l'investissement net de la province de l'Ontario.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de comptabilisation

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales établies par le Conseil canadien sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario contribue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière. L'investissement de la Province augmente ou diminue selon qu'il y a excédent ou insuffisance des produits sur les charges.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement, un apparenté.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, lequel inclut tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, la mise au point ou l'amélioration de l'immobilisation.

Le coût, moins la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Véhicules	7 ans

e) Provision pour pertes sur créances

Les pertes sur créances proviennent de prêts en cours consentis par la Société. Outre certaines sommes radiées et amorties, on conserve une provision pour pertes sur créances d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles pertes sur créances. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions pour certains prêts et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et amorties durant l'exercice, déduction faite des recouvrements des sommes radiées et amorties réalisés au cours d'exercices précédents, et les changements apportés aux provisions, sont imputées aux pertes sur créances dans l'état des résultats.

f) Constatation des produits

Les subventions du gouvernement sont constatées à leur encaissement. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les autres produits conditionnels sont constatés comme produits par rapport aux charges particulières engagées.

g) Contributions conditionnelles et prêts-subventions

En général, les prêts sont dispensés de remboursement à condition que l'emprunteur satisfasse à certaines exigences une fois le prêt déboursé. La Société passe en charges les contributions conditionnelles et les prêts-subventions lorsqu'ils sont déboursés, car les promoteurs de projets ont par le passé rempli toutes les exigences. Les recouvrements de sommes pour lesquelles les exigences n'ont pas été remplies sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

h) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif, des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes sur créances et l'écart d'actualisation des prêts.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, la Société investit ses fonds excédentaires dans les titres autorisés par la *Loi*.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Trésorerie	**37 313**	21 555
Placements à court terme	**169 313**	195 385
	206 626	216 940

Les placements à court terme sont composés de bons du Trésor arrivant à échéance dans un délai de 365 jours et affichant un rendement moyen de 1,20 % (1,10 % en 2011). Tous les bons du Trésor sont remboursables à vue.

5. PRÊTS EN COURS

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Prêts à court terme	**4 970**	5 580
Prêts à long terme	**80 097**	67 433
Provision pour pertes sur créances à l'égard de prêts particuliers	**(20 396)**	(15 172)
Écart d'actualisation des prêts	**(1 823)**	(2 411)
	62 848	55 430

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2012

5. PRÊTS EN COURS (suite)

En général, les prêts portent intérêt à taux fixe variant de 0 % à 9,25 % et sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils sont déboursés.

La variation de la provision pour pertes sur créances à l'égard de prêts particuliers se détaille comme suit :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Solde, en début d'exercice	**15 172**	8 812
Radiations de prêts au cours de l'exercice	**(544)**	(323)
Variation de la provision pour prêts	**5 768**	6 683
Solde, en fin d'exercice	**20 396**	15 172

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Solde, en début d'exercice	**2 411**	2 376
Montant de l'écart d'actualisation des prêts passé en charges	**106**	696
Montant amorti au titre des intérêts sur les prêts en cours	**(694)**	(661)
Solde, en fin d'exercice	**1 823**	2 411

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Coût		
Début	**-**	-
Ajouts	**26**	-
Fin	**26**	-
Amortissement cumulé		
Début	**-**	-
Amortissement	**2**	-
Fin	**2**	-
Valeur comptable nette, en fin d'exercice	**24**	-

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2012

7. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés par la société Ontario Power Generation Incorporated. Le Fonds vient en aide aux collectivités ayant éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture des mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. La Société doit traiter les demandes d'aide financière en tenant compte des critères de financement établis, jusqu'à ce que le solde du Fonds soit déboursé.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Produits de placement	**15**	24
Sommes versées aux collectivités	**(318)**	(448)
Résultats nets pour l'exercice	**(303)**	(424)
Solde du Fonds, en début d'exercice	**777**	1 201
Solde du Fonds, en fin d'exercice	**474**	777

8. FONDS DUKE ENERGY SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés par la société Union Gas Limited, propriété de la société Duke Energy, le 15 juillet 2005. Le Fonds vient en aide au Nord de l'Ontario grâce à l'octroi de fonds à l'appui de projets de formation professionnelle proposés par des établissements d'enseignement situés dans le Nord de l'Ontario dans le cadre du Programme de technologies émergentes de la SGFPNO. La Société doit traiter les demandes d'aide financière en tenant compte de l'avis de la société Duke Energy et des critères de financement établis, jusqu'à ce que le solde du Fonds soit déboursé.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Produits de placement	**5**	6
Sommes versées aux collectivités	**-**	(12)
Résultats nets pour l'exercice	**5**	(6)
Solde du Fonds, en début d'exercice	**235**	241
Solde du Fonds, en fin d'exercice	**240**	235

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2012

9. PERTES SUR CRÉANCES

Les pertes sur créances imputées à l'état des résultats se détaillent comme suit :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Radiations de prêts au cours de l'exercice	**544**	323
moins : sommes dépréciées au cours des années précédentes	**(544)**	(284)
	-	39
Variation de la provision pour prêts en cours	**5 768**	6 644
Variation de la provision pour prêts	**5 768**	6 683

10. CHARGES ADMINISTRATIVES

Les charges administratives engagées durant l'exercice se détaillent comme suit :

	Budget (en milliers de dollars) (non audité)	**2012 (en milliers de dollars)**	2011 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux contractuels	1 732	**1 791**	1 893
Transport et communications	290	**209**	275
Services	4 126	**1 553**	1 950
Frais de gestion	2 200	**2 247**	2 472
Marketing	-	**264**	419
Fournitures et matériel	35	**65**	51
Système d'information financière	500	**86**	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	**2**	-
	8 883	**6 217**	7 060

Le ministère des Services gouvernementaux accorde des prestations de retraite à tous les membres du personnel permanent de la SGFPNO en versant des cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont toutes deux des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées, établis par la province de l'Ontario. Les coûts des régimes de retraite et des autres avantages complémentaires postérieurs au départ à la retraite non liés à la retraite offerts aux salariés admissibles sont versés par le Ministère, mais ils ne figurent pas dans ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2012

11. ENGAGEMENTS

Les fonds engagés mais non déboursés au 31 mars 2012 totalisaient 189 776 980 $ (203 597 806 $ en 2011).

12. MONTANTS BUDGÉTÉS

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison.

Société ontarienne de financement de la croissance

Responsabilité relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada et relèvent de la compétence de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations touchant la période comptable en cours ne peuvent être conclues avec certitude que lors de périodes futures. Les états financiers ont été dressés de façon appropriée selon les limites raisonnables de l'importance relative et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 19 juin 2012.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible en temps utile. Le système inclut des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. La Division de la vérification interne de l'Ontario relevant du ministère des Finances est en mesure d'évaluer de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et, au besoin, de présenter ses conclusions à la direction et au comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le comité de vérification et de gestion des risques aide la direction à s'acquitter de ces responsabilités. Le comité tient des réunions périodiques avec la direction et les vérificateurs internes et externes, le cas échéant, afin de discuter des questions qu'ils ont soulevées et d'examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont fait l'objet d'un audit de la part d'un auditeur tiers, PricewaterhouseCoopers/s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers de la SOFC présentent fidèlement la situation financière de celle-ci, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada. Le rapport de l'auditeur, qui apparaît à la page suivante, présente la portée de l'examen de l'auditeur et son opinion.

Au nom de la direction :

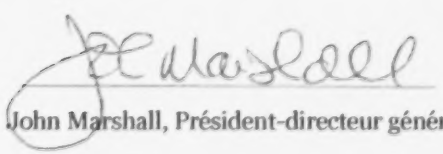

John Marshall, Président-directeur général

Le 19 juin 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la
Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, l'état des gains et des pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires qui contiennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public.

Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Compables agréés, experts comptables autorisés

Au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011

	2012 $	2011 $
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 255 982	1 918 605
Titres négociables (note 6)	58 582 152	77 236 734
Comptes débiteurs (note 5)	3 515 811	739 468
Fonds ontarien de capital-risque SC (note 7)	35 790 326	16 442 037
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (notes 8 et 10)	42 734 401	27 448 706
	142 878 672	123 785 550
Passif		
Comptes créditeurs (note 12)	800 000	585 716
Actif net	142 078 672	123 199 834
Actifs non financiers	-	-
Excédent accumulé	142 078 672	123 199 834
L'excédent accumulé est composé comme suit :		
Excédent de fonctionnement accumulé	142 001 135	123 214 713
Pertes de réévaluation accumulées	77 537	(14 879)
	142 078 672	123 199 834

Approuvé par le Conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

Pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	2012 $	2011 $
Revenus		
Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario – Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (note 8)	27 435 630	23 067 176
Intérêts créditeurs	770 312	889 868
	28 205 942	23 957 044
Charges		
Remboursements au ministère du Développement économique et de l'Innovation (note 12)	1 083 129	926 716
Frais de gestion de la trésorerie (note 9)	36 916	42 423
Frais de services professionnels (note 9)	674 136	335 036
Allocations de présence – membres du conseil et des comités	51 900	-
Perte sur la vente de placements du portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (note 10)	1 941 576	-
Dépréciation de placements du portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (note 11)	5 643 117	-
(Gain) perte de change (note 3)	(11 254)	572 826
	9 419 520	1 877 001
Excédent de fonctionnement	18 786 422	22 080 043
Excédent de fonctionnement accumulé – début de l'exercice	123 214 713	101 134 670
Excédent de fonctionnement accumulé – fin de l'exercice	142 001 135	123 214 713

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	2012 $	2011 $
Pertes de réévaluation accumulées – début de l'exercice	(14 879)	-
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables au(x)		
Change	77 537	-
Placements de portefeuille	14 879	(14 879)
	92 416	(14 879)
Pertes de réévaluation accumulées – fin de l'exercice	77 537	(14 879)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	2012 $	2011 $
Actif net au début de l'exercice	123 199 834	101 134 670
Excédent de fonctionnement	18 786 422	22 080 043
Gains (pertes) net(te)s de réévaluation	92 416	(14 879)
Augmentation de l'actif net	18 878 838	22 065 164
Actif net à la fin de l'exercice	142 078 672	123 199 834

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	2012 $	2011 $
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Augmentation de l'actif net	18 878 838	22 065 164
(Gains) pertes non réalisé(e)s attribuables aux placements de portefeuille	(14 879)	14 879
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	(2 776 343)	1 840 532
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	214 284	(572 380)
Perte sur la vente de placements de portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	1 941 576	-
Dépréciation de placements de portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	5 643 117	-
	23 886 593	23 348 195
Activités d'investissement		
Achat de titres négociables	(206 879 054)	(233 203 970)
Vente de titres négociables	225 548 515	240 941 660
Achat du Fonds ontarien de capital-risque SC	(19 348 289)	(8 505 309)
Achat du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	(23 020 388)	(21 468 706)
Vente du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	150 000	-
	(23 549 216)	(22 236 325)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	337 377	1 111 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie – début de l'exercice	1 918 605	806 735
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fin de l'exercice	2 255 982	1 918 605

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

1 Description de l'entreprise

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une société sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été proclamée en vigueur le 1er février 2009, à titre d'agence du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Le MRI et le ministère du Développement économique et du Commerce ont été fusionnés en novembre 2011 pour former le ministère du Développement économique et de l'Innovation (MDEI).

Le cadre légal de la Société est défini dans la Loi. En vertu de l'article 4 de la Loi, la Société a pour mission de :

a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR);

b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 4(a); et

c) réaliser les autres objets que prescrit le Règlement de l'Ontario 278/09 (le Règlement).

En vertu de l'article 1 du Règlement, pris en application de la Loi, les buts suivants sont prescrits comme missions additionnelles de la Société :

a) acquérir un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais, et s'en occuper, notamment le gérer; et

b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 1(a).

Tel qu'il est requis en vertu de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, la Société et le MDEI ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations organisationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre la SOFC et le MDEI.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. La SOFC est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la province de l'Ontario en qualité de société en commandite dans le cadre du FOCR. La SOFC est aussi tenue d'établir, de détenir et d'administrer le FODTE.

LE FOCR est une initiative partagée entre la province de l'Ontario et les plus grands investisseurs institutionnels. Il adopte la structure d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et de croissance basés en Ontario et axés sur l'Ontario, lesquels investissent ensuite dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour fournir des fonds d'investissement aux gestionnaires de capital-risque et d'actions de croissance qui sont en mesure de rapporter des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises en vue de créer des sociétés d'envergure, concurrentielles à l'échelle mondiale.

Les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

Le FODTE adopte la structure d'un fonds direct de coinvestissement qui ne fera des investissements que dans des entreprises innovantes à forte croissance en partenariat avec d'autres investisseurs admissibles qui ont déjà fait preuve de réussite. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario pour investir dans des sociétés ontariennes innovantes à forte croissance dans l'un des trois secteurs stratégiques suivants : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; et c) les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La SOFC demande également une exonération de la taxe fédérale sur les produits et services imposé par la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada). En novembre 2009, l'Agence du revenu du Canada a confirmé l'exonération de la taxe sur les produits et services à compter du 1er février 2009.

Dans le cadre de l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH) et conformément à l'entente sur la TVH entre les gouvernements de l'Ontario et du Canada, les entités gouvernementales provinciales (ministères et organismes) n'ont plus d'exonération des TPS/TVH. À compter du 1er juillet 2010, un modèle paiement et remboursement entre en vigueur en vertu duquel la SOFC paie maintenant la TVH de 13 % sur toute fourniture taxable, puis demande un remboursement intégral de ce montant de 13 %.

L'exercice financier de la SOFC est semblable à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2 Adoption des normes comptables pour le secteur public du Canada

La Société a adopté les normes comptables pour le secteur public du Canada, qu'elle utilise depuis l'exercice 2012. Les présents états financiers sont donc les premiers états pour lesquels la Société a appliqué les normes comptables pour le secteur public du Canada. Aussi, le 1er avril 2011, la Société a adopté le chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers, le chapitre SP 2601 – Conversion des devises, et le chapitre SP 3450 – Instruments financiers des normes comptables pour le secteur public du Canada.

Avec l'adoption des normes comptables pour le secteur public du Canada, les investissements autres que les titres négociables auparavant comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés au coût. L'adoption des normes comptables pour le secteur public du Canada n'a eu aucune incidence sur l'excédent accumulé de la Société. De plus, l'adoption des nouvelles normes n'a pas exigé que les états financiers des périodes précédentes fassent l'objet d'un retraitement rétroactif.

3 Résumé des principales conventions comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOFC est le dollar canadien. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont les suivantes.

Les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en sommes d'argent connues et assujetties à un risque insignifiant de fluctuation de leur valeur.

Titres négociables

Les titres négociables cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés aux états des résultats dès que ce placement est liquidé. La juste valeur comprend au besoin la valeur des intérêts courus.

Les placements de portefeuille qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les dépréciations, autres que temporaires, sont comptabilisées dans les états des résultats quand elles surviennent.

Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est catégorisé à titre d'instrument financier et est constaté au coût, en fonction des capitaux appelés par l'associé commandité du FOCR. Comme l'investissement dans le FOCR n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements du FOCR font ultérieurement l'objet d'un test de dévaluation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dévaluation est comptabilisée dans l'état des résultats de la même date.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont catégorisés à titre d'instrument financier et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur en fonction de l'existence d'un marché actif pour les titres. Les investissements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé aux états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés aux états des résultats quand un investissement a été déprécié ou n'est plus comptabilisé. Les dépréciations autres que temporaires sont inscrites aux états des résultats lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou les dividendes payables, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dévaluation à la date de chaque état de la situation financière, et toute dévaluation est comptabilisée dans les états des résultats des mêmes dates.

Les intérêts courus et les dividendes des investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite à la note 3, constatation des produits. Si la Société sait que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont cumulées comme produits à recevoir; autrement, une réserve est constituée correspondant à ces sommes. Si, dans une période ultérieure, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, elle est inscrite comme un recouvrement d'intérêt qui avait été antérieurement réputé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvertes sont comptabilisées dans les états des résultats pendant la période au cours de laquelle elles sont radiées ou recouvertes.

Les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

Constatation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode des intérêts effectifs.

Les revenus de dividende sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la Société est habilitée à les recevoir, conformément aux dispositions de l'émission des actions.

Le financement reçu pour les projets du FODTE représente des sommes transférées à la Société par le MDEI, tel qu'il est décrit à la note 8.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et des services connexes.

Les frais professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les allocations de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent des sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme aux directives du Conseil de gestion du gouvernement quant aux personnes nommées par le gouvernement (1er mai 2011).

Les remboursements au MDEI représentent des charges directes de la SOFC réglées par le MDEI en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans les états des résultats. Les gains et les pertes de change latents sur les placements de portefeuille, les investissements du FOCR et ceux du FODTE sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change latents sont reclassés des états des gains et des pertes de réévaluation aux états des résultats lorsque l'instrument financier est décomptabilisé.

Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les

montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pendant la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements rendus disponibles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4 Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles dans le FODTE détenus par la Société exposent celle-ci à un risque de crédit. La Société considère les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada comme étant sans risque (note 6).

Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur étant donné leur échéance immédiate ou rapprochée.

La juste valeur de l'investissement dans le FOCR ne peut être comptabilisée et a été déterminée au coût. Le FOCR n'a pas de prix coté sur un marché actif.

Les coinvestissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les investissements cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date des états de la situation financière ultérieurs. Tout gain ou toute perte non réalisé à cette date est comptabilisé dans les états des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement ne soit plus comptabilisé ou ait subi une dépréciation autre que temporaire. Tous les autres investissements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements de portefeuille du FODTE afin de déterminer s'il y a eu une perte de valeur autre que temporaire qui indiquerait une dépréciation. Si des investissements sont réputés dépréciés, ils sont dépréciés à la nouvelle valeur comptable, et les charges de dépréciation sont immédiatement comptabilisées dans les états des résultats. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride et qu'un produit dérivé y est intégré, comme une option de conversion en actions, la valeur de ce produit dérivé à l'acquisition doit être évaluée à la juste valeur à moins que ce produit dérivé soit lié et doive être réglé à la livraison d'instruments financiers non cotés, dans lequel cas le produit dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés catégorisés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en référençant un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

Risque de change

Le risque de change est le risque touchant le revenu de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société à ce risque est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. La Société avait une exposition nette de 5 889 580 $ au dollar américain en date du 31 mars 2012 (8 660 018 $ en 2011). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2012 entraînerait une augmentation de 294 479 $ (diminution de 294 479 $) aux états des gains et pertes de réévaluation (433 000 $ en 2011) et aucune incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans la réalité, les résultats de négociations réelles pourraient différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société est lié à ses titres négociables à court terme et au portefeuille du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les réductions prévues par le gestionnaire de fonds du FOCR. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital, tel que décrit plus en détail à la note 6.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2012, si la valeur des investissements dans le FOCR et le FODTE avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait augmenté ou diminué de 3 926 236 $ (2 194 537 $ en 2011). Les investissements effectués grâce au FOCR ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de petites entreprises où la valeur ultime pouvant être réalisée par la SOFC sur la disposition éventuelle est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements sera tributaire de facteurs particuliers à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la direction) et de forces externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût aux dates des états de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés en fin de compte pourraient être sensiblement différents.

Les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

5 Comptes débiteurs

Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, les paiements dus à la Société dans le cadre des accords de transfert du FODTE peuvent être en souffrance en raison de retards dans le traitement des paiements en fin d'exercice de la province de l'Ontario. Pour 2011 et 2012, les paiements en souffrance de 700 000 $ et de 3 500 000 $ ont été réglés en intégralité après clôture des exercices respectifs.

En tant qu'organisme provincial administré en vertu de l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2012, les remboursements dus se chiffraient à 15 811 $.

6 Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire des fonds non immédiatement requis pour ses activités dans :

a) des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou

b) des comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, une société de fiducie, une coopérative d'épargne ou une caisse populaire.

La juste valeur des placements de portefeuille au 31 mars s'établit comme suit :

	2012 $	2011 $
Valeur nominale globale de 58 814 000 $ (bons du Trésor de la province de l'Ontario, dont les échéances vont du 6 juin 2012 au 12 septembre 2012; taux du coupon moyen de 0,000 %)	58 582 152	77236 734

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La sensibilité de la valeur marchande des titres négociables à une variation de 1,00 % des taux pour l'exercice clos le 31 mars 2012 était de 0,22 million de dollars (0,18 million de dollars en 2011).

7 Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction des capitaux appelés par l'associé commandité du FOCR. Comme les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

Les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

8 Province de l'Ontario – Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 lorsque la province de l'Ontario s'est engagée à financer l'initiative à hauteur de 250 millions $. Le FODTE, en tant que fonds de coinvestissement direct, n'investit que dans des entreprises novatrices à fort potentiel, conjointement avec d'autres investisseurs qualifiés et réputés. Les domaines d'investissement sont : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; et c) les sciences de la vie.

9 Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels suivants :

a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services de gestion de placements et de trésorerie à la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargée de fournir des services centralisés de gestion financière et de trésorerie pour le gouvernement. La SOFC paie à l'OOF des frais pour ces services selon les actifs sous sa gestion et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.

b) En vertu de l'entente de partenariat limité avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire un apport en capital sur demande. En date du 31 mars 2012, le capital non appelé total est de 54 208 077 $, lequel sera touché au cours des années restantes du cycle de 13 ans du FOCR.

c) En vertu d'une entente conclue entre Northwater Capital Management Inc. (Northwater) et la SOFC, Northwater fournit des services de contrôle préalable destinés à évaluer les coinvestisseurs du FODTE. Un terme a été mis à cette entente le 26 décembre 2011. Dans le cadre d'un processus concurrentiel d'approvisionnement, la firme Ernst & Young a été retenue pour fournir à taux fixe les services susmentionnés à compter du 1er septembre 2011. La transition complète de Northwater à Ernst & Young pour la prestation de ces services a été complétée le 31 décembre 2011.

Les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

d) En vertu de l'entente conclue entre Covington Capital Inc. (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et des activités destinés à évaluer, suivre et terminer les investissements du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire et un tarif horaire pour ces services et activités, respectivement.

e) En vertu de l'entente conclue entre Weiler & Company (Weiler) et la SOFC, Weiler s'acquitte de fonctions comptables liées au fonctionnement de la SOFC, aux investissements du FOCR et aux investissements du FODTE. La SOFC paie un tarif horaire pour ces services.

10 Investissements dans le FODTE

Portefeuille du FODTE au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011, respectivement (en dollars canadiens) :

	2012			2011		
	Coût d'acquisition $	Valeur comptable $	Passif éventuel $	Coût d'acquisition $	Valeur comptable $	Passif éventuel $
Investissements en dollar canadien	38 914 000	37 714 100	5 086 927	19 234 505	19 234 505	6 187 801
Investissements en dollar américain	9 591 371	5 020 301	1 346 563	8 214 201	8 214 201	969 600
	48 505 371	42 734 401	6 433 490	27 448 706	27 448 706	7 157 401

Les investissements dans le FODTE peuvent être faits sous la forme d'actions ou de titres de créance. Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. En date du 31 mars 2012, le portefeuille du FODTE comprenait des investissements dans 24 sociétés, allant de 0,4 % à 3,5 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les investissements dépréciés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle (s'il y a lieu).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la Société a réalisé une perte globale de 1 941 576 $ sur la vente d'investissements dans le FODTE. La Société a reçu un total de 150 000 $ en contrepartie des investissements du FODTE dont le coût historique total était de 2 091 576 $.

11 Dépréciation du portefeuille de placements du FODTE

La direction reconnaît une dépréciation de 5 643 117 $ des placements de portefeuille du FODTE, laquelle est portée aux états des résultats. Selon la direction, les conditions au 31mars 2012 laissaient entendre que la valeur réelle de certaines positions du portefeuille du FODTE était inférieure à leur coût et que cette diminution de la valeur n'était pas temporaire.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Les 31 mars 2012 et 31 mars 2011

12 Comptes créditeurs

La Société et le MDEI mènent leurs activités sur la base du partage des coûts. La Société rembourse le MDEI pour certaines charges engagées en son nom. Ces charges comprennent par exemple, sans s'y limiter, les salaires du personnel, les avantages sociaux, les frais de la technologie de l'information et les allocations de logement par membre du personnel, les services juridiques externes, la conception de site Web, la traduction en français et autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement, ainsi que la nature des services fournis par le MDEI, font l'objet de négociations annuelles entre la Société et la MDEI. Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, la Société cherchera à obtenir la confirmation de la part du MDEI que tout passif lié aux charges autorisées au nom de la Société est couvert en totalité sans possibilité de recours ultérieur. Tout passif en faveur du MDEI relatif au remboursement des charges autorisées et engagées avant le 31 mars 2012 a été éteint.

La Société comptabilise les charges autorisées remboursables au MDEI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MDEI et qui peuvent être vérifiées indépendamment par la Société. Les remboursements payables à terme échu le 31 mars 2012 totalisaient 645 921 $ (392 900 $ en 2011).

Le solde des comptes créditeurs au 31 mars 2012, au montant de 154 079 $, représente des montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services (192 816 $ en 2011).

13 Événements postérieurs

Le MDEI a obligé la Société à surseoir indéfiniment à tout nouvel investissement en vertu du FODTE.

Cette décision n'empêche pas la Société de faire des investissements consécutifs dans des sociétés du portefeuille et n'a pas d'incidence sur les investissements déjà approuvés par le conseil d'administration de la SOFC et qui ne sont pas déjà fermés.

14 Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour qu'ils soient conformes aux nouvelles normes de présentation adoptées concurremment à l'adoption des normes comptables pour le secteur public du Canada.

D'autres chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés aux fins d'une plus grande pertinence et d'une meilleure comparabilité.

Ministry of
Municipal Affairs
and Housing

Ontario Mortgage and
Housing Corporation

777 Bay Street, 2nd Floor
Toronto ON M5G 2E5
Tel: (416) 585-6731
Fax: (416) 585-7330

Ministère des
Affaires municipales
et du Logement

Societe ontarienne
d'hypotheques et de logement

777, rue Bay, 2e étage
Toronto ON M5E 2E5
Tél: (416) 585-6731
Télécopieur: (416) 585-7330

Ontario

Ontario Mortgage and
Housing Corporation

Société ontarienne
d'hypothèques et de logement

Responsabilités de la haute direction par rapport aux états financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du secteur public du Canada et relèvent de la compétence de la direction. La préparation des états financiers requièrent nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction en particulier lorsque les transactions touchant la période comptable actuelle ne peuvent être conclues avec certitude que pendant les prochaines périodes. Les états financiers ont été adéquatement préparés selon l'importance relative et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 20 juin 2012.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et que l'information financière fiable est disponible en tout temps. Le système inclut les politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet la délégation d'autorité et la ségrégation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes sur une base périodique et présente ses conclusions à la direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

Les états financiers présentés ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général est de donner son avis à savoir si les états financiers sont présentés de façon juste conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur indépendant qui est présenté à la page suivante, résume la portée de l'examen du vérificateur général et son avis.

Au nom de la direction

Alison Coke
Chef de la direction

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne d'hypothèques et de logement
et au ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, et les états des résultats et du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Observation

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Avenir de la Société

Sans pour autant avoir d'incidence sur mon opinion, j'attire l'attention des lecteurs sur la note 15, qui décrit l'incertitude à l'égard d'une fusion éventuelle de la Société avec la Société d'hypothèques de l'Ontario.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 20 juin 2012

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

États de la situation financière
Au 31 mars 2012

		Le 31 mars 2012	Le 31 mars 2011	Le 1er avril 2010
			(milliers of dollars)	
Actifs financiers				
Liquidités		2 147	1 020	727
Intérêts courus des universités et des collèges		235	256	275
Somme à recevoir de la province de l'Ontario		9 960	11 785	11 975
Investissements immobiliers	(Note 4)	14 545	15 852	17 079
Fonds pour les logements à but non lucratif	(Note 5)	31 644	95 790	923 680
		58 531	124 703	953 736
Passifs				
Comptes créditeurs et charges à payer	(Note 6)	11 987	12 786	12 699
Dette à long terme	(Note 7)	586 792	640 986	692 968
Fonds pour les logements à but non lucratif	(Note 5)	31 644	95 790	923 680
		630 423	749 562	1 629 347
Passif net et déficit accumulé		(571 892)	(624 859)	(675 611)
Passif éventuel	(Note 8)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Au nom du conseil d'administration :

Janet Hope, présidente

Alison Coke, présidente-directrice générale

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des résultats et du déficit accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

		Budget (Note 14)	2012	2011
			(milliers de dollars)	
Revenus				
Subventions de la province :				
Charge du service de la dette		93 706	93 706	95 123
Différentiel d'intérêt dans les fonds pour les logements à but non lucratif		15	-	7 195
Programme de bourses	(Note 9)	1 150	883	800
Assainissement de l'environnement	(Note 8)	540	3 360	1 106
Divers		-	7	-
Intérêt reçu des logements pour étudiants		-	982	1 062
Divers		72	85	-
Total des revenus		**95 483**	**99 023**	**105 286**
Dépenses				
Intérêt des débentures :				
Biens transmis		40 819	40 819	44 368
Différentiel d'intérêt dans les fonds pour les logements à but non lucratif		15	-	7 195
Logements pour étudiants		-	982	1 062
Programme de bourses	(Note 9)	1 150	888	800
Assainissement de l'environnement	(Note 8)	540	3 360	1 106
Divers		72	7	3
Total des dépenses		**42 596**	**46 056**	**54 534**
Excédant des recettes par rapport aux dépenses	(Note 10)	**52 887**	**52 967**	**50 752**
Déficit accumulé, début de l'exercice financier		(624 859)	(624 859)	(675 611)
Déficit accumulé, fin de l'exercice financier		**(571 972)**	**(571 892)**	**(624 859)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
	(milliers de dollars)	
Transactions opérationnelles		
Excédent annuel	52 967	50 752
Recouvrement des intérêts des logements pour étudiants en Ontario	21	19
Recouvrement des dettes à long terme de la province	1 825	190
Augmentation (Diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(799)	87
Liquidités fournies par les transactions opérationnelles	54 014	51 048
Opérations de financement		
Recouvrement des dettes à long terme des logements pour étudiants en Ontario	1 307	1 227
Recouvrement des dettes des fonds pour les logements à but non lucratif		
– Province	34 528	722 333
– Université et collèges	29 618	105 557
Remboursement des dettes à long terme		
– Province	(5 853)	(5 639)
– RPC	(48 341)	(46 343)
Remboursement des dettes des fonds pour les logements à but non lucratif		
– RPC	(64 146)	(827 890)
Encaisse utilisée pour les opérations de financement	(52 887)	(50 755)
Hausse des liquidités	1 127	293
Solde de trésorerie, début de l'exercice financier	1 020	727
Solde de trésorerie, fin de l'exercice financier	2 147	1 020

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
Le 31 mars 2012

1. Nature des opérations

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a transféré, à titre gratuit, la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logement (SLL), qui sont administrées par les gestionnaires des services sociaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de la gestion des dettes de la Société, du Fonds pour les logements à but non lucratif (FLBNL) et du passif éventuel. Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et d'autres dépenses.

2. Conversion aux normes comptables du secteur public

À partir de l'exercice 2011-2012, la Société ontarienne d'hypothèques et de logement a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces états financiers sont les premiers états financiers pour lesquels la Société a appliqué les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Mis à part la présentation des états financiers, les soldes financiers ne sont pas touchés par cette transition. Par conséquent, aucun retraitement rétroactif n'est nécessaire.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien.

(B) REVENUS

Les subventions de la province de l'Ontario (" province ") sont comptabilisées comme des recettes, et les recettes sont reconnues lorsque des dépenses connexes sont engagées.

(C) DÉPENSES

Il a été rendu compte des dépenses selon la comptabilité d'exercice au moment où elles ont été engagées. Ces dépenses comprennent les frais de service de la dette tels que les frais d'intérêt, les frais relatifs au Programme de bourses Albert Rose et les coûts découlant de l'assainissement de l'environnement pour les propriétés qui appartenaient auparavant à la Société.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
Le 31 mars 2012

3. Principales conventions comptables (suite)

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

- Espèces et quasi-espèces

  Les espèces et les quasi-espèces comprennent uniquement l'encaisse.

- Prêts exigibles et comptes débiteurs

  Les intérêts courus et les hypothèques à des universités et collèges (FLBNL – note 5), les investissements immobiliers et les prêts remboursables à la province (FLBNL – note 5) sont évalués au coût après amortissement.

- Dette et autres passifs financiers

  Le passif à long terme, composé des prêts des débentures de la province et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 7) ainsi que les débentures au titre du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (FLBNL – note 5), sont évalués au coût après amortissement.

  Les comptes créditeurs et les charges à payer (note 6) ainsi que les intérêts à payer (FLBNL – note 5) sont évalués au coût.

(E) DÉFICIT ACCUMULÉ

Le déficit accumulé résultant du transfert sans contrepartie de propriétés aux SLL sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour couvrir les paiements sur le principal de la dette à long terme de la Société.

(F) ÉTAT DES VARIATIONS DE LA DETTE NETTE

Un état de variation de la dette nette n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers et des notes afférentes.

4. Investissements immobiliers

Voici les investissements immobiliers de la Société :

	Le 31 mars 2012 (000 $)	Le 31 mars 2011 (000 $)	Le 31 mars 2010 (000 $)
Logements pour étudiants	14 545	15 852	17 079

Cet investissement représente des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement d'enseignement verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette intégralement remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
Le 31 mars 2012

4. Investissements immobiliers (suite)

	Le 31 mars 2012 (000 $)	Le 31 mars 2011 (000 $)	Le 1er avril 2010 (000$)
Coût initial	35 115	35 115	35 115
Moins: Remboursement du capital accumulé	20 570	19 263	18 036
	14 545	15 852	17 079

5. Fonds pour les logements à but non lucratif

La province a autorisé la Société à emprunter des fonds du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC), puis de prêter ces fonds sous forme de prêts hypothécaires à des sociétés de logement à but non lucratif ainsi qu'à des universités et collèges afin qu'ils construisent, achètent ou louent des logements. Les fonds du RPC ont été empruntés de 1989 à 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des débentures. L'intérêt est payable deux fois par année à des taux variés basés sur les débentures individuelles; le taux moyen pondéré est de 9,6 % (10,6 % en 2011).

La majorité des fonds du RPC ont initialement été prêtés à des sociétés de logement à but non lucratif. Cependant, de 1993 à 2000, ces prêts ont été refinancés auprès du secteur privé et, étant donné que les débentures ne pouvaient être remboursées avant leur échéance, les fonds ont été prêtés à la province. Les débentures du RPC ont des prêts en cours correspondants ayant les mêmes dates d'échéance, et le Fonds sera liquidé en juillet 2012, lorsque tous les prêts et toutes les débentures seront arrivés à échéance.

Dates d'échéance des débentures restantes :

N° de Débenture	Montant	Date d'échéance
	(000 $)	
CP-20	7 000	5-Jun-2012
CP-21	23 900	10-Jul-2012
	30 900	

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
Le 31 mars 2012

5. Fonds pour les logements à but non lucratif (suite)

Le Fonds comprenait les éléments suivants :

	Le 31 mars 2012 (000 $)	Le 31 mars 2011 (000 $)	Le 1er avril 2010 (000 $)
Actif			
Encaisse	38	36	1 404
Prêts à la province de l'Ontario	6 561	39 943	734 823
Prêts hypothécaires à des universités et collèges	24 339	52 957	152 534
Intérêts à recevoir	706	2 854	34 919
	31 644	95 790	923 680
Passif et solde du Fonds			
Fonds de placement du régime de pensions du Canada	30 900	92 900	887 357
Intérêts à payer	706	2 854	36 287
Solde du Fonds	38	36	36
	31 644	95 790	923 680

Les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires consentis aux universités et collèges sont identiques à ceux payables sur les débentures correspondantes de la Société. Dans les années précédentes, les taux d'intérêt sur les prêts à la province traduisaient la faiblesse des taux en vigueur au moment où ces prêts ont été faits, et par conséquent les paiements d'intérêts ne suffisaient pas à assurer le service des débentures. Pour combler l'écart, la Société reçoit une subvention pour la différence des taux d'intérêt du ministère. Dans l'exercice en cours, le taux d'intérêt sur les prêts remboursables à la province sont proches des débentures correspondantes de la Société.

Voici le détail des opérations liées au solde du fonds :

	Le 31 mars 2012 (000 $)	Le 31 mars 2011 (000 $)	Le 1er avril 2010 (000 $)
Solde - Début de l'exercice	36	36	38
Intérêts créditeurs sur les prêts, hypothèques, banque	5 906	49 559	112 454
Subvention pour la différence des taux d'intérêt du ministère	—	7 195	16 467

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
Le 31 mars 2012

Intérêts versés sur les débentures du RPC	(5 903)	(56 754)	(128 923)
Paiement au ministère	(1)	—	—
Solde, fin de l'exercice financier	38	36	36

6. Comptes créditeurs et charges à payer

La grande partie du solde des comptes créditeurs et des charges à payer est composée des intérêts courus à payer sur la dette à long terme de la Société.

7. Dette à long terme

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	Le 31 mars 2012 (000 $)	Le 31 mars 2011 (000 $)	Le 1er avril 2010 (000 $)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	524 931	573 271	619 615
Prêts remboursables à la province	61 861	67 715	73 353
	586 792	640 986	692 968

La Société a emprunté des fonds auprès de la SCHL et a reçu de la province des fonds de dépenses en immobilisation pour financer des investissements dans des biens immobiliers - maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisation fournis par la province ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministère des Finances de l'Ontario. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit accumulé et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles - les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,45 % et de 7,1 % (6,5 % et 7 % respectivement en 2011). Les intérêts débiteurs pour l'exercice achevé le 31 mars 2012 s'élevaient à 41,8 M$ (45,4 M$ en 2011), dont 4,8 M$ (5,2 M$ en 2011) ont été versés à la province.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
Le 31 mars 2012

Voici le calendrier de remboursement au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	Remboursements bruts	Remboursements de principal
	($ 000)	($ 000)
2013	97 214	60 381
2014	94 731	62 132
2015	92 643	64 448
2016	87 026	63 540
2017	78 293	59 212
Suite	263 250	219 986

8. Passif éventuel

(A) DETTE GARANTIE

La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des projets financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est redevable à la SCHL des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt pour les projets financés par la province.

Le ministère remboursera tous les coûts engagés par la Société. Au 31 mars 2012, les prêts hypothécaires impayés totalisaient 6,68 G$ (7,07 G$ en 2011) pour les ensembles financés par la province. À ce jour, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

(B) SITES CONTAMINÉS

La Société retient le passif éventuel pour décontaminer l'environnement dans les anciens logements sociaux publics en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*, comme l'indique la *Loi sur la réforme du logement social* et comme le confirme la *Loi de 2011 sur les services de logement*. Bien que le coût total de l'éventuelle restauration ne soit pas encore connu, le ministère remboursera la Société pour les dépenses qu'elle a engagées. Le montant total des dépenses effectuées pour la restauration du site au 31 mars 2012 est de 6,9 millions de dollars (3,6 millions de dollars en 2011).

La Société n'avait pas de créance impayée au 31 mars 2012. Jusqu'à présent, des sommes ont été engagées dans le cadre d'un projet en cours : le projet pluriannuel de réaménagement de Regent Park.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
Le 31 mars 2012

Regent Park, ancienne propriété de la Société, est actuellement réaménagé par la TCHC. D'après le plan de réaménagement préparé par la TCHC, le réaménagement devrait durer jusqu'à 15 ans et des mesures d'assainissement de l'environnement pourraient s'avérer nécessaires à chaque étape des travaux. Compte tenu de la nature de l'assainissement de l'environnement, une estimation raisonnable des coûts futurs ne peut pas être effectuée à l'heure actuelle.

9. Programme de bourses

Le programme de bourses de Dr Albert Rose est principalement financé par la province, mais pourrait aussi recevoir des fonds supplémentaires des gestionnaires des services municipaux et d'autres sources. Le programme offre une aide financière aux locataires de logements à loyer adapté au revenu en Ontario qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires. Dans le cadre du budget 2012 de l'Ontario, la Province a annoncé que le programme de bourses se terminerait le 31 mars 2012.

10. Excédant des recettes par rapport aux dépenses

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

11. Opérations entre parties liées

La Société est administrée par la province et, par conséquent, est liée aux autres organismes administrés par le gouvernement provincial ou influencés de façon importante par ce dernier. Il y a deux types d'opérations entre parties liées :

(A) PRÊTS AUX COLLÈGES DE L'ONTARIO

En date du 31 mars 2012, le solde impayé des collèges concernant les prêts associés aux logements pour étudiants (note 4) était de 809 000 $ (855 000 $ en 2011) et les prêts hypothécaires du FLBNL (note 5) étaient de 24 339 000 $ (28 333 000 $ en 2011). Le total des intérêts et des paiements de principal reçus des collèges pour les deux programmes étaient de 6 550 000 $ (2 751 000 $ en 2011).

(B) DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère a fourni des services administratifs à la Société gratuitement. La Société n'a aucune masse salariale étant donné que tous les membres de son personnel sont des employés du ministère, qui leur verse leur salaire.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
Le 31 mars 2012

12. Gestion des risques

Les renseignements sur les instruments financiers de la Société et sur les risques afférents se présentent comme suit.

La Société ne court pas de risques importants quant au crédit, puisque la plus grande partie des montants classés comme prêts exigibles et comptes débiteurs doivent être remboursés par la province ou par des universités et collèges financés par les fonds publics. La Société ne court pas de risques importants quant aux liquidités et aux taux d'intérêt. Ces risques sont assumés par la province.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être en conformité avec la présentation des états financiers adoptée lors de l'exercice en cours.

14. Chiffres budgétisés

Les chiffres budgétisés ont été préparés par la Société et approuvés par le ministre des Affaires municipales et du Logement. Il est présenté uniquement à des fins d'information et il n'a pas été soumis à une vérification.

15. Fusion éventuelle

Le 15 mars 2011, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il allait de l'avant avec son projet de réduire le nombre de ses organismes et qu'il envisageait d'effectuer la fusion de la Société d'hypothèques de l'Ontario et de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement. Le gouvernement explore à l'heure actuelle les différentes options à sa disposition et n'a pas encore pris de décision relativement à l'orientation future de la Société.

WATERFRONTToronto

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le 27 juin 2012

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints de Toronto Waterfront Revitalization Corporation ("la Société") est la responsabilité de la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif créé par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les principales conventions comptables de la société sont décrites à la note 1 aux états financiers.

La Direction est également responsable du maintien du système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que l'information financière fiable est disponible pour la préparation des états financiers.

La direction rencontre les auditeurs externes, les comités de finances, de vérification et de gestion des risques et le Conseil d'administration pour examiner les états financiers et pour discuter des rapports financiers ou contrôles internes significatifs avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada, s.r.l., les auditeurs externes indépendants désignés par le Conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-joint décrit les responsabilités de la direction, les responsabilités de l'auditeur, la portée de son examen et de son opinion sur les états financiers de la société

Président et PDG

Directeur général des Finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Toronto Waterfront Revitalization Corporation, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et l'état des revenus et dépenses et de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Toronto Waterfront Revitalization Corporation au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autres questions
Les états financiers de Toronto Waterfront Revitalization Corporation pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 ont été audités par une autre firme d'experts-comptables autorisés qui a exprimé un avis non modifié en date du 29 juin 2011.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)
le 27 juin 2012

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
État de la situation financière

31 mars 2012	2012	2011
Actif		
Court terme		
Encaisse	$ 5,185,152	$ 33,067,712
Placements à court terme	50,180,555	59,393,870
Contributions à recevoir (Note 4)	2,906,314	-
TVH à recevoir	1,850,114	2,127,453
Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs (Note 5)	12,039,548	10,140,455
	72,161,683	104,729,490
Encaisse affectée (Note 6)	7,297,158	4,770,156
Immobilisations corporelles (Note 7)	93,901,012	108,471,835
Autres actifs (Note 8)	328,305	287,798
	$ 173,688,158	$ 218,259,279
Passif et actifs nets		
Court terme		
Créditeurs et frais courus (Note 9)	$ 35,532,642	$ 54,133,067
Contributions reportées et subventions (Note 11)	38,636,444	58,449,736
Autres passifs et obligations futurs (Note 10)	2,880,550	1,547,154
	77,049,636	114,129,957
Autres passifs et obligations futurs (Note 10)	1,577,229	1,063,094
	78,626,865	115,193,051
Engagements contractuels (Note 15)		
Actifs nets (Note 12)	95,061,293	103,066,228
	$ 173,688,158	$ 218,259,279

Au nom du Conseil d'Administration:

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
État des revenus et dépenses et de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	2012	2011
Revenus		
Province de l'Ontario	$ 70,953,653	$ 60,864,133
Ville de Toronto	35,659,415	4,623,640
Gouvernement du Canada	19,925,992	47,724,150
Organisations non gouvernementales	5,910,483	3,256,385
	132,449,543	116,468,308
Augmentation (diminution)		
Contributions pour acquisition de terrains	2,003	(23,894)
Diminution des contributions reportées et subventions pour la continuité des opérations reliées aux exercices futurs	15,211,078	22,155,425
	147,662,624	138,599,839
Dépenses (Note 13)		
Projet West Don Lands	52,901,274	34,879,684
Projet initiatives Waterfront-wide	32,493,988	23,004,697
Projet East Bayfront	28,706,831	62,962,628
Projet Central Waterfront	26,982,394	10,512,712
Projet Port Lands	4,970,039	4,461,656
Frais de terrains	-	2,778,462
	146,054,526	138,599,839
Excédent des revenus sur les dépenses avant autres revenus (frais)	1,608,098	-
Autres revenus (frais)		
Autres revenus nets (Note 17)	1,441,047	-
Perte nette reliée à la continuité d'exploitation (Note 18)	(576,336)	-
	864,711	-
Excédent des revenus sur les dépenses	2,472,809	-
Actifs nets, début de l'exercice	103,066,228	103,042,334
Augmentation (diminution): Contributions gouvernementales pour acquisition de terrains	(2,003)	23,894
Diminution: Transferts de terrains aux gouvernements (Note 7)	(10,475,741)	-
Actifs nets, fin de l'exercice	$ 95,061,293	$ 103,066,228

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	2012	2011
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	$ 2,472,809	$ -
Éléments sans incidence sur l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	1,624,471	1,970,452
Dépréciation des actifs à long terme	2,711,085	623,183
	6,808,365	2,593,635
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation:		
Augmentation des contributions à recevoir	(2,906,314)	-
Diminution (augmentation) de la TVH à recevoir	277,339	(1,007,855)
Diminution (augmentation) des dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs	(1,939,600)	1,503,861
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	(18,600,425)	26,833,374
Augmentation des autres passifs et obligations futurs	1,847,531	592,431
Diminution des contributions reportées et subventions	(19,813,292)	(22,155,425)
	(34,326,396)	8,360,021
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(240,474)	(928,840)
Diminution (augmentation) des placements à court terme	9,213,315	(59,393,870)
Augmentation de l'encaisse affectée	(2,527,002)	(38,756)
	6,445,839	(60,361,466)
Activités de financement		
Contributions gouvernementales pour des immobilisations non amortis	(2,003)	23,894
Diminution nette de la trésorerie	(27,882,560)	(51,977,551)
Trésorerie, au début de l'exercice	33,067,712	85,045,263
Trésorerie, à la fin de l'exercice	$ 5,185,152	$ 33,067,712

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Toronto Waterfront Revitalization Corporation (opérant sous "Waterfront Toronto") Notes complémentaires

31 mars 2012

1. Nature des opérations

La société a été constituée le 1er novembre 2001 en vertu des lois de l'Ontario avec la Province de l'Ontario, qui est l'unique actionnaire.

En vertu de la loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, le 15 mai 2003, la société a poursuivi ses opérations à titre de société sans capital-actions. La société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la loi sur les organismes de la Couronne.

En vertu de la loi, les objectifs de la société sont:

(a) de mettre en œuvre un plan qui améliore la valeur économique, sociale et culturelle du secteur désigné riverain et de créer un secteur riverain accessible et actif pour fin d'habitation, de travail et de loisirs et de le faire d'une façon responsable financièrement et écologiquement.
(b) de s'assurer que le développement du secteur désigné riverain puisse continuer d'une façon financièrement autosuffisante.
(c) de promouvoir et encourager la participation du secteur privé dans le développement du secteur désigné riverain.
(d) d'encourager la participation du public dans le développement du secteur désigné riverain; et
(e) de s'engager dans d'autres activités qui peuvent être prescrites selon les règlementations.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif inclus dans la partie V du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats actuels peuvent différer de ces estimations à mesure que de l'information additionnelle devient disponible dans le futur. Les postes à estimations significatives sont les contributions à recevoir, l'amortissement des immobilisations corporelles, les frais courus, les contributions reportées et les subventions.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

La société suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions affectées. En vertu de cette méthode, les contributions affectées sont comptabilisées dans les revenus de l'année où les charges connexes sont engagées. Les contributions affectées pour lesquelles les restrictions demeurent incomplètes sont comptabilisées comme contributions reportées.

Les contributions utilisées pour l'achat des immobilisations corporelles amorties sont reportées et amorties dans le revenu à un taux correspondant au taux d'amortissement pour les immobilisations corporelles connexes. Les contributions pour l'achat d'immobilisations non amorties telles qu'un terrain, sont reconnues comme une contribution directe dans l'actif net.

Selon les ententes de contributions, les contributions gouvernementales peuvent seulement être appliquées contre les paiements des coûts admissibles à l'égard des activités de projet, telles que définies dans les ententes de contributions.

Les contributions non affectées, telles que d'autres éléments d'exploitation, sont comptabilisées dans les revenus de la période courante.

Instruments financiers

Disponibles à la vente

L'encaisse, les placements à court terme, et le loyer à recevoir sont classés comme disponible à la vente. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur. À chaque date subséquente de bilan, elles sont comptabilisées à la juste valeur étant enregistrée dans l'état de l'évolution des actifs nets dans l'exercice pendant lequel ces variations surviennent, lorsqu'elles possèdent une valeur de marché actif. Les frais de transactions, si applicable, sont comptabilisés au net sur le montant initialement reconnu.

Autres passifs financiers et prêts et recevables

Les autres passifs financiers comprennent les créditeurs et frais courus et les autres passifs et obligations futurs. Les prêts et recevables comprennent les contributions à recevoir. Ces passifs et actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur et subséquemment au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de transactions, si applicable, sont comptabilisés au net sur le montant initialement reconnu.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

2. **Principales méthodes comptables** (suite)

Constatation des dépenses encourues par les bénéficiaires admissibles

La Société a conclu des ententes avec les bénéficiaires admissibles responsables de la gestion des divers projets dans le secteur riverain de Toronto. Les dépenses liées à ces projets sont enregistrées dans les états financiers de la société selon la méthode de la comptabilité d'exercice basée sur les demandes de financement et les demandes de financement estimées soumises par les bénéficiaires admissibles conformément aux plans de travail approuvés du projet. Selon les termes des ententes, la société n'assume pas la propriété ou les responsabilités opérationnelles à l'achèvement du projet.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

Améliorations locatives	5 ans	méthode de l'amortissement linéaire
Matériel et équipement	5 ans	méthode de l'amortissement linéaire
Mobilier de bureau	5 ans	méthode de l'amortissement linéaire
Matériel informatique	3 ans	méthode de l'amortissement linéaire

La construction en cours, qui n'est pas amorti, comprend les immobilisations en construction, les biens non encore mis en service et les activités de construction liées à des projets spécifiques qui seront construits. Les améliorations, qui étendent la durée de vie estimée de l'actif, sont capitalisées. Les frais de réparation et de maintenance sont imputés dans les dépenses.

Impôts sur le revenu

La société est exonérée des impôts sur le revenu selon le paragraphe 149 (1) (d.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et est éligible à un remboursement d'environ 86,5 % de la TVH payée sur les biens et services acquis en vertu de l'article 123 (1) (b) de la Loi sur la taxe d'accise.

Répartition des frais de soutien généraux

La société a un certain nombre de frais de soutien généraux qui sont communs à l'administration de l'organisation et chacun de ses projets. Les frais de soutien sont engagés pour soutenir les zones fonctionnelles de la construction et de la mise en œuvre, de la planification, de la conception et des approbations et de la gestion de projet. Les dépenses sont allouées à l'aide d'un taux fondé sur une proportion des frais directs de main-d'oeuvre.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

La société applique la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser le coût de ses régimes de retraite à prestations déterminées. Selon cette méthode, tous les coûts au titre des services passés et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'exercice au cours de laquelle ils se produisent. L'obligation au titre des prestations constituées est fondée sur le plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, la société applique une technique de report pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées. Le montant présenté dans le bilan correspond à l'écart entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime.

3. Nouvelles règles comptables

Les nouvelles règles comptables, qui ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur et qui peuvent avoir des répercussions sur la société, sont les suivantes:

Normes comptables pour les organismes sans but lucratif

En décembre 2010, le Conseil des normes comptables a publié des nouvelles normes pour les organismes sans but lucratif. Pour les OSBL non-gouvernementaux (secteur privé), ils ont le choix entre les normes internationales d'information financière ou les normes comptables pour les OSBL, qui sont essentiellement les normes comptables pour les entreprises à capital fermé avec la série courante 4400 des normes applicables seulement aux OSBL avec des changements mineurs. Le conseil requiert que les OSBL adoptent leurs normes pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2012; l'adoption anticipée est permise. Jusqu'à la date de transition aux nouvelles normes, tous les OSBL vont continuer de se conformer au Manuel de l'ICCA courant - Comptabilité partie V - Normes comptables pré-basculement. La société envisage appliquer les normes comptables pour les OSBL pour son exercice financier débutant le 1 avril 2012. L'impact de la transition de ces nouvelles normes a été déterminé comme étant de moindre importance.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

4. Contributions à recevoir

	2012	2011
Gouvernement du Canada	$ 2,225,000	$ -
Ville de Toronto	681,314	-
	$ 2,906,314	$ -

Les contributions à recevoir sont reliées à l'énergie urbaine.

5. Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs

	2012	2011
Dépôts de construction	$ 6,456,997	$ 7,840,065
Frais payés d'avance	401,176	145,700
Frais de développement à recevoir, loyer et autres	3,585,720	559,035
Avance à Toronto and Region Conservation Authority (TRCA) et portion court terme de l'assurance responsabilité pour dommages environnementaux et du loyer à recevoir (Note 8)	1,595,655	1,595,655
	$ 12,039,548	$ 10,140,455

La société a fournie à la ville de Toronto (la "Ville") et à la société Hydro Toronto avec certains dépôts de construction pour garantir la bonne exécution, l'achèvement des travaux et les obligations connexes requis pour la construction des infrastructures municipales et électriques par la société. Les dépôts de construction seront libérés à Waterfront Toronto à l'expiration de certains critères de rendement et délais de garantie . Les dépôts de construction versés à la ville de $ 2,181,199 portant aucun intérêt, et les dépôts de construction à Hydro Toronto de $ 4,275,273 (2011 - $ 5,658,866), y compris les intérêts au taux préférentiel fixé par la Banque du Canada moins deux pourcent, seront retournés à Toronto Waterfront Revitalization Corporation.

6. Encaisse affectée

La société a $ 7,297,158 (2011 - $ 4,770,156) en espèces qui est soumises à des restrictions qui empêchent son utilisation à court terme. De ce solde, $ 4,728,290 fait partie d'un fonds de sécurité mis en place avec la ville pour une initiative de développement. Selon les termes de l'entente, Toronto Waterfront Revitalization Corporation ne peut pas retirer de l'argent du fonds de sécurité sans l'autorisation de la ville, et la ville peut seulement retirer de l'argent du fonds de sécurité sous réserve de certaines conditions et doit fournir suffisamment de préavis à la société. Le solde de $ 2,568,868 se rapporte à des fonds de dépôt requis pour satisfaire les obligations futures à un développeur.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

7. Immobilisations corporelles

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé		Valeur comptable nette
Terrain	$ 92,588,484	$ -	$ 92,588,484	$ 103,066,228
Améliorations locatives	611,747	570,401	41,346	97,953
Matériel et équipement	642,324	603,578	38,746	76,659
Matériel informatique	2,306,521	1,603,441	703,080	868,164
Mobilier de bureau	268,372	197,635	70,737	92,703
Énergie urbaine	6,971,690	6,513,071	458,619	4,270,128
	$ 103,389,138	$ 9,488,126	$ 93,901,012	$ 108,471,835

La société possède du terrain contenant une contamination de l'environnement. Comme la société n'a aucune obligation juridique de remettre en état les terrains, aucune provision pour la remise en état n'a été reconnue dans ces états financiers. Les coûts associés à la remise en état des terrains, qui dépend de l'utilisation finale des terrains, seront reconnus dans la période au qu'elle la dépense aura lieu.

La société possèdent des immeubles sur un certain nombre de ses propriétés. Étant donné que les immeubles n'ont aucun usage autre que sur une base de location temporaire et qu'ils vont tous finir par être démolis, ils ont été enregistrés à la valeur comptable de $ Nil (2011 - $ Nil).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la société a transféré du terrain ayant un coût total de $ 5,126,905 à la Province de l'Ontario à une valeur nominale de $ 1 et du terrain ayant un coût total de $ 5,348,836 à la ville de Toronto à une valeur nominale de $ 1. Conformément aux exigences du chapitre 4430 "Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif" du Manuel de l'ICCA, le coût des terrains transférés a été comptabilisé comme une réduction des immobilisations et a été inclus dans que la répartition des actifs nets pour l'exercice clos le 31 mars 2012 dans l'état des revenus et dépenses et de l'évolution des actifs nets. Les terrains transférés à la Province de l'Ontario font partie de la zone identifiée comme le site du Village des athlètes pour les Jeux Panaméricains 2015, qui seront développés par la Province de l'Ontario conformément à son projet West Don Lands. Les terrains transférés à la ville de Toronto, font partie de Sherbourne Common dans le projet East Bayfront.

Le solde de l'amortissement cumulé au 31 mars 2012 comprend une dépréciation pour l'énergie urbaine de $ 2,711,085 dollars (2011 -$ Nil). La valeur comptable nette de l'énergie urbaine au 31 mars 2012 représente la valeur réalisable nette estimative au moment de la cession.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

8. Autres actifs

	2012	2011
Avance à Toronto and Region Conservation Authority	$ 1,500,000	$ 1,500,000
Assurance responsabilité pour dommages environnementaux	179,801	
	230,562	
Loyer à recevoir	152,891	152,891
Frais payés d'avance	91,268	-
	1,923,960	1,883,453
Moins: portion court terme (Note 5)	1,595,655	1,595,655
	$ 328,305	$ 287,798

L'avance accordée à la société a été remboursée 30 avril 2012.

9. Créditeurs et frais courus

	2012	2011
Fournisseurs	$ 4,189,813	$ 4,296,779
Frais courus	22,518,893	44,736,856
Retenues à payer	8,823,936	5,099,432
	$ 35,532,642	$ 54,133,067

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

10. Autres passifs et obligations futurs

Les autres passifs et obligations futurs au 31 mars 2012 sont de $ 4,457,779 (2011 - $ 2,610,248) et représentent les obligations futurs liées à la relocalisation d'entreprises ainsi que le financement gouvernemental reçu à l'avance .

	2012	2011
Allocation de l'amélioration locative de locataire	$ -	$ 4,021
Passif - prestations courus (Note 14)	34,096	65,356
Obligations futurs pour la relocalisation d'entreprises	1,543,133	1,543,133
Recettes des opérations de l'énergie urbaine	-	997,738
Financement gouvernemental reçu en avance	2,880,550	-
	4,457,779	2,610,248
Moins: portion court terme	2,880,550	1,547,154
	$ 1,577,229	$ 1,063,094

11. Contributions reportées et subventions

Les contributions reportées et les subventions représentent des contributions de projets spécifiques des gouvernements et de tiers, qui n'ont pas été appliquées aux dépenses éligibles au 31 mars 2012, ainsi que des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations qui n'ont pas encore été amorties.

	2012	2011
Dépenses d'exercices futurs		
Solde, début de l'exercice	$ 53,044,129	$ 73,530,965
Contributions additionnelles reçues ou à recevoir	134,359,189	121,213,189
Moins: montants comptabilisés comme revenus	(150,079,402)	(141,700,025)
Solde, fin de l'exercice	37,323,916	53,044,129
Contributions en capital		
Solde, début de l'exercice	5,405,607	7,074,196
Contributions pour l'acquisition d'immobilisations	240,474	948,940
Plus (moins): contributions directes aux actifs nets	2,003	(23,894)
Moins: montants amortis aux revenus	(4,335,556)	(2,593,635)
Solde, fin de l'exercice (Note 12 b))	1,312,528	5,405,607
	$ 38,636,444	$ 58,449,736

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

12. Actifs nets

a) Les actifs nets enregistrés à l'état des revenus et dépenses et de l'évolution des actifs nets sont constitués des éléments suivants :

	2012	2011
Montants investis dans les immobilisations (Note 12b))	$ 92,588,484	$ 103,066,228
Surplus non affecté	2,472,809	-
	95,061,293	103,066,228

b) Les montants investis dans les immobilisations sont constitués des éléments suivants :

Immobilisations	$ 93,901,012	$ 108,471,835
Moins: montant financé par les contributions en capital reportées (Note 11)	(1,312,528)	(5,405,607)
	$ 92,588,484	$ 103,066,228

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

13. Dépenses par secteur et par fonction

	West Don Lands	Waterfront-Wide	East Bayfront	Central Waterfront	Port Lands	Sous-total avant autres frais d'opérations	Autres frais d'opérations (Note 17)	Continuité des opérations - Énergie (Note 18)	Total 2012
Projets directs:									
Construction/ Exécution	$ 43,814,601	$ 25,066,546	$ 22,034,441	$ 19,808,754	$ 3,229,182	$ 113,953,524	$ -	$ 6,225,321	$ 120,178,845
Planification, conception et approbations	4,049,088	3,923,191	3,722,298	5,053,187	515,882	17,263,646	-	2,925	17,266,571
Gestion de projets - tiers	-	2,808,113	-	33,124	-	2,841,237	-	-	2,841,237
Gestion de projets - salaires et bénéfices	1,905,821	263,363	1,116,080	789,679	463,433	4,538,376	7,318	-	4,545,694
Amortissement	-	-	-	-	-	-	-	1,100,424	1,100,424
Frais de terrains	-	-	-	-	-	-	2,906,983	-	2,906,983
	49,769,510	32,061,213	26,872,819	25,684,744	4,208,497	138,596,783	2,914,301	7,328,670	148,839,754
Dépenses générales et de soutien:									
Salaires et bénéfices	1,994,131	275,567	1,167,794	826,271	484,907	4,748,670	-	-	4,748,670
Frais de bureau	590,053	81,539	345,515	244,489	143,481	1,405,107	-	-	1,405,107
Communications, publicité et relations gouvernementales	233,149	32,218	136,536	96,605	56,694	555,202	-	-	555,202
Technologie d'information	94,366	13,040	55,263	39,101	22,947	224,717	-	-	224,717
Amortissement	220,065	30,411	128,874	91,184	53,513	524,047	-	-	524,047
	3,131,764	432,775	1,834,012	1,297,650	761,542	7,457,743	-	-	7,457,743
Total des dépenses	$ 52,901,274	$ 32,493,988	$ 28,706,831	$ 26,982,394	$ 4,970,039	$ 146,054,526	$ 2,914,301	$ 7,328,670	$ 156,297,497

Les dépenses générales et de soutien pour 2012 ont été allouées aux secteurs en utilisant un taux de 1.64 (1.61 en 2011) pour chaque $1 de la main-d'oeuvre directe (gestion de projets - salaires et bénéfices). Le total des salaires et bénéfices de la société s'élève à $ 9,294,366 en 2012 ($ 9,974,091 en 2011) et inclus les frais de gestion de projets - salaires et bénéfices de $ 4,545,694 ($ 4,918,832 - 2011) et les frais de soutien - salaires et bénéfices de $4,748,672 ($ 5,055,259 - 2011).

Le secteur Waterfront-wide inclus la deuxième plate-forme du Union Station, Mimico Parc et Port Union Waterfront Park. Le secteur Port Lands inclus Tommy Thompson Park et Lower Don Lands.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

13. Dépenses par secteur et par fonction (suite)

(Note 18)	West Don Lands 2011	Waterfront-Wide	East Bayfront	Central Waterfront	Port Lands	Frais des terrains	Sous-total avant autres frais d'opérations	Continuité des opérations - Énergie	Total
Projets directs:									
Construction/ Exécution	$ 28,011,320	$ 8,206,623	$ 52,720,733	$ 4,446,022	$ 669,663	$ -	$ 94,054,361	$ 7,078,029	$ 101,132,390
Planification, conception et approbations	996,586	8,235,622	6,503,375	4,273,327	1,857,005	-	21,865,915	363,863	22,229,778
Gestion de projets - tiers	2,078,915	2,867,093	956,847	297,986	1,158,933	-	7,359,774	-	7,359,774
Gestion de projets - salaires et bénéfices	1,450,951	1,413,651	1,064,123	572,053	296,878	43,131	4,840,787	78,045	4,918,832
Amortissement	-	-	-	-	-	-	-	1,430,269	1,430,269
Frais de terrains	-	-	-	-	-	2,665,715	2,665,715	-	2,665,715
	32,537,772	20,722,989	61,245,078	9,589,388	3,982,479	2,708,846	130,786,552	8,950,206	139,736,758
Dépenses générales et de soutien:									
Salaires et bénéfices	1,515,236	1,476,283	1,111,268	597,398	310,031	45,042	5,055,258	-	5,055,258
Frais de bureau	440,280	428,962	322,900	173,585	90,085	13,088	1,468,900	-	1,468,900
Communications, publicité et relations gouvernementales	161,540	157,387	118,473	63,689	33,053	4,802	538,944	-	538,944
Technologie d'information	62,945	61,327	46,164	24,817	12,879	1,871	210,003	-	210,003
Amortissement	161,911	157,749	118,745	63,835	33,129	4,813	540,182	-	540,182
	2,341,912	2,281,708	1,717,550	923,324	479,177	69,616	7,813,287	-	7,813,287
Total des dépenses	$ 34,879,684	$ 23,004,697	$ 62,962,628	$ 10,512,712	$ 4,461,656	$ 2,778,462	$ 138,599,839	$ 8,950,206	$ 147,550,045

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

14. Régime de retraite exécutif

La Société maintient un régime de retraite exécutif enregistré à prestations déterminées. La plus récente mise à jour actuarielle du Plan était le 31 mars 2012. La réconciliation de l'état de financement du Plan avec le montant enregistré dans les états financiers est comme suit:

	2012	2011
Obligation prestations courues	$ 1,537,228	$ 1,399,000
Juste valeur des actifs du régime	1,550,590	1,396,029
État de financement du plan - excédent (déficit)	13,362	(2,971)
Perte nette actuarielle non amortie	(47,457)	(62,385)
Passif - Prestations courues	(34,095)	(65,356)

Les frais de service actuel du plan est de $ 36,384 (2011 - $ 31,695).

15. Engagements contractuels

La société s'est engagée en vertu de contrats à l'achat d'équipement et d'espace de bureau venant à échéance en 2017 pour la somme de $2,668,999.

Les paiements minimums futurs au cours des cinq prochains exercices sont comme suit :

2013	$ 774,771
2014	763,746
2015	662,668
2016	374,251
2017	93,563
	$ 2,668,999

De plus, la société a d'autres engagements d'une valeur de $ 137,444,000 . Ces engagements représentent des contrats directements conclus entre la société et les bénéficiaires admissibles qui sont responsables de la gestion des divers projets dans le secteur riverain de Toronto.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

16. Gestion du capital

Pour la gestion de son capital, la société se concentre sur des ressources de liquidités disponibles pour les opérations et la mise en œuvre des projets. La nécessité de ressources suffisantes est considéré dans la préparation d'un plan de dépenses annuel à long terme et de la surveillance des flux de trésorerie et des dépenses réelles par rapport à ce plan. De plus, la Société a établi un objectif de retenir des actifs liquides qui couvrent six mois de coûts de mise en œuvre des projets et de coûts d'exploitation. Au 31 mars 2012, la société a atteint son objectif d'avoir suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations.

17. Autres revenus nets

	2012	2011
Revenus de location	$ 2,993,320	$ -
Moins: frais de terrains	2,914,301	-
	79,019	-
Intérêts et autres revenus	1,362,028	-
Autres revenus nets	$ 1,441,047	$ -

Depuis le 1 avril 2011, la société a commencé à présenter les autres éléments d'exploitation, telles que les revenus de location, les frais de terrains, les revenus d'intérêts et les autres revenus divers séparément dans l'état des revenus et dépenses et de l'évolution des actifs nets. Auparavant, ces éléments étaient présentés dans les revenus et dépenses. De plus, le bénéfice net d'exploitation total est maintenant reconnue comme l'excédent non affecté dans les actifs nets. Auparavant, il était reconnu en tant que contributions reportés sur l'état de la situation financière.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

18. Continuité d'exploitation

À la suite d'une entente conclue le 31 mars 2011, en date du 9 mars 2012, la société a transféré ses responsabilités actuelles et ses obligations futurs à l'égard de la provision pour les services d'énergie urbaine dans le secteur East Bayfront à un tiers fournisseur d'énergie urbaine. Certaines opérations d'énergie urbaine intérimaires ont été nécessaires dans le cadre d'une entente de services d'énergie entre la société et Toronto Economic Development Corporation. Ces opérations ont été assignées au tiers fournisseur d'énergie urbaine dans le cadre de la transaction. Le tableau ci-dessous présente les revenus et dépenses de la société liés à cette fin de continuité d'exploitation.

	2012	2011
Revenus		
Contributions gouvernementales:		
Gouvernement du Canada	$ 4,602,213	$ 5,834,536
Province de l'Ontario	558,200	3,115,670
Ville de Toronto	-	-
	5,160,413	8,950,206
Revenus d'opérations d'énergie urbaine intérimaires	1,591,921	-
	6,752,334	8,950,206
Dépenses		
Dépréciation d'actifs / dépenses en immobilisations	3,878,225	4,034,656
Amortissement	1,100,424	1,430,269
Paiement de transfert à un tiers fournisseur	1,052,800	2,000,000
Dépenses d'opérations d'énergie urbaine intérimaires	1,297,221	1,485,281
	7,328,670	8,950,206
Perte nette reliée à la continuité d'exploitation	$ (576,336)	$ -

Les revenus d'opérations d'énergie urbaine intérimaires de $ 1,591,921 représentent des recettes reçues du 15 juin 2009 au 8 mars 2012 qui étaient précédemment présentées au poste des revenus reportés (autres passifs et obligations futurs) sur l'état de la situation financière.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

19. Obligations conditionnelles

(a) En vertu des termes et conditions des ententes de contributions, la Société fournit un dédommagement à la ville, à la province de l'Ontario et au gouvernement du Canada et à leurs représentants, employés et agents respectifs, de et contre toutes réclamations, pertes, dommages, coûts, dépenses, actions et autres procédures liées à une blessure ou de la mort d'une personne ou de dommages ou de pertes de propriété, de la violation de droits ou de toute autre perte ou dommage, de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de toute négligence, omission ou délai de la part de la société, des dirigeants de la société, des directeurs, des employés, des sous-contractants, des agents ou des sous-traitants tiers, afin de réaliser un projet sauf dans le cas où la blessure, la perte ou le dommage a été causé par la ville, la Province de l'Ontario et/ou le gouvernement du Canada ou leurs représentants, employés ou agents.

La société exige que tous les bénéficiaires admissibles indemnisent la société de et contre toute responsabilité sur la même base décrit ci-dessus.

La société exige la plupart des tiers sous-traitants d'indemniser chaque niveau de gouvernement et la société, ses dirigeants, employés et agents contre toutes les réclamations, les obligations et les exigences à l'égard de toutes blessures aux personnes (y compris la mort), dommages à ou de perte ou de destruction à la propriété ou de la transgression des droits de l'homme causés par ou découlant directement de :

(i) la rupture de l'une ou l'autre des conditions du contrat par le tiers sous-contractant ou de ses dirigeants, employés ou agents; ou

(ii) toute omission ou toute atteinte méchante ou acte de négligence du tiers sous-contractant ou de ses dirigeants, employés ou agents en ce qui concerne le projet.

(b) En vertu de l'entente de livraison avec chaque bénéficiaire admissible respectivement, la Société prévoit une indemnité pour le compte du bénéficiaire admissible et ses dirigeants, employés et agents, de et contre toutes réclamations à l'égard de perte directe résultant de:

(i) la rupture par la société de l'entente de livraison ou de documents ou certificats livrés en vertu de l'entente; ou

(ii) toutes actes de négligence ou omissions de la société, ses dirigeants, directeurs, employés ou agents, en relation avec le projet.

La direction tente de limiter l'exposition de la Société sous ces indemnisations par l'achat d'assurance pour les administrateurs et les dirigeants, la répartition des risques des bénéficiaires admissibles et des sous-traitants (décrites ci-dessus) et par l'application des politiques et des procédures de la société et des bénéficiaires admissibles, ainsi qu'une surveillance intense lorsqu' appropriée.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires

31 mars 2012

19. Obligations conditionnelles (suite)

(c) La Société a conclu un certain nombre d'ententes de développement avec les tiers constructeurs en ce qui concerne les terrains situés dans les secteurs West Don Lands et East Bayfront. En vertu de ces ententes, la société a fourni aux constructeurs certaines étapes de représentation basées sur des obligations particulières de la Société en matière de développement. Les représentations se rapportent principalement aux délais. La responsabilité future maximale liée à la responsabilité de ces représentations est de $ 7,5 millions au titre d'une entente de développement avec un constructeur. Bien que les montants ne sont pas déterminables dans le cadre des autres ententes de développement, la responsabilité est limitée au montant des dépenses encourues par le constructeur pour le développement. Aucun montant pour ces instances a été inscrit dans les états financiers. La direction vise à limiter l'exposition potentielle de la Société en vertu de ces garanties dans les délais, les coûts et la portée pratiques de gestion.

(d) La société a un passif éventuel lié à une entente d'accès municipale avec la ville de Toronto pour l'entretien continuel et l'élimination potentielle de tuyaux d'énergie urbaine dans le secteur West Don Lands . La direction estime la responsabilité potentielle maximale à $ 1,600,000. Ces coûts sont présentement pas financés.

20. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Rapport de la direction

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux méthodes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de faire en sorte que les états financiers soient présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes en comptabilité et en administration qui ont été conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que les actifs de la Société sont comptabilisés et protégés comme il se doit.

Les états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration, dont le rapport suit.

Imtiaz Dhanjee

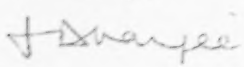

Vice-président, Finances
Le 15 juin 2012

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société
du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010 et pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 a) afférente aux états financiers, qui indique que les états financiers ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 15 juin 2012
Toronto, Canada

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

États de la situation financière

Au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010

	2012	2011	2010
Actifs financiers			
Trésorerie	9 306 575 $	9 591 009 $	8 603 419 $
Acomptes des clients	9 831 309	8 722 489	7 110 006
Débiteurs	3 977 927	3 470 421	2 806 339
	23 115 811	21 783 919	18 519 764
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	8 162 703	6 422 338	4 734 836
Revenus reportés	9 831 309	8 722 489	7 110 006
Avantages sociaux futurs (note 6)	2 919 600	3 462 500	3 520 800
Distribution à verser	–	–	2 700 000
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles [note 2 b) i)]	48 662 441	49 655 552	50 980 244
	69 576 053	68 262 879	69 045 886
Dette nette	(46 460 242)	(46 478 960)	(50 526 122)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (note 3)	179 700 461	174 804 819	176 947 145
Stocks	512 785	444 444	384 053
Charges payées d'avance	432 036	351 034	371 756
	180 645 282	175 600 297	177 702 954
Engagements (note 5)			
Événement postérieur à la date des états financiers (note 7)			
Excédent accumulé (note 4)	134 185 040 $	129 121 337 $	127 176 832 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

États des résultats et de l'excédent accumulé

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	31 mars 2012 Montants budgétés (non audité - note 1)	31 mars 2012 Résultats réels	31 mars 2011 Résultats réels
Revenus			
Aliments et boissons	20 430 284 $	24 970 166 $	22 997 060 $
Location d'installations	14 400 000	15 357 759	14 295 816
Stationnement	8 100 000	8 733 738	7 999 616
Commissions	5 044 228	6 187 448	5 032 395
Communications	1 640 190	2 284 243	1 840 497
Apports en capital	–	993 111	1 324 692
Autres	2 726 260	3 330 082	3 718 150
Montant brut total des revenus	52 340 962	61 856 547	57 208 226
Charges			
Salaires et avantages sociaux	22 388 628	24 248 686	22 636 560
Autres charges d'exploitation	7 734 063	9 755 189	8 661 063
Vente et commercialisation	1 753 726	1 807 251	1 804 746
Services d'ingénierie	3 223 558	3 281 561	3 145 772
Énergie	3 326 513	3 349 389	3 102 921
Charges générales et administratives	3 632 179	3 774 216	4 718 495
Amortissement	5 876 153	6 576 552	6 694 164
Total des charges	47 934 820	52 792 844	50 763 721
Excédent de l'exercice	4 406 142	9 063 703	6 444 505
Excédent accumulé au début de l'exercice	129 121 337	129 121 337	127 176 832
Distribution (note 4)	(2 500 000)	(4 000 000)	(4 500 000)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	131 027 479 $	134 185 040 $	129 121 337 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

États de la variation de la dette nette

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	31 mars 2012 Montants budgétés (non audité - note 1)	31 mars 2012 Résultats réels	31 mars 2011 Résultats réels
Excédent de l'exercice	4 406 142 $	9 063 703 $	6 444 505 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 500 000)	(11 472 194)	(4 551 838)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 876 153	6 576 552	6 694 164
	(1 217 705)	4 168 061	8 586 831
Acquisition de stocks*	–	(5 735 941)	(5 290 726)
Acquisition de charges payées d'avance*	–	(1 148 737)	(910 979)
Consommation des stocks*	–	5 667 600	5 230 335
Utilisation de charges payées d'avance*	–	1 067 735	931 701
Distribution	(2 500 000)	(4 000 000)	(4 500 000)
Variation de la dette nette	(3 717 705)	18 718	4 047 162
Dette nette au début de l'exercice	(46 478 960)	(46 478 960)	(50 526 122)
Dette nette à la fin de l'exercice	(50 196 665) $	(46 460 242) $	(46 478 960) $

* Les éléments ci-dessus n'ont pas fait l'objet de projections dans le cadre du processus budgétaire.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	9 063 703 $	6 444 505 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	6 576 552	6 694 164
Charge au titre des avantages sociaux futurs	(542 900)	(58 300)
	15 097 355	13 080 369
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	(507 506)	(664 082)
Stocks	(68 341)	(60 391)
Charges payées d'avance	(81 002)	20 722
Créditeurs et charges à payer	1 740 365	1 687 502
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles [note 2 b) i)]	(993 111)	(1 324 692)
	15 187 760	12 739 428
Activités de financement		
Distribution à l'Office ontarien de financement	(4 000 000)	(7 200 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 472 194)	(4 551 838)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(284 434)	987 590
Trésorerie au début de l'exercice	9 591 009	8 603 419
Trésorerie à la fin de l'exercice	9 306 575 $	9 591 009 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») compte parmi les organismes gouvernementaux sous l'autorité du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. Elle a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988. En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des revenus

Les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

c) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la fin de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

Bâtiments	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 30 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

e) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Montants budgétés

Les montants budgétés sont fournis à des fins de comparaison et ils ont été tirés du plan d'affaires résumé pour 2011-2014 de l'exercice 2011-2012. Le budget est approuvé une fois l'an par le conseil d'administration de la Société et il est pris en compte dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans l'état de la variation de la dette nette. La consommation et l'utilisation de stocks et les charges payées d'avance n'ont pas été budgétées en détail dans le passé et n'ont par conséquent pas été incluses dans le budget présenté dans les états financiers.

Les montants budgétés n'ont pas été audités et sont présentés à des fins informatives seulement.

2. Mode de présentation et adoption de normes comptables

a) Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la province, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation. Les présents états financiers ont été établis selon les dispositions en matière d'information financière de la *Loi sur l'administration financière* et selon les exigences relatives aux normes comptables du Règlement de l'Ontario 395/11, *Paiements de transfert*, de la *Loi sur l'administration financière*.

Le Règlement de l'Ontario 395/11 exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de la période où le passif est éteint.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

2. Mode de présentation et adoption de normes comptables (suite)

Les présents états financiers ont été établis conformément au cadre financier décrit précédemment (le « cadre »).

b) Adoption de normes comptables

Une explication de la façon dont la transition au cadre a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par la Société est présentée ci-après. Cette note comprend les rapprochements de l'excédent accumulé et de l'excédent de l'exercice pour les périodes comparatives établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada antérieurs par rapport à ceux établis selon le cadre. La date de transition de la Société au cadre était le 1er avril 2010.

Les principaux ajustements provenant de l'adoption de ces normes comptables sont les suivants :

i) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la province utilisé pour l'acquisition d'immobilisations amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci, de 993 111 $ (1 324 692 $ en 2011), ayant été comptabilisée dans l'état des flux de trésorerie. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de la période où le passif est éteint, tel que décrit à la note 2 a).

La Société a appliqué le Règlement de l'Ontario 395/11 de manière rétrospective et les périodes précédentes ont été ajustées ci-après.

La Société a reçu du gouvernement des paiements de transfert de 10 914 604 $ en 1984 et de 75 000 000 $ en 1996. Le montant net des paiements de transfert, qui s'élevait au 31 mars 2011 à 49 655 552 $ (50 980 244 $ au 1er avril 2010), a été reclassé dans les apports reportés liés aux immobilisations corporelles, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

2. Mode de présentation et adoption de normes comptables (suite)

ii) Avantages sociaux futurs

Avantages sociaux futurs – Tel que le permet le chapitre SP 2125, la Société a choisi de comptabiliser tous les gains et pertes actuariels cumulatifs à la date de transition directement dans l'excédent accumulé. En outre, par suite de l'adoption de la norme SP 3250, *Avantages de retraite*, et de la norme SP 3255, *Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d'emploi*, la Société comptabilise l'incidence des variations des taux d'actualisation et l'amortissement des gains et des pertes actuariels.

Sommaire des ajustements

31 mars 2011	Montants établis antérieurement	Ajustements	Montants révisés
État de la situation financière			
Passifs financiers			
Avantages sociaux futurs	1 183 400 $	(4 645 900) $	(3 462 500)$
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	–	(49 655 552)	(49 655 552)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	125 149 267	49 655 552	174 804 819
Excédent accumulé			
Excédent accumulé	133 767 237	(4 645 900)	129 121 337
État des résultats			
Salaires et avantages sociaux (avantages sociaux futurs)	1 741 000	(40 600)	1 700 400
Amortissement	5 369 472	1 324 692	6 694 164
Apports en capital	–	(1 324 692)	(1 324 692)

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

2. Mode de présentation et adoption de normes comptables (suite)

1er avril 2010	Montants établis antérieurement	Ajustements	Montants révisés
État de la situation financière			
Passifs financiers			
Avantages sociaux futurs	1 165 700 $	(4 686 500) $	(3 520 800) $
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	–	(50 980 244)	(50 980 244)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	125 966 901	50 980 244	176 947 145
Excédent accumulé			
Excédent accumulé	131 863 332	(4 686 500)	127 176 832

3. Immobilisations corporelles

31 mars 2012	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiments	221 911 574 $	63 022 232 $	158 889 342 $
Mobilier, agencements et matériel informatique	28 505 801	21 318 603	7 187 198
Améliorations locatives	49 099 070	35 475 149	13 623 921
	299 516 445 $	119 815 984 $	179 700 461 $

31 mars 2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiments	219 696 755 $	59 011 124 $	160 685 631 $
Mobilier, agencements et matériel informatique	26 095 150	19 788 363	6 306 787
Améliorations locatives	42 252 346	34 439 945	7 812 401
	288 044 251 $	113 239 432 $	174 804 819 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

3. Immobilisations corporelles (suite)

1er avril 2010	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiments	218 705 043 $	56 576 400 $	162 128 643 $
Mobilier, agencements et matériel informatique	24 662 169	18 447 994	6 214 175
Améliorations locatives	40 125 201	31 520 874	8 604 327
	283 492 413 $	106 545 268 $	176 947 145 $

4. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 1er avril 2010	142 850 705 $	(39 500 000) $	23 826 127 $	127 176 832 $
Distribution	–	(4 500 000)	–	(4 500 000)
Excédent de l'exercice	–	–	6 444 505	6 444 505
Solde au 31 mars 2011	142 850 705	(44 000 000)	30 270 632	129 121 337
Distribution	–	(4 000 000)	–	(4 000 000)
Excédent de l'exercice	–	–	9 063 703	9 063 703
Solde au 31 mars 2012	142 850 705 $	(48 000 000) $	39 334 335 $	134 185 040 $

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 $, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

4. Excédent accumulé (suite)

Le conseil d'administration a approuvé le versement d'une distribution de 4 000 000 $ pour 2012 (4 500 000 $ en 2011) à l'OOF. Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, la Société a versé au total 48 000 000 $ en distributions (44 000 000 $ à la fin de l'exercice 2011).

5. Engagements

La Société s'est engagée à verser des loyers annuels minimums (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des stationnements, des locaux de bureaux, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

2013	1 068 298 $
2014	537 546
2015	216 148
2016	59 171
2017	60 947
Par la suite	1 922 388
	3 864 498 $

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 $ devant être payé à l'OOF, comme il est indiqué à la note 4, est exclue des engagements énoncés ci-dessus.

6. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. En outre, certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre. Les dates des plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation (et celle des prochaines évaluations requises) et l'évaluation actuarielle des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

a) régime de retraite agréé à prestations déterminées – 31 décembre 2010 (31 décembre 2013);

b) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2011 (31 mars 2014);

c) convention de retraite – 31 mars 2012 (31 mars 2013).

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés (« DMERCA »).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

La Société a adopté les normes du CCSP dans leur intégralité avec prise d'effet le 1er avril 2011 et a cessé d'appliquer le chapitre 3461 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, *Avantages sociaux futurs*, pour adopter le chapitre SP 3255, *Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d'emploi*. Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Société a adopté la méthode prospective pour la comptabilisation des pertes actuarielles non amorties à la date de transition et l'amortissement des gains et pertes actuariels futurs est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime. Comme il est prescrit lors d'une transition, le tableau suivant montre les chiffres de l'exercice en cours et de l'exercice précédent en tant qu'exercice de comparaison présenté conformément aux normes du CCSP.

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 3 955 000 $ (déficit de 3 190 400 $ en 2011) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le déficit de capitalisation est contrebalancé par une perte actuarielle nette non amortie de 1 035 400 $ (gain de 272 100 $ en 2011), ce qui a donné lieu à un passif de 2 919 600 $ au titre des avantages sociaux futurs (passif de 3 462 500 $ en 2011) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 150 salariés participent au régime à prestations déterminées et 170 au régime à cotisations déterminées. Au cours de 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2012, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Charges au titre du régime à prestations déterminées				
Coûts des prestations de l'exercice en cours	1 158 700 $	66 100 $	1 151 700 $	64 600 $
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(20 500)	3 700	–	–
Cotisation des salariés	(212 200)	–	(209 400)	–
Charges au titre du régime à prestations déterminées	926 000	69 800	942 300	64 600
Charges d'intérêt au titre du régime à prestations déterminées :				
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 233 700	95 800	1 171 300	91 300
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 094 000)	(21 800)	(989 300)	(20 700)
Charges d'intérêt au titre du régime à prestations déterminées	139 700	74 000	182 000	70 600
Charges totales au titre du régime à prestations déterminées	1 065 700	143 800	1 124 300	135 200
Coût du régime à cotisations déterminées	450 000	–	440 900	–
Charges totales au titre des régimes	1 515 700 $	143 800 $	1 565 200 $	135 200 $

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	20 686 900 $	1 785 400 $	18 526 100 $	1 603 800 $
Coûts des prestations de l'exercice en cours	1 158 700	66 100	1 151 700	64 600
Intérêts débiteurs	1 233 700	95 800	1 171 300	91 300
Prestations versées	(778 600)	(80 600)	(313 800)	(75 900)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	22 300 700 $	1 866 700 $	20 535 300 $	1 683 800 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Actifs prévus des régimes				
Actifs des régimes au début de l'exercice	18 498 000 $	783 900 $	15 891 300 $	717 500 $
Cotisations de l'employeur	1 721 900	26 300	1 296 900	21 200
Cotisations des salariés	216 400	–	209 400	–
Rendements prévus	1 094 000	21 800	989 300	20 700
Prestations versées	(778 600)	(80 600)	(313 800)	(75 900)
Actifs prévus des régimes à la fin de l'exercice	20 751 700 $	751 400 $	18 073 100 $	683 500 $
Amortissement des gains/pertes sur l'obligation au titre des prestations constituées				
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	22 300 700 $	1 866 700 $	20 535 300 $	1 683 800 $
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	22 300 700	2 014 900	20 686 900	1 785 400
Gain (perte) actuariel(le)	– $	(148 200) $	(151 600) $	(101 600) $
Amortissement annuel sur la DMERCA	– $	(13 300) $	(11 400) $	(10 100) $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Amortissement des gains/pertes sur les actifs des régimes				
Solde de clôture prévu des actifs des régimes	20 751 700 $	751 400$	18 073 100$	683 500$
Actifs réels des régimes	19 650 500	710 100	18 498 000	783 900
Gain (perte) actuariel(le)	(1 101 200) $	(41 300)$	424 900$	100 400$
Amortissement annuel sur la DMERCA	(82 800) $	(2 600)$	31 900$	6 400$
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière				
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	22 300 700 $	2 014 900$	20 686 900$	1 785 400$
Actifs réels des régimes	(19 650 500)	(710 100)	(18 498 000)	(783 900)
Gains et pertes actuariels non amortis	(848 400)	(187 000)	273 300	(1 200)
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites	1 801 800 $	1 117 800$	2 462 200$	1 000 300$

Le passif total au titre des prestations constituées de 2 919 600 $ (3 462 500 $ en 2011) est inclus dans l'état de la situation financière de la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,75 %	3,60 % - 5,75 %	5,75 %	4,70 % - 6,00 %
Rendement prévu des actifs des régimes	5,75 %	2,88 %	6,00 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	s. o.	3,25 %	s. o.
Taux d'indexation	1,75 %	1,75 %	2,00 %	2,00 %
DMERCA	13,3	10,3 - 15,6	13,3	10,3 - 15,6

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2012	2011
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	6,8 %	7,0 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	3,0 %	5,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2031	2031

7. Événement postérieur à la date des états financiers

Le 16 mai 2012, le conseil d'administration de la Société a approuvé une distribution supplémentaire de 1 000 000 $ à l'OOF.

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DE GESTION

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody LLP, un cabinet de vérificateurs externe indépendant, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.

Ronald Holgerson
Directrice, Services généraux
Le 5 juin 2012

Lidia Maleckyj
Trésorière
Le 5 juin 2012

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, l'état des résultats d'exploitation, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Canada LLP

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)
Le 5 juin 2012

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

BILAN

Au 31 mars	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	**10 039**	6 205
Débiteurs	**1 192**	1 733
Montant à recevoir de la province	**5 165**	10 881
Stock	**41**	106
Charges payées d'avance	**467**	106
	16 904	19 031
Immobilisations (note 3)	**3 506**	4 474
	20 410	23 505
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	**4 844**	6 817
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	**3 190**	9 785
	8 034	16 602
Apports de capitaux comptabilisés d'avance (note 5)	**689**	560
	8 723	17 162
Passif éventuel (note 12)		
Soldes de fonds		
Investissement en immobilisations	**2 817**	**3 914**
Fonds pour projets spéciaux (note 2 h)	**6 770**	**-**
Non affecté	**2 100**	**2 429**
	11 687	**6 343**
	20 410	**23 505**

Approuvé au nom du conseil d'administration

Président

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Pour l'exercice clos le 31 mars	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario (note 6)	**48 856**	44 981
Ventes de publicité	**2 694**	2 273
Centres d'information touristique – Ventes et locations	**925**	908
Intérêts (créditeurs)	**149**	81
Promotions commerciales	**244**	203
Amortissement des apports comptabilisés d'avance	**121**	-
Gouvernement du Canada	**-**	96
Recherche en marketing et autres recettes	**85**	176
	53 074	48 718
Charges		
Publicité et marketing	**29 634**	24 139
Partenariats et ventes	**948**	1 713
Centres d'information touristique (note 7)	**6 689**	6 841
Administration (note 8)	**7 181**	7 079
Services de renseignements touristiques aux consommateurs	**3 586**	2 870
Programme de promotion des activités	**2 376**	2 908
Recherche	**908**	949
Amortissement des immobilisations	**1 364**	1 121
Frais du conseil d'administration et des comités (note 9)	**44**	31
	52 730	47 651
Excédent (déficit) des recettes sur les charges	**344**	1 067

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds affecté (en milliers de dollars)	Investissement en immobilisations (en milliers de dollars)	Total 2012 (en milliers de dollars)	Total 2011 (en milliers de dollars)
Actif net au début de l'exercice	**2 429**		**3 914**	**6 343**	5 276
Excédent (déficit) des recettes sur les charges pour l'exercice	**1 708**		**(1 364)**	**344**	1 067
Transfert des revenus comptabilisés d'avance pour le projet de redéveloppement du SITO		**5 000**		**5 000**	
Réserve pour le projet de redéveloppement du SITO	**(1 770)**	**1 770**			
Acquisition d'immobilisations	**(267)**		**267**		
Actif net à la clôture de l'exercice	**2 100**	**6 770**	**2 817**	**11 687**	6 343

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour l'exercice clos le 31 mars	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les charges	**344**	1 067
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	**1 364**	1 121
	1 708	2 188
Évolution du fonds de roulement hors caisse	**2 393**	1 778
	4 101	3 966
Rentrées nettes affectées aux activités d'investissement et de financement		
Acquisition d'immobilisations	**(396)**	(1 457)
Rentrées nettes provenant des activités de financement		
Apport de capitaux comptabilisés d'avance	**129**	560
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	**3 834**	3 069
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	**6 205**	3 136
Encaisse et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	**10 039**	6 205

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 618/98 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour prolonger le mandat de la Société indéfiniment. La Société a commencé ses opérations le 1er avril 1999. Voici ses objectifs :

a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;
c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;
d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Les recettes et les dépenses des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

b) Constatation des produits

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

Subvention de la province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que recettes durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées mais non pas reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Recettes provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique – Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, à condition de pouvoir estimer et percevoir raisonnablement le montant.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Constatation des produits (suite)

Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Divers

Les autres recettes sont prises en compte durant la période visée, à condition de pouvoir les estimer et les percevoir raisonnablement.

c) Nouveau soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts à rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les services obtenus à titre gratuit ne sont pas inclus dans les états financiers.

d) Stocks

Les stocks sont constitués des marchandises offertes à la vente dans les centres d'information touristique.

Les stocks sont comptabilisés en appliquant la méthode du moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Le prix est déterminé en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

Les immobilisations en cours représentent des actifs en construction ou en développement. Leur amortissement débute lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

f) Apports de capitaux comptabilisés d'avance

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les montants reçus du ministère du Tourisme et de la Culture pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capitaux comptabilisés d'avance est inscrit en tant que produit dans l'état des résultats d'exploitation au même titre que l'amortissement des actifs auxquels ils se rapportent.

g) Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent les fonds mis à disposition en vue de l'acquisition et du financement d'immobilisations. Le financement des fonds investis en immobilisations est transféré des opérations sur une base annuelle.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Fonds pour projets spéciaux

Le conseil d'administration a approuvé la création du Fonds pour projets spéciaux en vue de la dotation de projets spéciaux à long terme. Le Fonds est constitué de fonds grevés d'affectations d'origine externe et interne requis pour répondre aux coûts financiers de projets spéciaux à long terme approuvés par le conseil. En ce moment, on détient des montants de 5 millions de dollars en fonds grevés d'affectations d'origine externe et de 1,770 million de dollars en fonds grevés d'affectations d'origine interne pour le projet de redéveloppement du Système Info-tourisme Ontario. On prévoit qu'une demande de propositions sera émise au cours de l'été 2012 et que le projet sera donné à forfait d'ici la fin de l'automne, afin de commencer peu après.

i) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les recettes et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

j) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit liés à ces instruments financiers. Les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La Société classe ses instruments financiers dans une des catégories suivantes, compte tenu de l'objectif pour lequel l'actif a été exigé. Voici la politique comptable de la Société pour chaque catégorie :

Prêts et débiteurs

Ces éléments d'actif sont des éléments non dérivés, constatés à leur juste valeur marchande, résultant du transfert de liquidités ou d'autres éléments d'actif d'un prêteur à un emprunteur, en retour d'une promesse de remboursement à une ou plusieurs dates précisées, ou sur demande. Ils ont principalement pour source la prestation de services aux clients (débiteurs), mais incluent également d'autres types d'actif monétaire contractuel.

Autres éléments de passif financier

Les autres éléments de passif financier sont constatés à sa juste valeur marchande et incluent des engagements liés au commerce et d'autres éléments de passif monétaire à court terme.

k) Gestion des capitaux

Le capital d'une société comprend son excédent accumulé. L'objectif principal de la société relatif à la gestion des capitaux consiste à veiller à disposer de ressources suffisantes pour continuer à promouvoir le tourisme en Ontario. La société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capitaux.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

3. IMMOBILISATIONS

	2012 (en milliers de dollars)			2011 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	395	247	148	153
Améliorations locatives	1 565	1 085	480	800
Système Info-tourisme Ontario	5 833	2 993	2 840	2 311
Immobilisations en cours	38		38	1 210
	7 831	4 325	3 506	4 474

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Ministère du Tourisme et de la Culture		
Web régional	-	140
SITO – redéveloppement	-	5 000
Recherche – OTR	1 000	1 000
Financement de projet OTR	-	454
CITO	50	200
PPMETO	-	160
Promotion de congrès	1 926	2 785
Recherche – OTR	150	-
Programmes de publicité	64	81
	3 190	9 785

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

5. APPORTS DE CAPITAUX COMPTABILISÉS D'AVANCE

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les apports reçus relativement aux immobilisations en cours.

	2012 (en milliers de dollars)			2011 (en milliers de dollars)
	Apports versés	**Amortissement accumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Apports reçus au cours de l'exercice	**810**	**121**	**689**	560

6. RECETTES : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu le financement suivant de la province de l'Ontario :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Financement de base	**38 432**	38 760
Centres d'information touristique	**4 331**	4 331
Achats de médias	**5 165**	66
Projet Great Outdoors	**248**	351
Marketing des activités	**160**	314
International Indian Festival Awards	**15**	660
Revue de l'architecture et des subventions du SITO	**40**	145
Marketing des OTR dans National Geographic	**190**	-
Programme Expérience Été	**275**	354
	48 856	44 981

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

7. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	**3 505**	3 577
Locaux	**1 979**	1 927
Services	**348**	502
Transport et communications	**198**	197
Fournitures et matériel	**112**	73
Marchandise à vendre	**547**	565
	6 689	6 841

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 184 $ (2011-167 $) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme et des Loisirs. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

	2012 (en milliers) de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	**5 777**	6 863
Services	**1 218**	1 046
Transport et communications	**150**	136
Fournitures et matériel	**36**	34
	7 181	7 079

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 381 $ (2011 – 362 $) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

9. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

10. DIVULGATION DES SALAIRES

Le paragraphe 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public dont le traitement annuel dépasse 100 000 $. Voici donc les noms des employés auxquels la Société a versé un salaire supérieur à 100 000 $ au cours de l'année civile 2011, cette exigence en matière de divulgation est la suivante :

Nom	Poste	Traitement	Avantages imposables
Kenny, William	Vice-président, Relations avec l'industrie	138 148 $	196 $
Guiry, Liana	Vice-présidente, Marketing	125 632 $	000 $
Rubinstein, Suzanne	Directrice, Centres d'information touristique de l'Ontario	116 349 $	164 $
Milner, Christopher	Directeur de partenariats dans le Nord	114 141 $	164 $
Mathias, Raymond	Directeur du marketing à l'étranger	114 141 $	164 $
Holiday, Julia	Directrice du marketing interactif et du centre d'appels	113 634 $	164 $
Hamazaki, Harvey	Conseiller commercial, Asie	109 895 $	193 $
Ramkissoonsingh, Narvin	Directeur, partenariats	109 568 $	159 $
Pezzutto, Mara	Directrice du marketing en Amérique du Nord	106 892 $	154 $
Forgacs, Katalin	Directrice, recherche	104 517 $	148 $
Tuckett, Debbie	Coordonnatrice de projets, relations avec l'industrie	103 070 $	140 $
Nahm, Jane	Chef des opérations	101 723 $	147$

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2012

11. ENGAGEMENTS

La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux. Voici les paiements locatifs annuels minimums pour les cinq prochaines années :

	(en milliers de dollars)
2013	987
2014	886
2015	796
2016	576
2017	568
Par la suite	663

12. PASSIF ÉVENTUEL

La Société est impliquée dans un litige dont l'issue ne relève pas entièrement d'elle et peut ne pas être connue pendant une longue période. La Société inscrit une charge à payer dans les états financiers lorsque la perte est connue ou jugée probable et que le montant peut être raisonnablement évalué. Si une perte découlait de la résolution du litige, celle-ci serait imputée aux résultats dans l'année où l'obligation est établie. La direction est convaincue que tout passif découlant de ce litige n'aura aucune incidence marquée sur les états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers de la SFIEO, ci-joints, ont été dressés selon les normes comptables pour le secteur public canadien et c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur l'appréciation de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 21 juin 2012.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances évalue de manière indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil.

Il incombe au conseil de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification aide le conseil à s'acquitter de ces responsabilités. Il rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à préciser si, à son avis, les états financiers de la SFIEO donnent une image fidèle de sa situation financière conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,

Gadi Mayman

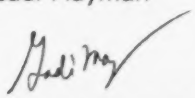

Vice-président et chef de la direction

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et au ministère des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, et l'état des résultats et excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Le vérificateur général

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2012

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Bilan
Pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (en millions de dollars)

	2012	2011
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	118	1
Comptes à recevoir	366	460
Intérêt à recevoir	29	26
Tranche à court terme des effets à recevoir (note 6)	235	188
	748	675
Paiements tenant lieu d'impôts à recevoir (note 10)	227	142
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (note 5)	2 750	2 255
Effets à recevoir et prêts en cours (note 6)	12 882	12 743
Frais d'emprunt reportés	-	35
	16 607	**15 850**
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes débiteurs	295	215
Intérêt à payer	474	430
Effets à payer à court terme (note 7)	1 181	1 174
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	1 683	547
	3 633	2 366
Dette à long terme (note 7)	24 056	25 413
Contrats d'achat d'électricité (note 9)	1 202	1 519
Frais d'emprunt reportés	37	–
	28 928	29 298
Éventualités et garanties (note 11)		–
PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3 et 10)	(12 321)	(13 448)
	16 607	**15 850**

Au nom du conseil :

Steve Orsini
Président

Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État des revenus, des dépenses et du passif non provisionné
Pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (en millions de dollars)

	2012	2011
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (notes 1 et 10)	952	944
Paiements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 10)	367	321
Intérêts	742	742
Contrats d'approvisionnement en électricité : recouvrements (note 9)	1 372	1 288
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 9)	317	339
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 5 et 10)	495	771
Autres	9	8
Total des revenus	**4 254**	**4 413**
DÉPENSES		
Intérêts — Dette à court terme	13	13
— Dette à long terme	1 579	1 581
Amortissement des frais d'emprunt reportés	18	26
Contrats d'approvisionnement en électricité : coûts (note 9)	1 375	1 288
Frais de garantie d'emprunt	136	137
Exploitation	6	6
Total des dépenses	3 127	3 051
Excédent des revenus sur les dépenses	1 127	1 362
Passif non provisionné, au début de l'exercice	13 448	14 810
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	**12 321**	**13 448**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (en millions de dollars)

	2012	2011
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 127	1 362
Rajustements :		
Paiements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 10)	(85)	241
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 9)	(317)	(339)
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 5 et 10)	(495)	(771)
Amortissement des frais d'emprunt reportés	18	26
Autres éléments	356	(129)
Flux de trésorerie fournis par l'exploitation	**604**	**390**
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	$ 236	1 028
Moins remboursement de dette à long terme	547	1 253
Dette à long terme (amortie), montant net	(311)	(225)
Émission de dette à court terme (amortie), montant net	7	(27)
Effets à recevoir (avance)	(183)	(145)
Flux de trésorerie fournis (requis) par le financement	(487)	(397)
Augmentation (baisse) de l'encaisse et des quasi-espèces	117	(7)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	1	8
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	**118**	**1**
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'excédent des revenus sur les dépenses	1 548	1 610

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1er avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la *Loi*), Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La SFIEO est une société d'État dont la mission inclut la gestion des contrats conclus par l'ancienne Ontario Hydro avec les PPE; l'apport d'une aide financière aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro; la conclusion d'ententes de nature financière ou autre visant l'approvisionnement de l'Ontario en électricité; et la gestion des actifs, du passif, des droits et des obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes.

Ces autres sociétés remplaçantes sont :

- Ontario Power Generation (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One, qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui coordonne le système indépendant centralisé et réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1er avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les éléments d'actif, le passif, le personnel, les droits et les obligations, de l'ancienne Ontario Hydro ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIERE en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars, sous forme de titres de créance remboursables à la SFIEO. À la même date, la Province de l'Ontario (la Province) a échangé ses participations de 5,1 milliards de dollars dans l'OPG et de 3,8 milliards de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIEO.

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 20,9 milliards de dollars au 1er avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité de l'ancienne Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIEO le 1er avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir. Après l'encaissement de 1,5 milliard de dollars de prêts en cours et autres actifs, le passif non provisionné s'élevait à 19,4 milliards de dollars. Au 1er avril 1999, la valeur actualisée des futurs paiements tenant lieu d'impôts et du revenu réservé au secteur de l'électricité était estimée à 13,1 milliards de dollars. Une fois cette somme déduite de la dette insurmontable de 20,9 milliards de dollars, le reliquat de dette insurmontable s'élevait à 7,8 milliards de dollars.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIEO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital en vertu de la *Loi* et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution d'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité

au taux de 0,7 cent le kWh pour la plupart des consommateurs de l'Ontario, sert au remboursement du reliquat de la dette. L'Office ontarien de financement (OOF), l'organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIEO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel, constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de différents mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydro-électricité de base de l'OPG fait l'objet de prix réglementés; l'électricité provenant des producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats est consentie à des prix établis en vertu de ces mêmes contrats; et l'électricité provenant d'autres sources est payée suivant les prix du marché au comptant de l'électricité. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix réglementés sur les usines réglementées par l'OPG, les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux et les prix du marché pour les autres installations de production. La *Loi* a également établi l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), qui est chargé de s'assurer d'un approvisionnement d'électricité adéquat à long terme.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable
Comme la SFIEO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables du secteur public canadien.

Présentation de la dette nette
L'état des modifications de la dette nette n'est pas présenté puisque cette information ressort clairement.

Incertitude de mesure
Une incertitude de mesure peut influer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas où des estimations sont utilisées. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne l'évaluation des contrats d'achat d'électricité et des paiements tenant lieu d'impôts et des créances fiscales. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers.

Frais d'emprunts reportés
Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises; les escomptes, primes ou commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt; et les frais et autres coûts liés aux swaps et autres dérivés liés à la dette. Ces frais sont amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente.

Constatation des revenus
Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Conversion des devises
La dette comprend des obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Conformément aux normes comptables du secteur public canadien, les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Contrats d'achat d'électricité
Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité était initialement calculé en actualisant les pertes estimatives réparties sur la durée des contrats. En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIEO a commencé à recevoir des consommateurs les prix réels des contrats d'électricité, à compter du 1er janvier 2005, et ne subit plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité. À cette date, le ministère des Finances avait estimé que l'élimination effective de ce passif surviendrait pendant la durée d'application restante des contrats, soit 12 ans.

Changements à venir dans les conventions comptables
À compter du 1er avril 2012, la SFIEO sera tenue d'adopter les nouvelles normes comptables publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'ICCA. Les changements induits par les nouvelles normes, section 2601, « Conversion des devises », et section 3450, « Instruments financiers », seront appliqués prospectivement.

3) Continuité de l'exploitation

La SFIEO dépend d'emprunts faits par la Province pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, et du paiement par l'OPG de ses effets à recevoir. Elle est également subordonnée au plan à long terme d'élimination du passif non provisionné adopté par le gouvernement et décrit à la note 10.

4) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

5) Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIEO la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Selon ces arrangements, la Province peut reconstituer tous les coûts cumulatifs associés à ses placements dans des filiales de l'industrie de l'électricité et ce, avant la reconnaissance d'un bénéfice par la SFIEO. Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, l'OPG et Hydro One ont enregistré un bénéfice total de 1 015 millions de dollars (1 291 millions de dollars en 2011). Après avoir déduit les frais d'intérêt annuels de l'investissement de la

Province dans ces filiales, qui s'élève à 520 millions de dollars, il reste 495 millions de dollars à titre de revenu réservé au secteur de l'électricité (771 millions de dollars en 2011).

6) Effets à recevoir et prêts en cours

(en millions de dollars)	Échéance	Taux d'intérêt	Intérêts à verser	31 mars 2012	31 mars 2011
Province de l'Ontario	2039–2041	5,85	Mensuel	8 885	8,885
OPG	2012–2042	3,24 à 6,33	Bisannuel	4 015	3 868
SIERE	2013	Variable/2,25	Mensuel/Bisannuel	113	78
				13 013	12 831
Moins : tranche actuelle des effets à recevoir				235	188
				12 778	12 643
Plus : prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPE)				104	100
				12 882	**12 743**

La SFIEO a convenu avec l'OPG et la SIERE de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

La SFIEO a convenu d'accorder à l'OPG, aux conditions du marché, des prêts échelonnés sur 10 ans et sur 30 ans pour le développement de nouveaux projets de production d'électricité. Ces ententes de prêts fourniront jusqu'à 1,6 milliard de dollars pour le projet de construction d'un tunnel à Niagara et jusqu'à 700 millions de dollars pour l'investissement de l'OPG dans le projet Lower Mattagami. Au titre de ces ententes, 915 millions de dollars ont été avancés pour le projet du tunnel à Niagara et il n'y a pas d'emprunt non remboursé au titre du projet Lower Mattagami.

La SFIEO a convenu de fournir à l'OPG une ligne de crédit de 375 millions de dollars pour financer des dettes venant à échéance le 31 décembre 2011. Aux termes de cette entente, la SFIEO a avancé la somme de 300 millions de dollars.

Après la fin de l'exercice, la SFIEO a convenu d'accorder à l'OPG une facilité de refinancement de 400 millions de dollars au plus pour financer des effets à recevoir par la SFIEO venant à échéance le 30 avril 2012. En vertu de ce contrat, la somme de 200 millions de dollars a été avancée.

Voici un résumé de la dette de l'OPG envers la SFIEO par année d'échéance :

Exercice	Montant (en millions de $)
2012–2013	200
2014–2015	300
2015–2016	200
2016–2017	320
2017–2018	1 125
2018–2019	260
2019–2020	505
2020–2021	420
2021-2022	185
2040–2041	150
2401-2042	350
Total	**4 015**

En mai 2011, la SFIEO a refinancé un prêt de 78,2 millions de dollars à la SIERE pour une durée de deux ans.

En octobre 2011, la SFIEO a augmenté de 60 millions de dollars à 110 millions de dollars les facilités de crédit renouvelables accordées à la SIERE, qui prennent fin le 1er mai 2013. Ces facilités de crédit portent un intérêt à taux variable égal au taux d'intérêt d'un emprunt à 30 jours pour la Province majoré de 25 points de base pour les avances inférieures ou égales à 60 millions de dollars et de 25 points de base supplémentaires pour les avances supérieures à 60 millions de dollars. Ces facilités serviront à des fins de trésorerie et de financement temporaire des besoins de l'organisation. Au 31 mars 2012, la SIERE avait prélevé 35 millions de dollars sur ces facilités de crédit.

Les encours de prêts aux PPE ont augmenté de 4 millions de dollars au cours de l'exercice pour atteindre 104 millions de dollars (100 millions de dollars en 2011), principalement en raison des intérêts qui se sont ajoutés au résidu du principal.

7) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2012, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(en millions de $) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Autre devise étrangère	Total 2011	Total 2010
Échéance :					
1 an	1 981	765	118	2 864	1 721
2 ans	3 514	1 032	370	4 916	2 660
3 ans	2 133	553		2 686	3 904
4 ans	1 950		83	2 033	2 686
5 ans	2 493		487	2 980	2 033
De 1 à 5 ans	12 071	2 350	1 058	15 479	13 004
De 6 à 10 ans	5 451	73	339	5 863	6 983
De 11 à 15 ans	2 967	–	–	2 967	3 687
De 16 à 20 ans	1 041	–	–	1 041	1 191
De 21 à 25 ans	788	–	–	788	850
De 26 à 50 ans	782	–	–	782	1 419
Total	**23 100**	**2 423**	**1 397**	**26 920**	**27 134**

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement était de 5,86 % (5,87 % en 2011), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 2 juin 2041. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2012 était de 3,8 milliards de dollars, couverte à 100 % en dollars canadiens (3,8 milliards de dollars, soit 100 %, en 2011). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

	31 mars 2012			31 mars 2011		
(en millions de $)	**Détenus par la Province**	**Garantis par la Province**	**Total**	**Détenus par la Province**	**Garantis par la Province**	**Total**
Titres à court terme	$ 1 181	–	$ 1 181	1 174	–	1 174
Tranche actuelle des titres à long terme	1 683	–	1 683	547	–	547
Titres à long terme	16 122	$ 7 934	24 056	17 479	7 934	25 413
Total	**$ 18 986**	**$ 7 934**	**$ 26 920**	**19 200**	**7 934**	**27 134**

La juste valeur de la dette émise est proche des montants auxquels les titres d'emprunt pourraient être échangés au cours d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIEO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des

flux de trésorerie et d'autres techniques et, le cas échéant, elle est comparée aux valeurs boursières. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2012, la juste valeur estimative de la dette de la SFIEO s'élevait à 32,2 milliards de dollars (31,2 milliards de dollars en 2011). Elle était supérieure à la valeur comptable de 26,9 milliards de dollars (27,1 milliards de dollars en 2011), parce que les taux d'intérêt courants sont généralement inférieurs à ceux qui étaient en vigueur au moment de l'émission, ainsi qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

8) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIEO applique différentes stratégies de gestion des risques et observe des limites très strictes afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIEO utilise de tels instruments pour couvrir le risque de taux et réduire au minimum les frais d'intérêts. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, c'est-à-dire de contrats aux termes desquels la SFIEO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIEO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, des instruments dérivés sont utilisés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises non couverts, déduction faite des liquidités en devises, ne peuvent dépasser 5 % du total de la dette. Au 31 mars 2012, une tranche de 0,0 % de ces paiements et montants sur la dette totale (0,0 % en 2011) était dépourvue de couverture.

Le risque de révision du taux d'intérêt net découle de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque est réduit en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, la dette à taux variable non couverte et la dette à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 35 % du total de la dette.

Au 31 mars 2012, la dette exposée au risque de révision du taux d'intérêt net représentait 13,2 % de la dette totale de la SFIEO (13,7 % en 2011).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIEO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Comme l'explique la note 3, la SFIEO est subordonnée aux emprunts faits par la Province pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, et au paiement par l'OPG de ses effets à recevoir.

Le tableau qui suit indique les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIEO, par type, en cours au 31 mars 2012, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché, ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés

Au 31 mars 2012 (en millions de dollars)

Maturité (ans) Exercice d'échéance	2013	2014	2015	2016	2017	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Mars 2011
Swaps de devises	978	1 786	553	83	693	529	–	4 622	4 868
Swaps de taux d'intérêt	398	1 145	2 409	216	1 123	650	653	6 594	5 871
Contrats de change à terme	791	–	–	–	–	–	–	791	147
Total	**2 167**	**2 931**	**2 962**	**299**	**1 816**	**1 179**	**653**	**12 007**	**10 886**

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIEO a des gains non réalisés. Le tableau ci-après présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés, au 31 mars 2012.

Risque de crédit (en millions de dollars)	**31 mars 2012**	**31 mars 2011**
Risque de crédit brut	440	472
Moins compensation	(440)	(472)
Risque de crédit net	**0**	**0**

La SFIEO gère le risque de crédit lié aux instruments dérivés, notamment, en traitant uniquement avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit et en s'assurant régulièrement du respect des limites de crédit. En outre, la SFIEO conclut des contrats (contrats cadres) avec la quasi-totalité des contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIEO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise ou possible. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

9) Contrats d'approvisionnement en électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité incluent à la fois les contrats d'achat d'électricité et les contrats de vente d'électricité. Des accords d'achat d'électricité et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPE) de l'Ontario. À titre de continuité juridique de l'ancienne Ontario Hydro, la SFIEO est devenue la

contrepartie à ces contrats. Les contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix futurs du marché. Par conséquent, le passif au titre des PPE a été inscrit à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) lorsque la SFIEO est devenue la continuité juridique de l'ancienne Ontario Hydro, le 1er avril 1999.

En vertu des réformes législatives apportées au marché de l'électricité, la SFIEO a commencé à percevoir les prix des contrats réels des consommateurs d'électricité à compter du 1er janvier 2005 et ne subit plus de pertes sur ces contrats. En 2005, le ministre des Finances avait estimé que la plus grande part de ce passif serait éliminée sur 12 ans, soit la durée restante des contrats existants. En conséquence, la SFIEO amortit ce passif en fonction des revenus sur cette période.

De plus, la SFIEO a conclu avec l'OPG un accord de soutien, applicable à compter du 1er janvier 2009, par lequel l'OPG s'engage à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke à la suite de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Aux termes du contrat, la SFIEO a convenu de garantir à l'OPG le recouvrement des coûts réels de l'exploitation des centrales après la mise en œuvre de la stratégie. Tous les frais éventuellement encourus par la SFIEO au titre de ce contrat, qui expire le 31 décembre 2014, seront entièrement remboursés par les contribuables.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le coût des contrats d'approvisionnement en électricité de la SFIEO a représenté un total de 1 375 millions de dollars, dont 1 020 millions de dollars d'électricité achetée aux PPE (1 021 millions de dollars en 2011) et 355 millions de dollars de coûts relatifs aux contrats de soutien à l'OPG (267 millions de dollars en 2011).

État du passif au titre des contrats d'achat d'électricité (en millions de dollars)
Au 31 mars 2012

	2012	2011
Passif au début de l'exercice	1 519	1 858
Amortissement	(317)	(339)
Passif à la fin de l'exercice	**1 202**	**1 519**

10) Passif non provisionné

Aux termes de la *Loi* et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour éliminer le passif non provisionné au sein même du secteur. Le plan est notamment fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes :

Des effets à recevoir de la Province (8,9 milliards de dollars), de l'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIERE (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total au 1er avril 1999, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

Des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital effectués par l'OPG, Hydro One et les services municipaux de distribution d'électricité;

Une redevance de liquidation de la dette (RLD) à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

Un revenu réservé au secteur de l'électricité. Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservée pour contribuer à l'amortissement de la dette de la SFIEO.

11) Éventualités et garanties

La SFIEO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIEO, le 1er avril 1999. Dans certains cas, l'OPG ou Hydro One doit indemniser la SFIEO de toutes obligations issues des poursuites. Pour ce qui est des obligations qui resteraient à la charge de la SFIEO et des poursuites dont il est impossible de déterminer le résultat et le règlement à l'heure actuelle, il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve d'une franchise de 10 millions de dollars, la SFIEO a convenu d'indemniser Hydro One en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet ou devant faire l'objet d'un transfert à l'entreprise en date du 1er avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif pouvant découler de ces indemnisations. Un engagement analogue d'indemnisation à l'égard de l'OPG a pris fin le 31 mai 2006.

La SFIEO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 20 millions de dollars au 31 mars 2012 (28 millions de dollars en 2011).

12) Opérations entre apparentés

Dans le cadre usuel de ses activités, la SFIEO a conclu des opérations avec les apparentés suivants, dont l'identité a été divulguée dans les notes afférentes aux états financiers. Chacune des entités suivantes est comprise dans les états financiers de la Province :

a) Province de l'Ontario;
b) Ontario Power Generation Inc.;
c) Hydro One Inc.;
d) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité;
e) Office ontarien de financement.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS (SOGFII)

Responsabilité de la communication de l'information financière

La responsabilité des états financiers présentés incombe à la direction et au conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables du secteur public canadien. La préparation des états financiers exige nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction. Les états financiers ont été préparés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative et compte tenu de l'information disponible au 27 juin 2012.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière fiable est disponible au moment opportun. Le système inclut des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités.

Les états financiers présentés ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général est d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés de façon fidèle conformément aux normes comptables du secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, qui est présenté à la page suivante, résume la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction,

David Clifford
Président du conseil

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
et au Ministre du Développement économique et de l'Innovation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 27 juin 2012

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de la situation financière
Au 31 mars 2012

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Encaisse	23 737	22 539
Placements (note 3)	1 203 586	1 060 961
Comptes débiteurs	85	219
	1 227 408	1 083 719
PASSIF ET EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Comptes créditeurs	710	642
Allocations provinciales remboursables (note 4)	1 185 450	1 063 348
	1 186 160	1 063 990
Actif financier net	41 248	19 729
Actif non financier		
Frais de commission reportés (note 5)	32 178	34 539
Excédent accumulé	73 426	54 268

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Directeur

Directeur

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Produits		
Intérêts créditeurs	37 795	36 890
	37 795	36 890
Charges d'exploitation (note 6)		
Amortissement des frais de commission reportés (note 5)	16 204	14 657
Frais de gestion des placements (note 3)	2 398	2 209
Administration (note 6)	35	—
	18 637	16 866
Excédent des produits sur les charges	19 158	20 024
Excédent accumulé au début de l'exercice	54 268	68 963
Transfert au Trésor (note 7)		(34 719)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	73 426	54 268

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de l'évolution de l'actif financier net pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Excédent des produits sur les charges	19 158	20 024
Frais de commission reportés payés	(13 853)	(17 925)
Amortissement des frais de commission reportés	16 204	14 657
Frais de commission remboursés	10	22
Transfert au Trésor (note 7)		(34 719)
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	21 519	(17 941)
Actif financier net au début de l'exercice	19 729	37 670
Actif financier net à la fin de l'exercice	41 248	19 729

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012 (en milliers de dollars)	2011 (en milliers de dollars)
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Intérêts reçus	147	267
Frais de gestion des placements payés	(2 204)	(2 292)
Administration	(26)	
	(2 083)	(2 025)
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Allocations provinciales reçues moins les frais de commission	205 162	240 520
Allocations provinciales acquittées	(96 772)	(124 304)
Allocations provinciales remboursées	(133)	(452)
	108 257	115 764
Placements venus à échéance	123 472	266 322
Placements achetés	(228 448)	(325 894)
	(104 976)	(59 572)
Transfert au Trésor (note 7)	—	(34 719)
Augmentation nette de l'encaisse	1 198	19 448
Encaisse au début de l'exercice	22 539	3 091
Encaisse à la fin de l'exercice	23 737	22 539

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2012

1. Nature de la Société

Le 30 avril 1999, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants a été constituée à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario n° 279/99, adopté en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Société a été mise sur pied afin de participer au *Programme d'immigration des investisseurs* (PII) du gouvernement fédéral. Dans le cadre du PII, chaque province participante a créé un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants à des fins de création ou de maintien d'emplois au Canada pour favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêts au bout de cinq ans.

2. Principales conventions comptables

A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Puisque la Société est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été rédigés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public canadien.

B) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les intérêts courus sont comptabilisés comme des gains et les montants à recevoir sont inclus dans la valeur comptable des placements.

C) INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est une liquidité qui est la source d'un actif ou d'un passif.

- L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs sont comptabilisés au coût et comparables à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.
- Les placements sont d'abord comptabilisés au coût, auquel s'ajoutent les intérêts courus à ce jour.
- Les allocations provinciales remboursables sont d'abord comptabilisées au montant réel reçu et ne sont pas révisées avant d'être acquittées, en raison du fait que la dette ne porte pas intérêt. Elles n'ont pas été actualisées pour tenir compte de leur juste valeur.

D) FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

Les frais de commission sont amortis selon une méthode linéaire répartie sur la même période que celle des allocations provinciales remboursables, à compter de l'exercice au cours duquel l'allocation est reçue.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

E) PRÉVISIONS

La préparation des états financiers exige que la direction effectue des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

3. Placements

Avant février 2011, la Société investissait la totalité de ses allocations dans des titres à revenu fixe émis par la province de l'Ontario et arrivant à échéance dans cinq ans ou moins. En règle générale, elle achetait des obligations à coupon zéro pour faire concorder les dates d'échéance avec le calendrier de remboursement des allocations provinciales présenté à la note 4. Le 31 mars 2012, ces titres à revenu fixe affichaient un rendement moyen pondéré de 3,45 % (par rapport à 3,67 % en 2011).

En septembre 2010, afin de satisfaire aux exigences du *Programme d'immigration des investisseurs* du gouvernement fédéral, la Société a approuvé une nouvelle stratégie de placement visant à transférer une grande partie des allocations reçues vers le programme de prêts géré par Infrastructure Ontario (IO), un apparenté. Grâce à ce programme de prêts, IO participe au financement de centaines de projets d'infrastructure, comme la construction de routes, de ponts et d'installations, favorisant ainsi le développement économique et la création d'emplois.

En décembre 2010, la Société a conclu une entente avec IO afin de lui transférer chaque mois au moins 12, 5 millions de dollars en allocations, en échange de billets à ordre venant à échéance cinq ans après la date du transfert et portant intérêt à des taux correspondant au coût d'emprunt de la province pour des durées semblables. En février 2011, la Société a commencé à avancer des fonds à IO, et le taux d'intérêt moyen pondéré des billets à ordre au 31mars 2012 était de 2,30 % (par rapport à 2,99 % en 2011).

La totalité du portefeuille de placement est gérée par l'Office ontarien de financement (OOF), un apparenté, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la province. Pour ses services de gestion de placements, l'OOF reçoit des honoraires correspondant à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des placements en cours durant l'année.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2012

3. Placements (suite)

La répartition du solde des placements, qui comprend les intérêts courus, est la suivante :

	Au 31 mars 2012 Coût (en milliers de dollars)	Au 31 mars 2012 Valeur au marché (en milliers de dollars)	Au 31 mars 2011 Coût (en milliers de dollars)	Au 31 mars 2011 Valeur au marché (en milliers de dollars)
Obligations à coupon zéro	963 734	991 496	1 029 750	1 049 218
Billets à ordre d'IO	216 414	219 159	31 211	30 910
Titres à revenu fixe	13 368	13 304		
Bons du Trésor	10 070	10 073		
	1 203 586	1 234 032	1 060 961	1 080 128

La Société est exposée à des risques de taux d'intérêt chaque fois que les investissements des immigrants sont versés dans des titres à revenu fixe, car la valeur future et au marché de ces placements dépend des taux d'intérêt en vigueur. Cependant, les risques de fluctuation des taux d'intérêt sont très faibles durant la période de cinq ans des allocations provinciales remboursables, étant donné que l'échéance des titres à revenu fixe coïncide avec celle des allocations. La direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques de devises ou de crédit importants liés à ses instruments financiers.

4. Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans des ententes conclues en juin 1999 et en juin 2011 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus dans le cadre du *Programme d'immigration des investisseurs* du gouvernement fédéral. L'entente prévoit que le ministre fédéral, agissant à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère la part ontarienne (allocation provinciale) à la Société. La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêts à l'échéance de la période d'allocation, soit cinq ans après la date de réception. La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par ce dernier ou refusée par le gouvernement fédéral. Le cas échéant, l'allocation provinciale afférente à l'investisseur est exigible et remboursable par la Société dans les 90 jours suivant la réception d'une demande écrite de remboursement de l'investisseur. Les fonds reçus relativement aux demandes en cours de traitement par le gouvernement fédéral sont également remboursables dans les 90 jours.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2012

4. Allocations provinciales remboursables (suite)

La province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

	(en milliers de dollars)
Exigible dans les 90 jours sur demande	4 375
Exigible au cours de l'exercice 2013	216 109
Exigible au cours de l'exercice 2014	240 387
Exigible au cours de l'exercice 2015	251 635
Exigible au cours de l'exercice 2016	257 384
Exigible au cours de l'exercice 2017	215 560
	1 185 450

5. Frais de commission reportés

La Société paie une commission aux intermédiaires qui présentent de nouveaux investisseurs immigrants dont la demande de résidence permanente en Ontario est acceptée dans le cadre du *Programme d'immigration des investisseurs* du gouvernement fédéral. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la Société recouvre la commission l'année même. Les charges reportées constituent le solde non amorti des commissions.

	2012	2011
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	34 539	31 293
Commissions versées	13 853	17 925
Commissions récupérées	(10)	(22)
Amortissement	(16 204)	(14 657)
Solde à la fin de l'exercice	32 178	34 539

6. Services de soutien administratif

La Société a conclu un contrat avec l'Innovation Institute of Ontario pour que ce dernier lui fournisse des services professionnels de soutien des affaires et de gestion stratégique. D'autres types de soutien administratif, comme les services financiers, juridiques, de ressources humaines et d'aménagement des locaux, sont offerts gratuitement par le ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2012

7. Transfert au Trésor

Le 30 mars 2011, la Société a transféré 34,7 millions de dollars en espèces au Trésor de la province de l'Ontario. La province utilise ces espèces pour soutenir les engagements financiers du Fonds pour les projets pilotes d'innovation, lequel est administré par le ministère de la Recherche et de l'Innovation (un apparenté), et elle accorde du financement aux entreprises innovatrices pour les aider à mettre au point de nouvelles technologies. Il est possible que la Société transfère d'autres fonds après approbation de nouveaux projets.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers d'Infrastructure Ontario ci-joints ont été établis conformément aux principes comptables pour les organismes publics selon les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction.

La direction utilise des mécanismes de contrôle interne conçus de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les informations financières sont disponibles en temps opportun. Le contrôle interne comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée.

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son Comité d'audit, veille à ce que la direction assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis de la présentation des informations financières. Le Comité d'audit examine les états financiers et les soumet au Conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport de l'auditeur présente de façon sommaire l'ampleur de l'audit effectué par l'auditeur, ainsi que son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction

Anthony Ross
Président du conseil
Président-directeur général

Dale M. Lawr
Directeur financier

BDO

Tel: 905 270-7700
Fax: 905 270-7915
Toll-free: 866 248 6660
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
1 City Centre Drive, Suite 1700
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)
Le 21 juin 2012

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Aux 31 mars 2012 et 2011
(en milliers de dollars)

	31 mars 2012	31 mars 2011 Retraité - Note 22
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 3)	605 127 $	835 474 $
Débiteurs (Note 4)	72 777	72 761
Frais payés d'avance	-	905
Intérêts à recevoir	47 593	37 304
Prêts à recevoir (Note 5)	3 674 971	2 966 816
Créances sur projets (Note 6)	125 427	94 783
Placements à long terme (Note 7)	335 230	209 357
	4 861 125	4 217 400
Passifs		
Créditeurs	13 543	15 565
Charges à payer	16 545	11 905
Intérêts à payer	44 030	36 014
Produits reportés	19 098	13 880
Provision pour coûts de restructuration (Note 21)	1 323	6 288
Facilité de crédit renouvelable de l'OOF (Note 8)	83 000	123 000
Dette – programme d'emprunt (Note 9)	4 612 665	3 981 421
	4 790 204	4 188 073
Actifs financiers nets	70 921	29 327
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 10)	6 286	7 761
Coûts reportés des projets (Note 11)	16 582	25 676
Frais reportés (produits) sur les instruments de couverture	(5 812)	8 484
	17 056	41 921
Excédent accumulé	87 977 $	71 248 $

Éventualités (Note 16)
Engagements (Note 17)

Se reporter aux notes complémentaires

Approuvé

Président du conseil

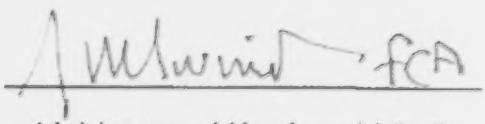

Administrateur, président du comité d'audit

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
Pour les exercices terminés le 31 mars 2012 et 2011
(en milliers de dollars)

	31 mars 2012	31 mars 2011 Retraité - Note 22
Produits		
Intérêts sur prêts	**121 043 $**	96 210 $
Produit de placement	**20 143**	16 218
Frais de livraison des projets	**64 700**	65 652
Frais de gestion	**18 558**	20 745
Coûts recouvrables	**47 435**	40 841
Crédit de financement	**22 544**	27 811
Autres produits	**35**	316
	294 458	267 793
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	**51 766**	57 149
Communications	**350**	1 163
Technologie de l'information	**4 750**	5 845
Frais de bureau et d'administration	**2 297**	3 430
Locaux	**4 749**	4 212
Services professionnels et de consultation	**4 805**	10 420
Dépréciation et amortissement	**1 982**	2 770
	70 699	84 989
Frais de livraison des projets		
Coûts des transactions	**28 924**	15 648
Coûts auxiliaires	**41 853**	28 642
Intérêts sur la facilité de crédit de l'OOF	**2 952**	3 032
	73 729	47 322
Charges relatives au programme de prêts		
Provision pour l'évaluation des prêts	**3 353**	2 190
Intérêts débiteurs sur dette (Note 12)	**128 337**	100 529
Amortissement - perte sur opération de couverture et coûts d'émission de la dette	**1 560**	2 393
	133 250	105 112
Expansion de l'entreprise (recouvrement)	**(818)**	-
	(818)	-
Produits de restructuration (charges)		
Produits liés à la remise de dette	**-**	200 319
Charges de restructuration de la Société	**(869)**	(7 139)
	(869)	193 180
Surplus	**16 729**	223 550
Excédent (déficit) accumulé, au début de l'exercice, tel que présenté précédemment	**74 428**	(151 204)
Retraitement des périodes antérieures (Note 22)	**(3 180)**	(1 098)
Excédent (déficit) accumulé, à la fin de l'exercice, retraité	**71 248**	(152 302)
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	**87 977 $**	71 248 $

Se reporter aux notes complémentaires

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
Pour les exercices terminés le 31 mars 2012 et 2011
(en milliers de dollars)

	31 mars 2012	31 mars 2011 Retraité - Note 22
Excédent accumulé	**16 729 $**	223 550 $
(Acquisition)/cession d'immobilisations corporelles	**(507)**	321
Amortissement des immobilisations corporelles	**1 982**	2 770
	1 475	3 091
Coûts nets des projets reportés et des opérations de couverture	**23 390**	(4 397)
Variations dans les actifs financiers nets	**41 594**	222 244
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	**29 327**	(192 917)
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	**70 921 $**	29 327 $

Se reporter aux notes complémentaires

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices terminés le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)

	31 mars 2012	31 mars 2011 Retraité - Note 22
Activités de fonctionnement		
Excédent net	**16 729 $**	223 550 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Produits liés à la remise de dette	**-**	(200 319)
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	**(10 856)**	(11 689)
Autres amortissements	**3 542**	5 163
	9 415	16 705
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des débiteurs et des intérêts à recevoir et des charges payées d'avance	**(9 400)**	(47 788)
Augmentation des créditeurs et des intérêts à payer et des produits reportés	**10 887**	26 516
Augmentation des créances sur projets et des coûts reportés des projets	**(21 550)**	(26 754)
Flux de trésorerie utilisés par les activités de fonctionnement	**(10 648)**	(31 321)
Activités d'investissement en immobilisations		
(Acquisition)/cession nette d'immobilisations corporelles	**(507)**	321
Flux de trésorerie (utilisés par) provenant des activités d'investissement en immobilisations	**(507)**	321
Activités d'investissement		
Augmentation nette des prêts à recevoir	**(697 299)**	(737 684)
Flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement	**(697 299)**	(737 684)
Activités de financement		
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable de l'OOF	**(40 000)**	-
Dette nette émise	**643 980**	816 658
Variation nette des placements à long terme	**(125 873)**	33 838
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**478 107**	850 496
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(230 347)**	81 812
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	**835 474**	753 662
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	**605 127 $**	835 474 $

Se reporter aux notes complémentaires

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Le 6 juin 2011, en vertu de la Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (OIPC), la Société immobilière de l'Ontario (ORC) et la Stadium Corporation of Ontario Limited (STADCO) ont été fusionnées et prorogées en tant que personne morale sans capital-actions sous le nom de Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario ou l'organisme). Infrastructure Ontario, qui est un organisme d'État, fait rapport au ministre de l'Infrastructure et est classée par la province de l'Ontario au titre d'entreprise en exploitation.

Avant la fusion, l'OIPC et l'ORC étaient contrôlées conjointement par le ministère de l'Infrasctucture et fournissaient des conseils et des services, notamment en matière de gestion immobilière, de gestion de projet, de gestion de contrat et de développement, portant sur les travaux publics. La STADCO était sous le contrôle du ministère des Finances et détenait, au nom de la province de l'Ontario, une participation sur certains baux immobiliers adjacents au Stade Rogers et détenait les droits de propriété sur un terrain de stationnement adjacent au stade Rogers. Les actifs de STADCO, y compris sa participation dans les baux immobiliers, terrain de stationnement, passifs et activités commerciales, ont été versés au portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure.

Le mandat d'Infrastructure Ontario couvre les points suivants :

- fournir du financement pour les infrastructures des municipalités et des autres organismes publics admissibles;
- fournir au gouvernement des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projet, de gestion de contrat et de développement, portant sur les travaux publics;
- fournir la gestion financière des travaux publics administrés par le ministère ou une société d'État sous la responsabilité du ministre;
- exercer le pouvoir, les devoirs et les fonctions délégués par le ministre en vertu de la Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure;
- fournir des conseils et des services relativement au parc immobilier des organismes du secteur public lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir au ministre des conseils sur les projets d'infrastructure de l'Ontario lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir au ministre des conseils en matière de stratégie financière ou d'autres questions impliquant le gouvernement lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- mettre en oeuvre ou aider à la mise en oeuvre d'opérations pour le gouvernement lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des services de gestion de projet et de gestion de contrat pour des projets d'infrastructure en Ontario qui ne sont pas du ressort des travaux publics lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- entreprendre tout autre projet que le ministre de l'Infrastructure juge bon.

L'agence gère une superficie locative de 47,0 millions de pieds carrés : 35,9 millions de pieds carrés sont la propriété de la province et 11,1 millions de pieds carrés sont loués auprès du secteur privé. En outre, une superficie de 97 123 acres de terrains est la propriété exclusive de la province (portefeuille immobilier général).

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Infrastructure Ontario figure désormais à l'Annexe A de l'accord de réciprocité fiscale Canada-Ontario et bénéficie d'une exemption des taxes sur les biens et les services. Depuis le 1er juillet 2010, Infrastructure Ontario est assujettie à la taxe de vente harmonisée (TVH).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes comptables
Les présents états financiers sont établis en conformité avec les méthodes et les normes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur le principe de la continuité de la participation de OIPC et ORC qui exige que l'entité prorogée, Infrastructure Ontario, présente les états financiers courants et comparatifs comme si les deux entités avaient été regroupées depuis leur constitution. Avant leur fusion, les mandats de OIPC et ORC couvraient des activités complémentaires qui sont reprises par Infrastructure Ontario. Tous les actifs et passifs ont été transférés à Infrastructure Ontario.

Comme STADCO s'est dessaisie, avant la fusion, de ses actifs et passifs ainsi que de ses activités au profit du ministère de l'Infrastructure et n'apportait aucun actif ou passif, ni d'activités, à l'organisme fusionné, STADCO est comptabilisé à l'aide de la méthode d'acquisition, sans prix d'achat payé, sans actif acquis et sans passif pris en charge.

Par conséquent, les états financiers annuels courants et comparatifs prennent en compte l'ensemble de l'exercice d'exploitation de Infrastructure Ontario, OIPC et ORC, mais excluent STADCO après ajustements des montants dus aux autres entités.

Estimations de la direction
La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et des montants des produits et des charges comptabilisés pour la période sur laquelle portent les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a fait des estimations sont le pourcentage d'avancement des projets par rapport aux coûts et aux revenus des projets et la provision pour moins-value sur le portefeuille de prêts. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et d'autres estimations, et l'incidence de ces derniers sera comptabilisée dans les périodes à venir.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts et de placements à court terme liquides, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois.

Prêts à recevoir
Les prêts à recevoir sont présentés à leur valeur de réalisation nette estimative.

Les prêts assortis de conditions avantageuses sont présentés à leur valeur actualisée, déterminée à un taux correspondant au coût d'emprunt d'Infrastructure Ontario. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. Seuls les prêts du programme 2003-2004 ont été consentis à des conditions avantageuses. Les prêts assortis de conditions avantageuses sont comptabilisés à leur valeur nominale diminuée de la partie subvention. La partie subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions avantageuses à la date de l'octroi du prêt et est amortie sur la durée du prêt de façon à ce qu'il y ait concordance avec la subvention d'intérêts sous-jacente.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

Provision pour moins-value sur le portefeuille de prêts
La provision pour moins-value sur le portefeuille de prêts est maintenue à un niveau jugé acceptable par Infrastructure Ontario pour absorber les ajustements d'évaluations et les pertes sur prêts. La provision pour moins-value consiste en une provision générale qui est révisée périodiquement.

La provision pour moins-value est établie par rapport au portefeuille de prêts; une évaluation prudente par Infrastructure Ontario de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille indique que cette provision peut perdre de la valeur ou que des pertes se produisent. La provision pour moins-value est sous-tendue par un processus de cote de risque selon lequel des cotes de risque sont attribuées au moment de la constitution du dossier de prêt, contrôlées régulièrement et ajustées pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour déterminer le niveau approprié de provision pour moins-value, notamment la sensibilité aux cotes de risque, les secteurs d'activité, la qualité du portefeuille, la combinaison des activités, la conjoncture économique et la situation du marché du crédit.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante :

matériel informatique	3 ans
Mobilier, agencement et équipement de bureau	3 à 10 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans

Dépréciation des actifs
L'agence soumet la valeur comptable de ses actifs à long terme à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent la possibilité que la valeur comptable ne soit pas recouvrable. La recouvrabilité des actifs à long terme est déterminée en évaluant la valeur comptable des actifs qui peuvent être recouvrés par rapport aux estimations de flux de trésorerie futurs non actualisés. Lorsqu'un actif est déprécié, selon le test ci-dessus, une perte de valeur est évaluée et comptabilisée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. À ce jour, il n'y a pas eu de perte de valeur.

Coûts reportés des projets
Les coûts reportés des projets représentent les coûts reportés accumulés pour les projets qui ne sont pas encore entrés en phase de construction. Les frais de pré-construction comprennent les honoraires des conseillers juridiques et des conseillers techniques, les dépenses communes de personnel, les frais généraux et administratifs et les intérêts.

Comptabilisation des produits
Intérêts sur prêts
L'intérêt sur les placements et les prêts à recevoir est comptabilisé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Honoraires
Infrastructure Ontario fournit des services professionnels dont le prix est établi en fonction des coûts ou des contrats à forfait. Pour les contrats établis en fonction des coûts, les produits sont comptabilisés lorsque les coûts sont engagés. Les produits des contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur les ratios établis entre les frais engagés et l'estimation totale des frais pour les projets qui sont entrés dans leur phase de construction.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

Les pertes, le cas échéant, liées aux contrats à forfait sont comptabilisées au cours de la période où elles sont constatées.

Les produits liés aux frais remboursables des contrats à forfait sont comptabilisés lorsque les projets entrent en phase de construction.

Frais de gestion
Les frais de gestion sont comptabilisés en produits lorsque les services sont rendus.

Coûts à recouvrer
Les coûts à recouvrer sont constatés à titre de produits lorsque les frais connexes sont engagés.

Crédit de financement
Infrastructure Ontario reçoit du financement du ministère de l'Infrastructure en ce qui concerne les charges de la société pendant l'exercice. Le financement est comptabilisé comme revenu non gagné jusqu'à ce que la société engage des dépenses. Une fois que les dépenses de la société sont encourues, le financement est comptabilisé comme produits.

Charge de location
La charge de location est comptabilisée conformément aux conventions de bail.

Comptabilisation des instruments dérivés
Infrastructure Ontario est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt pendant la période allant de la contraction de la dette à long terme au financement d'organismes publics. Aux fins de gestion de ce risque de taux d'intérêt, Infrastructure Ontario utilise des instruments financiers présentant des caractéristiques similaires à un instrument de couverture. Infrastructure Ontario achète des obligations de la province d'Ontario assorties de conditions similaires à sa dette à long terme. Infrastructure Ontario a rigoureusement documenté son objectif et sa stratégie de gestion du risque, y compris la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

Les instruments de couverture sont classés dans les placements à long terme. Les gains et les pertes découlant des opérations de couverture sont reportés et amortis selon la méthode linéaire en résultat sur la durée de la dette sous-jacente, qui vient à échéance entre août 2012 et juin 2041.

Infrastructure Ontario a choisi de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ses swaps de taux d'intérêt comme il est décrit à la Note 2.

2. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario utilise diverses stratégies de gestion du risque et exerce ses activités dans des limites strictes d'exposition au risque afin de s'assurer que son exposition au risque est gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours, il y a l'utilisation d'instruments financiers dérivés (« dérivés »). Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins spéculatives.

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures de flux de trésorerie à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Les couvertures sont constituées au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats juridiques en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

notionnels en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps permettent à Infrastructure Ontario de porter en diminution les uns des autres ses prêts et ses dettes obligataires, les convertissant ainsi effectivement en des instruments ayant des caractéristiques plus souhaitables. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe et portefeuilles de titres de créance à taux fixe en des instruments à taux flottant. Les charges d'intérêt des swaps sont portées en diminution des produits du programme de prêts.

Toutes les opérations de swap ont été conclues avec l'Office ontarien de financement (« OOF ») comme autre partie contractante. L'OOF a la faculté, à certaines dates à l'intérieur de la période de swap, de réviser un swap individuel et il peut en résulter un règlement en espèces ou un encaissement, bien que la révision n'affecte pas l'efficacité de l'opération de swap. L'OOF, en sa qualité d'intermédiaire, a conclu avec des institutions financières indépendantes des contrats simultanés comportant les mêmes conditions et il assume le risque de crédit des opérations de swap.

Le tableau ci-dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en circulation au 31 mars 2012, sur la base des montants notionnels des contrats. Les montants notionnels des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et flottants sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les montants notionnels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils représentent le volume des contrats de dérivés en circulation et ne sont pas représentatifs du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels liés à ces instruments.

Échéance	À moins de 1 an	2 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total Valeur nominale
(en milliers de dollars)						
Dette	-	1 311	653	87	607	2 658
Prêts à recevoir	197	775	899	684	648	3 203

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	**31 mars 2012**	31 mars 2011
Encaisse	**8 889 $**	50 778 $
Placements à court terme	**596 238**	784 696
	605 127 $	835 474 $

Les placements à court terme comprennent les placements sur les marchés monétaires comptabilisés au coût, lesquels se rapprochent de leur valeur au marché. Au 31 mars 2012, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 0,99 % à 1,24 % (2011 - 0,95 % à 1,36 %).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

4. DÉBITEURS

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011
Comptes clients	879 $	6 182 $
TVH et TPS	4 153	4 984
Subvention du ministère de l'Infrastructure	-	5 265
Recouvrement du MCSCS - Modernisation de OPP	3 633	-
Recouvrements du ministère de l'Infrastructure - Jeux panaméricains et parapanaméricains	-	17 090
Recouvrements liés à des projets	63 826	39 012
Autres débiteurs	286	228
	72 777 $	72 761 $

5. PRÊTS À RECEVOIR

(en milliers de dollars)	31 mars 2012		31 mars 2011	
Avances sur construction				
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	520 342 $		460 325 $	
Total	520 342		460 325	
Obligations non garanties à recevoir		Pourcentage d'intérêt		Pourcentage d'intérêt
Programme de prêts à conditions de faveur				
Échéance de moins de 5 ans	-		280	1,87 - 2,31
6 à 10 ans	118 233	2,06 - 2,71	143 347	2,06 - 2,71
11 à 15 ans	52 632	2,28 - 2,67	57 875	2,28 - 2,67
16 à 20 ans	349 383	2,36 - 2,95	371 530	2,36 - 2,95
Plus de 20 ans	72 521	2,08 - 3,05	75 058	2,52 - 3,05
	592 769		648 090	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure				
Échéance de moins de 5 ans	-		46 821	1,48 – 5,07
6 à 10 ans	335 437	2,56 - 5,20	272 151	2,91 - 5,20
11 à 15 ans	467 538	3,11 - 5,37	304 355	3,71 - 5,37
16 à 20 ans	849 264	3,41 - 5,89	620 329	3,81 - 5,89
Plus de 20 ans	1 001 331	1,87 - 5,91	715 801	3,97 - 5,91
	2 653 570		1 959 457	
Total	3 246 339		2 607 547	
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur				
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur, au début de l'exercice	(98 866)		(110 555)	
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	10 856		11 689	
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur, à la fin de l'exercice	(88 010)		(98 866)	
Provision pour l'évaluation des prêts	(3 700)		(2 190)	
Prêts à recevoir	3 674 971 $		2 966 816 $	

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

Les avances pour construction sont à recevoir par les municipalités, les universités et d'autres organismes publics. Le taux d'intérêt pour ces prêts à la construction est fixé à la moitié du taux préférentiel et des acceptions bancaires de 30 jours sur le programme de prêts à conditions de faveur et des acceptions bancaires de 30 jours plus 10 points de base sur le programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure.

Les obligations non garanties à recevoir sont dues aux municipalités, universités et autres organismes publics et sont assorties d'échéance s'étalant entre 5 ans et 40 ans.

Infrastructure Ontario a atténué son risque de crédit à l'aide de son portefeuille de prêts courants. L'agence est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province permettant que les fonds dus à un emprunteur recevant un financement de la province soient redirigés vers Infrastructure Ontario. Les prêts accordés à des emprunteurs non gouvernementaux sont assujettis à des clauses restrictives sur les actifs, et l'emprunteur peut devoir fournir des contrats de sûreté et une assurance sur le prêt.

Au cours de l'exercice 2012, la direction a examiné son portefeuille de prêts et a déterminé qu'il était prudent d'établir une provision générale pour moins-value sur le portefeuille.

6. CRÉANCES SUR PROJETS

Les recouvrements sur projets sont comptabilisés lorsque la charge est engagée ou selon la méthode de l'avancement des travaux. Certaines créances sur projets, y compris les charges d'intérêts servant à financer les créances, ne seront pas facturées avant l'achèvement du projet. Les créances sur projets sont dues par divers ministères de l'Ontario.

7. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme consistent en obligations utilisées comme instruments de couverture tel que décrit à la Note 1, sont présentés au coût. Au 31 mars 2012, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 1,90 % à 5,20 % (2011 - 3,00 % à 5,75 %) et les échéances allaient d'août 2012 à juin 2041.

8. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE DE L'OOF

L'Office ontarien de financement (OOF), un organisme de la province d'Ontario, a consenti à Infrastructure Ontario une facilité de crédit renouvelable subordonnée à hauteur de 200 millions de dollars destinés au fonds de roulement nécessaire pour les projets. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement des projets distincts. Au 31 mars 2012, Infrastructure Ontario utilisait 83 millions de dollars (2011 - 123 millions de dollars) de cette ligne de crédit, à un taux d'intérêt correspondant au coût d'emprunt de la province pour des emprunts d'une durée semblable. Les intérêts varient entre 1,98 % et 2,64 % (2011 - 1,98 % et 4,00 %) et les échéances vont de décembre 2012 à avril 2014.

Infrastructure Ontario a appliqué un nouveau règlement d'emprunt à compter du 6 juin 2011 qui prolonge jusqu'au 29 juin 2016 l'autorisation d'emprunter des fonds de l'organisme et repousse la date du remboursement obligatoire de tous les emprunts au 29 juin 2019. Par conséquent, Infrastructure Ontario et OOF ont conclu une entente modificative qui prolonge jusqu'au 29 juin 2016 la période pendant laquelle Infrastructure Ontario peut emprunter des fonds et repousse la date du remboursement obligatoire au 29 juin 2019.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

9. DETTE – PROGRAMME D'EMPRUNT

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011
Papier commercial	**604 149 $**	739 114 $
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	**1 250 000**	1 250 000
Obligations de l'OIPC	**1 635 000**	1 050 000
Emprunt à la province de l'Ontario	**799 681**	799 681
Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	**120 000**	120 000
Emprunt à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	**213 257**	31 110
	4 622 087	3 989 905
Frais d'émission de dette	**(9 422)**	(8 484)
	4 612 665 $	3 981 421 $

Papier commercial
Infrastructure Ontario émet des billets dans le cadre d'un programme de papier commercial. Les fonds servent à combler les besoins de financement à court terme, y compris la gestion de la trésorerie, le financement des actifs et les exigences générales du fonctionnement. Le programme est autorisé à émettre un maximum de 750 millions de dollars pour des durées pouvant aller jusqu'à un an. Au cours de l'exercice, les intérêts sur les billets ont varié de 1,03 % à 1,18 % (2011 - 1,09 % à 1,17 %). Au 31 mars 2012, les échéances allaient d'avril 2012 à juin 2012.

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure
Au moment de sa fusion avec OSIFA, Infrastructure Ontario a pris en charge 650 millions de dollars d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,60 % par année et viennent à échéance le 1er juin 2015.

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis des obligations d'une valeur de 300 millions de dollars pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par année et viennent à échéance le 1er juin 2037.

Le 26 août 2008, Infrastructure Ontario a émis des obligations d'une valeur de 300 millions de dollars pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 3,95 % par année et viennent à échéance le 3 juin 2013.

Obligations de l'OIPC
Infrastructure Ontario a émis des obligations à la province d'Ontario afin de financer son programme de prêts. Ces obligations sont des obligations subordonnées de Infrastructure Ontario et seront remboursées en dernier lieu concurremment à la dette publique non garantie actuelle et future de Infrastructure Ontario. Les obligations portent intérêt à des taux allant de 2,02 % à 4,96 % (2011 - 2,75 % à 4,96 %) par an et les échéances vont de septembre 2014 à juin 2041. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance.

Emprunt à la province de l'Ontario
La province d'Ontario a consenti à Infrastructure Ontario un prêt subordonné de 50 ans d'environ 800 millions de dollars en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement. Au 31 mars 2012, l'intérêt sur le billet à ordre a été fixé à 0,99 % (2011 - 1,01 %).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux
L'Agence Ontarienne des Eaux (AOE), une agence de la province d'Ontario, a consenti un prêt subordonné de 20 ans de 120 millions de dollars à Infrastructure Ontario, en contrepartie d'un billet venant à échéance le 1er mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base en dessous du taux offert moyen à un mois en dollars canadiens, et ils sont payables trimestriellement. Au 31 mars 2012, l'intérêt sur le billet à ordre a été fixé à 1,16 % (2011 - 1,20 %)

Les emprunts à l'agence ontarienne des eaux et à la province d'Ontario fournissent : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations non subordonnées telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et le papier commercial, ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario, et iii) un capital de base à long terme stable qui permet à Infrastructure Ontario d'obtenir une cote de crédit élevée.

Emprunt à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
La Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII), un organisme de la province d'Ontario, consent des prêts subordonnés d'une durée de cinq ans. Ces prêts sont des obligations subordonnées de Infrastructure Ontario et seront remboursés en dernier lieu concurremment à la dette publique non garantie actuelle et future de Infrastructure Ontario. Les obligations portent intérêt à des taux allant de 1,55 % à 3,05 % (2011 - 2,99 % à 3,01 %) par an et les échéances vont de janvier 2016 à février 2017. Les intérêts sur ces prêts sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance.

Frais d'émission d'obligations
Les frais d'émission d'obligations engagés lors de l'émission des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et des obligations de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure sont déduits de la dette connexe et amortis selon la méthode linéaire sur la durée des obligations émises à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 31 mars 2012	Valeur nette 31 mars 2011
Matériel informatique	17 028 $	16 108 $	920 $	1 567 $
Mobilier et agencement	1 984	1 577	407	525
Améliorations locatives	9 828	4 869	4959	5 669
	28 840 $	22 554 $	6 286 $	7 761 $

11. COÛTS REPORTÉS DES PROJETS

Les coûts reportés des projets représentent les coûts reportés accumulés pour les projets qui ne sont pas encore entrés en phase de construction. Lorsque le projet entre dans cette phase, les produits et les charges connexes sont comptabilisés pendant le même exercice. Les coûts reportés des projets comprennent également les coûts encourus lors de la vérification diligente dans le cadre du recouvrement à l'achèvement de ses projets.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

12. FRAIS D'INTÉRÊT

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011
Papier commercial	7 415 $	5 777 $
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	56 160	55 850
Obligations de l'OIPC	52 149	31 915
Emprunt à la province de l'Ontario	8 157	5 811
Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	1 401	1 075
Emprunt à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	3 055	101
	128 337 $	100 529 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'agence dépend de la province sur le plan économique puisqu'il a reçu 52 % de ses revenus pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 de la province aux fins de prestations de services aux différents organismes de la Couronne et ministères de l'Ontario, notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Services gouvernementaux, le ministère de la Sécurité communautaire et des services correctionnels et le ministère des Transports, en plus du ministère de l'Infrastructure.

Les principales sources de revenus de la société provenant de la province sont :

1. Honoraires
   Des honoraires établis en fonction du marché sur un pourcentage des coûts sont facturés pour des services, notamment la gestion de projet, la gestion de contrat et le développement lié aux travaux publics, qui sont offerts à différents ministères.

2. Frais de gestion
   Des honoraires établis en fonction du marché sur un pourcentage des coûts sont facturés pour des services, notamment en matière d'immobilier et de gestion de projet qui sont fournis au portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastucture.

3. Coûts à recouvrer
   Certains projets et services sont fournis par le ministère de l'Infrastructure et d'autres ministères sur une base de recouvrement des coûts.

4. Crédit de financement
   Infrastructure Ontario reçoit du financement du ministère de l'Infrastructure pour couvrir les dépenses de la société.

Infrastructure Ontario est grevé de prêts portant intérêts attribués par l'Agence Ontarienne des Eaux (AOE), la province de l'Ontario, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII) et l'Office ontarien de financement (Note 9 et 12).

Infrastructure Ontario a encouru des frais de services de l'Office ontarien de financement s'élevant à 0,92 million de dollars (2011 - 1,1 million de dollars).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'agence fournit des prestations de retraite à certains de ses salariés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime multi-employeurs à prestations déterminées mis sur pied par la province d'Ontario. Le coût du régime de retraite de 0,54 million de dollars (2011 - 0,71 million de dollars) est fondé sur des formules établies par le Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et a été passé en charges. De plus, le coût des prestations complémentaires de retraite pour ces salariés est payé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas compris dans les états financiers.

L'agence offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous ses autres salariés à temps plein. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, deux régimes des retraites à cotisations déterminées étaient en vigueur : l'un pour les employés de chaque entité remplacée, OIPC et ORC, ainsi que les nouveaux employés se joignant au régime de l'OIPC. Chaque régime est assorti de cotisations de l'employé et de l'organisme différentes. Le 1er avril 2012, l'agence a fusionné les régimes de retraite à cotisations déterminées.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, le coût de ce régime s'est élevé à 1,97 million de dollars (2011 - 2,02 millions de dollars).

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des placements à court terme, des créditeurs et charges à payer et des intérêts à payer se comparent à leurs justes valeurs en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

L'agence gagne des intérêts sur ses prêts à recevoir et ses placements à court et à long terme et paie des intérêts sur ses dettes à court et à long terme. Dans la mesure où ces instruments financiers viennent à échéance ou voient leurs taux révisés à divers moments, l'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt. Afin d'atténuer ce risque, la direction fait une gestion active des échéances de ces actifs et passifs financiers en utilisant notamment des contrats de swap de taux d'intérêt comme il est expliqué dans la Note 2.

16. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires et de l'exercice de ses activités, Infrastructure Ontario peut être exposée à diverses poursuites judiciaires. Au 31 mars 2012, Infrastructure Ontario n'était au courant d'aucune poursuite engagée.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

17. ENGAGEMENTS

Programme de prêts :

(en milliers de dollars)

Année du programme	Financement approuvé		Fonds avancés	
2004 - 2005	582 000	$	466 000	$
2005 - 2006	319 000		261 000	
2006 - 2007	49 000		40 000	
2007 - 2008	434 000		393 000	
2008 - 2009	648 000		595 000	
2009 - 2010	1 035 000		857 000	
2010 - 2011	962 000		523 000	
2011 - 2012	826 000		501 000	
	4 855 000	$	3 636 000	$

Les paiements minimums annuels de location en vertu des contrats de location-exploitation pour l'espace de bureau de l'organisme et les véhicules pour les cinq prochains exercices :

(en milliers de dollars)

Exercice	Montant	
2012 - 2013	2 371	$
2013 - 2014	2 334	
2014 - 2015	2 366	
2015 - 2016	2 007	
2016 - 2017	1 799	
Par la suite	1 138	
	12 015	$

18. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

Infrastructure Ontario détient en fiducie plusieurs comptes bancaires de fonctionnement et un compte de placements à court terme qu'elle administre au nom du ministère de l'Infrastructure. Les comptes sont directement liés aux activités du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure pour lequel l'agence agit à titre de gestionnaire financier en vertu de la Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, les fonds détenus en fiducie pour le compte du ministère de l'Infrastructure s'élevaient à 166,2 millions de dollars (2011 - 115,4 millions de dollars).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) oblige Infrastructure Ontario à percevoir les impôts fonciers et les fonds de réserve comme condition pour pouvoir fournir des prêts au logement abordable. En vertu du certificat d'assurance de la SCHL, les fonds doivent être détenus dans un compte en fiducie administré par Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2012, les fonds sous gestion s'élevaient à 0,66 million de dollars (2011 - 0,03 million de dollars).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

Infrastructure Ontario administre des fonds au titre d'agent du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse en ce qui a trait au projet du Centre de jeunes Roy McMurtry. Infrastructure Ontario agit à titre de fiduciaire pour ce compte comme le spécifie l'entente. Les fonds ont permis à Infrastructure Ontario de faire au nom du ministre le paiement final au consortium de construction. Au 31 mars 2012, les fonds sous gestion s'élevaient à 0,63 million de dollars (2011 - 0,60 million de dollars), ce qui représente le solde de la retenue sur le paiement au consortium de construction.

Au 31 mars 2011, Infrastructure Ontario administre des fonds au titre d'agent du ministère de la Sécurité communautaire et des services correctionnels en ce qui a trait au projet du Centre de détention du Sud de Toronto. En avril 2011, ces fonds ont été versés au nom du ministre au consortium de construction. Au 31 mars 2012, les fonds sous gestion s'élevaient à Néant $ (2011 - 50 millions de dollars).

Les fonds de fiducie sous gestion sont exclus des états financiers de l'agence.

19. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Tel qu'illustré en Note 13, Infrastructure Ontario dépend sur le plan économique de la province de l'Ontario, car la majorité des produits provient de services fournis aux différents ministères de la province.

Compte tenu du soutien de la province sous la forme d'un engagement pluriannuel à l'égard des projets d'infrastructure publique et d'un prêt de 50 ans, Infrastructure Ontario est considérée comme une entité pérenne.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

20. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'information financière de Infrastructure Ontario tient compte de la manière dont l'entreprise est gérée et de la façon dont les opérations sont classées aux fins de planification et de mesure du rendement. Le tableau suivant fournit un résumé de l'information supplémentaire par unité :

	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012					
(en milliers de dollars)	Grands projets	Prêt	Gestion immobilière	Terrains Ontario	Expansion de la Société	Total
Produits						
Intérêts sur prêts	- $	121 043 $	- $	- $	- $	121 043 $
Produit de placement	-	20 143	-	-	-	20 143
Honoraires	64 700	-	-	-	-	64 700
Frais de gestion	-	-	18 558	-	-	18 558
Coûts recouvrables	41 853	100	3 896	1 586	-	47 435
Crédit de financement	-	-	9 144	13 400	-	22 544
Autres produits	35	-	-	-	-	35
	106 588	141 286	31 598	14 986	-	294 458
Charges						
Salaires et avantages sociaux	19 232	3 829	22 043	6 074	588	51 766
Frais généraux et administratifs	6 777	2 577	7 499	1 850	230	18 933
Charges du programme (recouvrement)	73 729	133 250	-	-	(818)	206 161
	99 738	139 656	29 542	7 924	-	276 860
Restructuration - produits liés à la remise de dette	-	-	-	-	-	-
Excédent d'exploitation (perte)	6 850	1 630	2 056	7 062	-	17 598
Restructuration de la Société						
Charges	-	-	-	-	-	869
Excédent	-	-	-	-	-	16 729

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 Retraité - Note 22					
(en milliers de dollars)	Grands projets	Prêt	Gestion immobilière	Ontario Terrains	Expansion de la Société	Total
Produits						
Intérêts sur prêts	- $	96 210 $	- $	- $	- $	96 210 $
Produit de placement	-	16 218	-	-	-	16 218
Honoraires	65 652	-	-	-	-	65 652
Frais de gestion	-	-	20 745	-	-	20 745
Coûts recouvrables	28 642	-	10 516	1 683	-	40 841
Crédit de financement	4 739	527	9 145	13 400	-	27 811
Autres produits	-	-	237	79	-	316
	99 033	112 955	40 643	15 162	-	267 793
Charges						
Salaires et avantages sociaux	18 553	3 061	26 873	8 662	-	57 149
Frais généraux et administratifs	8 439	2 736	13 910	2 755	-	27 840
Charges du programme (recouvrement)	47 322	105 112	-	-	-	152 434
	74 314	110 909	40 783	11 417	-	237 423
Restructuration - produits liés à la remise de dette	-	200 319	-	-	-	200 319
Excédent d'exploitation (perte)	24 719	202 365	(140)	3 745	-	230 689
Charges de restructuration de la Société	-	-	-	-	-	7 139
Excédent	-	-	-	-	-	223 550

21. CHARGES DE RESTRUCTURATION

Restructuration de la dette

Le 28 juillet 2010, Infrasctructure Ontario s'est vue accorder une remise de la dette de 200 millions de dollars sur le prêt de la province de l'Ontario, ce qui a réduit l'obligation d'Infrastructure Ontario de 1 milliard de dollars à environ 800 millions de dollars. La remise de la dette a été comptabilisée comme produits et en réduction du prêt de la province de l'Ontario.

Restructuration de la Société

Comme il en est fait mention à la Note 1, OIPC, ORC et STADCO ont fusionné le 6 juin 2011 pour poursuivre leurs activités sous le nom de Société ontarienne de travaux d'infrastructure.

Infrastructure Ontario a comptabilisé un montant de 7,1 millions de dollars en coûts associés à la fusion au 31 mars 2011. Ce montant comprend les indemnités de départ de 6,4 millions de dollars et les radiations des améliorations locatives de 0,7 million de dollars.

Au cours de l'exercice, Infrastructure Ontario a engagé d'autres dépenses de restructuration, d'une valeur de 0,87 million de dollars, liées à l'intégration des entités remplacées.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2012 et 2011

(en milliers de dollars)	31 mars 2012 Restructuration de la Société	31 mars 2012 Restructuration de la gestion immobilière régionale	31 mars 2012 Total	31 mars 2011 Restructuration de la Société	31 mars 2011 Restructuration de la gestion immobilière régionale	31 mars 2011 Total
Solde au début de l'exercice	6 241 $	47 $	6 288 $	- $	920 $	920 $
Augmentation (diminution) de la provision	-	(1)	(1)	7 102	37	7 139
Radiations des améliorations locatives	-	-	-	(748)	-	(748)
Indemnités de départ	(4 918)	(46)	(4 964)	(113)	(910)	(1 023)
Solde à la fin de l'exercice	1 323 $	- $	1 323 $	6 241 $	47 $	6 288 $

22. RETRAITEMENT DES PÉRIODES ANTÉRIEURES

Au cours de l'exercice, la direction a déterminé que l'amortissement des primes associées aux obligations à long terme achetées en 2009 et 2010 n'a pas été pris en compte avec exactitude dans les états financiers. La correction a été comptabilisée de manière rétrospective et a eu l'incidence suivante sur les états financiers comparatifs.

	31 mars 2012	31 mars 2011
Augmentation de l'amortissement - perte sur opération de couverture et coûts d'émission de la dette	- $	2 082 $
Diminution de l'excédent accumulé	3 180	1 098
Diminution des placements à long terme	-	3 180

23. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Émission de dette
Après le 31 mars 2012, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants a fourni quatre prêts subordonnés de cinq ans dont le total s'élève à 25 millions de dollars. Les obligations portent intérêt à des taux allant de 1,55 % à 2,33 % par an et les échéances s'échelonnent du 27 mars 2017 au 24 avril 2017.

Infrastructure Ontario a également émis une obligation OILC à la province d'Ontario d'un montant de 50 millions de dollars afin de financer son programme de prêts. Les obligations portent intérêt au taux de 3,18 % par année et viennent à échéance le 2 juin 2022. Les intérêts sur cette obligation sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications
Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)